

REPUBLIQUE DU SENEGAL

**MINISTERE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE**

ACTES

DES JOURNEES DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE ET
DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

THEME :

COOPERATION DECENTRALISEE ET
PLANIFICATION REGIONALE :

QUELS IMPACTS POUR LE DEVELOPPEMENT
DES COLLECTIVITES LOCALES ?

**TAMBACOUNDA
DU 17 AU 21 MAI 2005**

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS

AVANT PROPOS

PREFACE

REMERCIEMENTS

APPROCHE METHODOLOGIQUE

PREMIERE PARTIE : CEREMONIE D'OUVERTURE

I. Introduction aux actes

II. Motion de remerciements des participants

III. Allocutions d'ouverture

- de Monsieur Souty TOURE, Maire de la Commune de Tambacounda

- Message de Monsieur Abdoul Khadr CISSOKHO, Président du Conseil Régional de Tambacounda

- Allocution de madame Soukeyna NDIAYE BA, Ministre de la Coopération Décentralisée et de la Planification Régionale

IV. RESUME ANALYTIQUE

DEUXIEME PARTIE : CONTRIBUTIONS AU THEME PAR LES ORGANISATIONS SPECIALISEES

1. **Coopération décentralisée et planification locale : quel impact ?** par Madame Aby SYLLA SALL, Directrice de la CAEL (Cellule d'Appui Technique aux Elus Locaux), Maison des Elus Locaux

2. **Le NEPAD, quels stratégie et mécanisme d'implication des collectivités locales et autres acteurs du développement local?** par Monsieur Moustapha KASSE, Professeur à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

3. **Impact de la Coopération décentralisée sur le développement local,** par M. Seydou DIOUF, Directeur de Cabinet du Président du Conseil de la République pour les Affaires Economiques et sociales (CRAES)

4. **L'expérience concertée des agences des Nations Unies pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les initiatives de développement local dans la Région de Tambacounda. Exercice UNDAF/Tambacounda,** par M Abdoul Aziz TANDIAN, Directeur de l'Agence Régionale de Développement (ARD) du Conseil Régional de Tambacounda

5. **L'apport des émigrés dans le développement local,** par M Mamadou WADE, Agence Régionale de Développement de Tambacounda, antenne de Bakel

6. **Coopération décentralisée entre les régions de Saint Louis et du Nord Pas de Calais : un partenariat ancien en mutation,** par M. Mamadou SENE, Chef de la Division « Formation et Coopération décentralisée de l'ARD de Saint Louis » et Christophe GADREY, Chargé de mission « Sénégal » à la Direction des partenariats internationaux et régionaux au Conseil Régional du Nord Pas de Calais

TROISIEME PARTIE : ECHANGES D'EXPERIENCES REUSSIES

1. **Planification régionale et développement local : chronique d'un couple hypothétique**, par Monsieur Mayacine DIAGNE, Enseignant à l' Université de Saint Louis

2. **La coopération décentralisée, vue par l'Union européenne**

3. **Planification stratégique et techniques de management** : le plan directeur dans les gouvernements périphériques, par Monsieur Inigo ARENILLAS, Représentant de la Coopération Internationale espagnole

ANNEXES

- I. COMPTE - RENDUS DES PLENIERES ET ATELIERS
 - **Première plénière**

 - **Deuxième plénière**

- II. LISTE DE PRESENCE

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AADA	Association d'Aide au Développement de l'Afrique
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
ADT	Association de Développement de Thiemping
AMS	Association des Maires du Sénégal
ANCR	Association Nationale des Conseils Ruraux
APR	Association des Présidents de Conseil Régional
APRE	Association pour la prévention de la Région Elbeuvienne
ARD	Agence Régionale de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	Budget consolidé d'investissement
BM	Banque mondiale
CAEL	Cellule d'Appui Technique aux Elus Locaux
CDEAO	Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFP	Centre d'échange et de formation pratique
CFAO	Comptoir français d'Afrique Occidentale
CL	Collectivités Locales
CMD	Crédit Municipal de Dakar
CRAES	Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales
DDP	Développement décentralisé participatif
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation
FECL	Fonds d'Equipement des Collectivités Locales
FED	Fonds Européen de Développement
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FMI	Fonds Monétaire International
FR	Forum des partenaires
JCD	Journées de la Coopération Décentralisée
MEL	Maison des Elus Locaux
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCB	Organisation communautaire de base
OIM	Organisation internationale des migrations
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PADELU	Programme de développement local urbain
PAM	Programme alimentaire mondial
PAR	Programme d'appui aux régions
PAIDEL	Programme d'appui aux initiatives de développement local

PDIS	Programme de développement intégré de la santé
PGAT	Plan général d'aménagement du territoire
PIC	Plan d'investissement communal
PITP	Programme triennal d'investissement public
PIMDERO	Promotion de l'implication des migrants dans le développement des régions d'origine
PLD	Programme de développement local
PNAT	Plan national d'aménagement du territoire
PNG	Position nette globale
PNUD	Programme de Développement des Nations Unies
PNDL	Programme National de Développement Local
PODES	Plan d'orientation pour le développement économique et social
PRDI	Programme Régional de Développement Intégré
PSIDEL	Programme de soutien aux initiatives de développement local
SCA	Stratégie de croissance accélérée
SNDL	Stratégie nationale de développement local
SRAT	Schéma régional d'aménagement du territoire
UAEL	Union des Associations d'Elus Locaux
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'enfance
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Femme

Avant-propos

A l'occasion de cette troisième édition, le Ministère de la Coopération Décentralisée et de la Planification Régionale, dans le cadre de la poursuite de ses objectifs et l'exécution de sa mission, a choisi la *Région de Tambacounda* pour réunir l'ensemble des acteurs des processus de partenariat et d'impulsion du développement local.

Il s'agit de réfléchir sur le thème « *Impact de la Coopération Décentralisée et de la Planification Régionale sur le développement des collectivités locales.* »

En effet, si on prend l'exemple de la France, le co-financement d'actions de coopération décentralisée s'élevait en l'an 2000 à près de huit millions (8.000.000) d'euros¹ en direction de notre pays. Sur la même période, les collectivités locales espagnoles au nombre de 273, s'étaient coalisées pour créer le *Fonds Catalan* destiné à financer l'action extérieure de ses membres.

Par ailleurs l'UE (Union européenne) avait déjà officialisé cette « *autre façon de faire la coopération* » dans un règlement².

C'est pourquoi, les collectivités locales sénégalaises sont de plus en plus nombreuses à s'inscrire dans ces nouvelles dynamiques de coopération de proximité ; au demeurant, un certain nombre d'interrogations légitimes est posé :

- *Possèdent-elles les outils nécessaires de mesure des impacts de leur engagement ?*
- *Dans quels domaines recherchent-elles une coopération ?*
- *Comment faire pour rendre ces impacts durables ?*
- *S'agit-il de coopération décentralisée ou de coopération internationale des collectivités locales ?*

Pour répondre à ces questions, la troisième (3^{ème}) Edition des Journées de la Coopération Décentralisée offre l'opportunité aux différents participants, intervenants et acteurs, *d'échanger leurs expériences réussies, de réfléchir et de débattre pour arriver à des recommandations dont la mise en œuvre permettra de qualifier et de quantifier l'apport de la coopération décentralisée et de la planification régionale dans le développement des collectivités locales sénégalaises.*

¹ 1 euro est équivalent à 655, 57 CFA

² n° 1659/98) du 17 Juillet 1998

PREFACE

La coopération décentralisée au Sénégal : Un défi majeur, soutenir et appuyer le dynamisme des acteurs

La responsabilisation des acteurs promue par le processus de la décentralisation et de la mondialisation, accélérée par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ont profondément modifié les mécanismes de la coopération internationale et en déterminent fortement les orientations.

Appelées à prendre leur destin en main, les collectivités locales sont devenues des acteurs incontournables sur la scène internationale avec de plus en plus de revendications pour une meilleure prise en charge des préoccupations des populations.

Ces initiatives mises en œuvre par les élus locaux nécessitent l'implication de tous les partenaires au développement notamment, l'Organisation des Nations Unies (ONU et organes spécialisés) les Etats, les ONG, la société civile et l'ensemble des partenaires techniques et financiers bilatéraux ou multilatéraux.

Le développement du partenariat entre villes et collectivités locales contribue au renforcement de l'action des Etats par l'impulsion d'une dynamique de développement local et une responsabilisation de plus en plus poussée des acteurs à la base.

Les actions menées dans le cadre de la coopération internationale et de la coopération décentralisée bénéficient d'un large élan de solidarité à l'échelle mondiale.

Pour relever les défis actuels et atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la communauté internationale s'est engagée à juguler la pauvreté dans le monde par la mise en place de nouvelles formes de solidarité en direction des couches les plus vulnérables.

Dès lors, une rupture doit être opérée dans la conduite des actions en accordant la primauté à l'approche programme qui, contrairement à l'approche projet, semble la mieux adaptée au contexte actuel et contribue à conforter la vocation et les missions fondamentales des pouvoirs publics, à savoir, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions des collectivités locales.

La marginalisation des pouvoirs publics dans la conduite des programmes s'est soldée par l'échec de ces derniers.

Pour relever le défi de la mondialisation qui se pose avec acuité, une de nos priorités majeures est la mise en place d'une nouvelle forme de coopération entre les collectivités locales au niveau national et international.

Pour cela, le Ministère de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée doit être associé en amont au processus de formulation et d'élaboration des programmes de développement par les collectivités locales dans une synergie pour l'évaluation, le suivi et la coordination des actions de partenariat.

Cette nouvelle approche, loin d'être une négation de la coopération directe entre partenaires, contribue à la conception de nouveaux outils et techniques institutionnels communs et à la mise en place d'un cadre de concertation entre les différents acteurs.

Le renforcement des capacités des collectivités locales permet une meilleure maîtrise des modes de fonctionnement et de gestion des affaires publiques et une participation de plus en plus poussée des élus locaux dans la prise de décision.

Rappelons que l'une des missions du ministère est d'accompagner les initiatives à la base afin de rendre plus efficace l'action internationale des collectivités locales.

Ces nouvelles orientations visent l'appropriation par les acteurs à la base des méthodes et instruments adaptés, leur permettant de nouer un partenariat fructueux.

Les actions de la coopération décentralisée doivent, tout compte fait, s'orienter vers le financement du développement, tel que recommandé par la Conférence de Monterrey (France) en 2002. On ne saurait efficacement lutter contre la pauvreté sans engager la communauté internationale vers un véritable financement du développement (infrastructures, scolarisation des jeunes filles, hydraulique rurale, assainissement, ect.....).

Toutes ces actions ne pourront être propulsées qu'à travers un partenariat entre collectivités locales.

Dr Mamadou Lamine BA

Ministre de la Coopération Internationale
et de la Coopération Décentralisée

Remerciements

La rencontre de Tambacounda fut un moment exceptionnel de consolidation des premières orientations, conclusions et pistes d'action des deux premières Journées³. Aussi, la question du développement local dans le cadre de l'impact des démarches et actions de coopération décentralisée et de la planification régionale y a-t-elle été largement traitée.

Ainsi, les expériences capitalisées par les acteurs de la société civile furent l'objet d'exposés **clairs, instructifs et documentés**.

Les participants ont contribué par leur vécu et leurs talents au succès de la manifestation en faisant part de leurs points de vue sur la gestion des collectivités locales, la multiculturalité, la gouvernance et la gouvernabilité, l'environnement urbain et rural, la coopération décentralisée et ses défis ainsi que sur les indicateurs de développement local.

Dans ce cadre, il me plait de saisir l'opportunité que m'offre la publication de ces troisièmes actes pour **remercier** tous ceux qui ont participé à la préparation, la mise en œuvre et la finalisation des Journées de Tambacounda, principalement Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Prédésigné de la République, Son Excellence Monsieur le premier Ministre, les membres du Gouvernement et tous les participants, qui, par leurs compétences et savoir-faire, ont apporté une contribution de qualité à la réussite de l'évènement.

Je réserve une mention particulière à la presse nationale et internationale, aux représentants des collectivités locales nationales et étrangères ainsi qu'à ceux des organismes internationaux de coopération qui nous ont appuyé aux plans financier et matériel pour la réussite de la rencontre.

Je rends un hommage particulier aux agents du ministère dont le dévouement et l'expertise ont accompagné régulièrement la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des différentes journées.

Madame Soukeyna NDIAYE BA
Ministre de la Coopération Décentralisée
et de la Planification Régionale

³ Tenues respectivement à Kolda et Kaolack

APPROCHE METHODOLOGIQUE DES TROISIEMES JOURNEES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

Les journées sont organisées pour réfléchir et partager sur un thème qui préoccupe les acteurs du développement local ; C'est pourquoi l'ensemble des intervenants à tous les niveaux de décision (national et international) ont été associés au succès de la manifestation.

Les termes de références recommandent la tenue d'une cérémonie d'ouverture avec la participation des autorités municipales, régionales et ministérielles au plus haut niveau.

Comme suite à cela, les travaux devaient prendre la forme de séminaires ateliers de capitalisation avec un panel des experts des institutions invitées, des échanges d'expériences réussies, une foire, un atelier de formation ainsi que la visite de réalisations dans le domaine de la coopération décentralisée et une animation culturelle.

1. Séminaires ateliers

- Deux (02) plénières sont programmées au cours desquelles les rapports des consultants seront présentés et débattus.
- Deux (02) commissions sont prévues : à l'issue des plénières, les rapports des commissions seront les documents de base des travaux.
- Une (01) plénière est organisée pour la restitution et l'adoption des travaux des commissions.

2. Foire

- Une foire aura lieu au village artisanal du 17 au 21 mai 2005 pour montrer les multiples potentialités de la région de Tambacounda.

3. Formation

- Des ateliers de formation pour les élus, les groupements féminins, les jeunes ainsi que les femmes élues se dérouleront au centre culturel du 17 au 20 mai 2005.

4. Visites des réalisations de la coopération décentralisée

- Des excursions sont prévues également dans la commune de Tambacounda et à Kédougou.

5. Animation culturelle

Les artistes de la région se produiront au Cercle Mess des Officiers du Camp militaire Mamadou Lamine DRAME.

PREMIERE PARTIE :
CEREMONIE D'OUVERTURE

I INTRODUCTION AUX ACTES :

PRESENTATION DE LA REGION DE TAMBACOUNDA

Par El Hadj Sidy NIANG sabel,

La région de Tambacounda est située à l'Est du Sénégal; c'est une région contrastée et caractérisée par une succession de paysages (forêts, collines et savanes).

Elle est paradoxalement une zone d'émigration et d'immigration en termes d'accueil et de passage de populations transfrontalières.⁴

C'est la région la moins peuplée du pays malgré l'immensité de son espace⁵, 59 602 kilomètres carrés.

Cette belle collectivité locale est également caractérisée par une réelle pauvreté en dépit des richesses et potentialités de son sous-sol.⁶

En vérité, l'économie régionale repose d'abord sur l'agriculture avec une population à 80% rurale et une bonne pluviométrie (cf. 2 092 000 hectares de terres sont cultivables).

Au demeurant, les possibilités de diversification agricole sont encourageantes en raison des quantités considérables des ressources en eau de surface et en eau souterraine.

De même, le couvert végétal est le plus significatif comparé au reste du Sénégal.

Cependant, les potentialités du secteur minier et industriel reposent sur le fer et l'or tandis que le secteur industriel est handicapé par la chute de production du coton et l'absence d'infrastructures maritimes et portuaires.

La production artisanale, dominée par les groupements de femmes, va de la sculpture à la teinture mais rencontre des difficultés dans l'écoulement, la formation et la concurrence des produits frontaliers.

Au plan touristique, seul le Parc de Niokolokoba est valorisé et exploité alors que la région offre un potentiel touristique plus important que Mbour, une des principales zones touristiques du pays.

C'est pourquoi, un Plan de développement local actualisé, articulé et concerté avec les différents ordres de collectivités locales (commune, communauté rurale et région) et appuyé par l'Etat et la communauté des bailleurs de fonds en décentralisation, donnerait à la région une forte dimension économique et industrielle.

⁴ Elle a une frontière avec le Mali, la Guinée, la Mauritanie et la Gambie.

⁵ Elle a une densité de 9 Hbts au km² et occupe 30 pour cent du territoire national.

⁶ Richesses minières, agricoles et touristiques.

II MOTION DE FELICITATIONS

DE REMERCIEMENTS DES PARTICIPANTS A L'ENDROIT DE MADAME LE MINISTRE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE ET DE LA PLANIFICATION REGIONALE

LES PARTICIPANTS AUX TROISIEMES JOURNEES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE ET DE LA PLANIFICATION REGIONALE, REUNIS A TAMBACOUNDA DU 17 AU 20 MAI 2005,

PRENANT ACTE DE L'INTERET SUSCITE PAR LES THEMES PROPOSES QUI S'INSCRIVENT, EN GRANDE LIGNE, DANS LA CONTINUTE DES JOURNEES TENUES A KOLDA EN 2003, ET A KAOLACK ET FATICK EN 2004,

SE FELICITANT DU CHOIX DE LA REGION DE TAMBACOUNDA, DANS LE CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION ECONOMIQUE ET DE LA CREATION DE NOUVEAUX POLES DE DEVELOPPEMENT,

CONVAINCUS DE LA VOLONTE DU GOUVERNEMENT DE PROMOUVOIR UN CADRE PROPICE A LA COOPERATION DECENTRALISEE ET AU DEVELOPPEMENT LOCAL AU SENEGAL, EN ETROITE COLLABORATION AVEC LES ACTEURS A LA BASE,

CONSCIENTS DE L'INTERET DES AUTORITES NATIONALES ET LOCALES DE RENFORCER LES CAPACITES DES ELUS ET ACTEURS LOCAUX,

SE REJOUISSANT DES MISSIONS DU MINISTERE, TOURNEES ESSENTIELLEMENT VERS LE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE, POUR MOBILISER UNE PARTIE DES RESSOURCES DE LA COOPERATION

CONSIDERANT QUE LES EXPERIENCES REUSSIES ET LES BONNES PRATIQUES PRESENTEES AU COURS DES TRAVAUX EN PLENIERE, PEUVENT FAIRE L'OBJET

D'ECHANGES EN VUE DE LA CONCEPTION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE NOUVEAUX PROGRAMMES,

CONSIDERANT LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT, DU SECTEUR PRIVE ET DU MOUVEMENT ASSOCIATIF, DES UNIVERSITAIRES EN GENERAL AU COURS DES DEBATS,

CONSIDERANT LA PARTICIPATION REMARQUEE DES RESPONSABLES DES REGIONS LIMITOPHES DES PAYS VOISINS,

CONSIDERANT L'IMPLICATION DES FEMMES ET LEUR APPORT DANS LES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT LOCAL,

CONVAINCUS DE LA NECESSITE DE LA TENUE ANNUELLE DES ASSISES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE,

SE REJOUISSANT DE L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT A PROMOUVOIR LA COOPERATION DES ACTEURS NON CENTRAUX SELON DES MECANISMES SPECIFIQUES DE FINANCEMENT,

SALUENT

LE ROLE EMINENT QU'ELLE A JOUE DANS L'ARTICULATION ENTRE LA THEORIE DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET SA PRATIQUE,

FELICITENT,

MADAME SOUKEYNA NDIAYE BA, MINISTRE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE ET DE LA PLANIFICATION REGIONALE POUR SES INITIATIVES, LA CONSTANCE DE SON ENGAGEMENT ET LA PERTINENCE DE SA VISION,

FAIT A TAMBOUNDA, LE 20 MAI 2005

LES PARTICIPANTS

III. DISCOURS DE BIENVENUE ET D'OUVERTURE

1. ALLOCUTION DE BIENVENUE DE MONSIEUR SOUTY TOURE, MAIRE DE LA COMMUNE DE TAMBACOUNDA

Mesdames, Messieurs, chers participants,

Excellence Mesdames, Messieurs les représentants des Ambassades et Organisations Partenaires,

Monsieur le Gouverneur,

C'est une immense joie pour moi de participer aujourd'hui à vos côtés à la cérémonie d'ouverture des troisièmes journées de la coopération décentralisée.

D'abord pour vous souhaiter la bienvenue et un bon séjour dans notre cité et pour vous dire toute la reconnaissance du **Conseil Municipal** et des populations qui vous savent gré d'avoir choisi notre ville pour abriter ces rencontres.

Si vous avons accueilli avec tant de fierté cet événement c'est que nous restons profondément attachés à notre double vocation géographique et historique de ville d'ouverture et de rencontres, au rayonnement de laquelle toutes les autorités administratives, tous les élus, toutes les organisations de la société civile, toutes les composantes de la population travaillent avec intelligence, énergie, volonté et conscience louables.

Il suffit de rappeler à cet égard l'éclat particulier de la 18ème édition de la SAFRA dont l'ouverture avait été présidée par Monsieur Maky SALL Premier Ministre du Gouvernement, au nom du chef de l'Etat son Excellence Maître Abdoulaye WADE .

Nous pensons qu'au –delà des manifestations qui ont réuni les délégations des villes frontalières de Kayes, de Sélibaly, de Boké, de Bassé, de Gabou et de Tambacounda, il s'agit d'une forme de partenariat et de coopération décentralisée qui correspond à un processus d'intégration des peuples à la base et dont l'impact peut apporter un souffle populaire et humaniste aux idéaux du **NEPAD**, et offrir une alternative de convivialité, d'entente et de communauté de vie dans nos espaces frontaliers sud, où notre ville développe des relations fructueuses de partenariat et de coopération avec les villes de **Bondy** et de la **Roche-sur Yon** en France et de **Saint Niklass** en Belgique. Par ailleurs, nous avons des contacts prometteurs d'amitiés naissantes avec les villes **Canadiennes** de **Drummondvill** et de **Blainville** ainsi que la ville de **Burg** en Allemagne.

Par l'intermédiaire de nos ressortissants en **Suisse**, aux **Etats-Unis d'Amérique** et en Espagne, nous entretenons des formules de relations croisées avec d'autres villes et **ONG**, et mettons en œuvre des projets d'amélioration de notre environnement.

Enfin, il convient de signaler que la ville de Tambacounda assure la co-présidence de l'AFICOD pour le sud et elle est également membre de CGLU.

Si nous avons pu agir avec aisance et quelque efficacité sur le plan extérieur, c'est bien parce que les pouvoirs publics et notre pays ont reconnu avec le code de 1996, un rôle effectif en ce domaine aux collectivités locales qui se verront totalement émancipées avec une pleine latitude à entreprendre et à développer leur partenariat et leur coopération extérieure par son Excellence le Président Maître Abdoulaye WADE grâce à la création d'un département Ministériel en charge de la **Coopération Décentralisée et de la Planification Régionale**. C'est avec beaucoup de satisfaction que nous suivons Madame le Ministre, le travail remarquable que vous fournissez pour la mise en œuvre de ce choix politique décisif.

Précisément, les rencontres d'aujourd'hui constituent une heureuse et utile illustration de votre engagement ; elles permettent aux différents acteurs de la coopération décentralisée d'échanger et de discuter de leurs expériences respectives.

Il ne s'agit pas là d'un compliment de circonstance parce que, je reste convaincu que pour surmonter le pessimisme des opinions publiques des pays du nord, pessimisme né de l'échec pour ne pas dire plus de beaucoup de projets d'aide publique au développement, il faut une bonne planification du développement et la réalisation des objectifs.

Je pense comme vous qu'il nous faut garder à la coopération décentralisée toutes ses chances. Car, plus les schémas conventionnels et classiques d'accords entre Etats, la coopération décentralisée, dans ses objectifs, dans ses applications, dans ses modalités de mise en œuvre est une coopération de citoyenneté active à laquelle adhèrent plus largement les contribuables des partenaires du nord.

Je ne voudrais pas anticiper sur les travaux à venir cependant, il me paraît souhaitable pour tirer le meilleur profit des perspectives qui s'offrent à nous dans le domaine de la coopération décentralisée, d'examiner un certain nombre de problèmes liés :

- A l'élaboration du cadre et du programme harmonisé des interventions des différents acteurs en lieu et place des actions et initiatives dispersées que l'on observe aujourd'hui et cela pour plus de cohérence dans l'essor du développement local.
- A réviser les dispositions légales et réglementaires qui limitent les transferts de matériels et de technologies en faveur de nos collectivités.
- A intégrer et à accompagner concrètement les manifestations dominantes de coopération entre collectivités locales sénégalaises et d'ailleurs.
- A réactualiser une vieille proposition du chef de l'Etat de conférer à certains émigrés de la diaspora le titre de conseiller associé dans nos assemblées locales, statut qui leur permettra d'agir avec prestige et autorité au développement de relations de coopération entre leur ville d'origine avec d'autres partenaires.
- A la prise en charge de certaines infrastructures et de certains équipements collectifs indispensables au développement des échanges surtout frontaliers, j'ai à l'esprit les projets de hangar porteur et d'entrepôts commerciaux de Tambacounda.
- A l'implication d'organisations sous régionales comme l'UEMOA et la CEDEAO dans le développement des expériences de coopération transfrontalière.

A la constitution au niveau de l'Etat, d'un fonds de participation au co-financement de projets de coopération décentralisée à l'image de ce qui se fait ailleurs.

Madame le Ministre, je n'attache pas de vanité particulière à ces idées, j'attends simplement qu'elles puissent modestement servir de prétexte pour discuter de tout ce qui doit assurer le développement du secteur de la coopération décentralisée, et contribuer dans un contexte de globalisation irrésistible au renouveau d'un système plus juste, plus équilibré de relations internationales tournées vers la paix et le progrès de l'humanité.

Je vous remercie de votre aimable attention.

2. MESSAGE DE MONSIEUR CHEIKH ABDOU KHADR CISSOKHO, PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE TAMBACOUNDA

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Excellences les Ambassadeurs,

Excellences Chefs d'agences des Nation Unies,

Madame, Messieurs les Présidents de Conseils Régionaux,

Monsieur le Gouverneur,

Messieurs les Préfets,

Messieurs les Maires, les Présidents des conseils Ruraux, Messieurs les Directeurs d'ARD,

Mesdames, Messieurs, chers invités.

Je voudrais d'abord présenter mes excuses pour mon absence à cette grande manifestation, parce que retenu hors du territoire national.

C'est un plaisir énorme pour toutes les collectivités locales de la région de Tambacounda de co-organiser avec le Ministre, la 3^{ème} Edition des journées de la Coopération Décentralisée et de la Planification Régionale.

Le plaisir est d'autant plus grand que nous sentons de par cette décision, une manifestation d'une grande considération que Madame le Ministre, a placé à la région de Tambacounda, et une matérialisation de la vision du chef de l'Etat, son Excellence Maître Abdoulaye WADE en matière de planification Régionale et de Coopération Décentralisée.

L'ensemble des collectivités locales du Sénégal, et celles de Tambacounda en particulier vous remercient pour ce choix participatif dans l'exécution des missions que le Président a bien voulu vous confier.

Le thème choisi cette année : « Coopération Décentralisée et Planification Régionale : quels impacts pour le développement des collectivités locales » recèle à nos yeux une importance toute particulière, si l'on sait que rien que pour le Conseil Régional, la Coopération transfère l'équivalent de plus de cinq cent millions (500.000.000) de Frs par an, supérieurs au budget de notre collectivité.

C'est dire Madame la Ministre, toute l'importance que nous accordons à la Coopération Décentralisée.

S'agissant de la Planification Régionale, nous espérons qu'à la sortie de ces journées, des propositions concrètes de prise en charge des PLD, PIC et PRDI, par le plan National, les programmes triennaux d'investissements publics, seront définis et ainsi permettront une harmonisation des outils de planification du développement.

Madame la Ministre, Excellence,

Je voudrais sincèrement remercier l'ensemble du corps diplomatique, ici présent, qui ne ménage aucun effort pour le développement de la Coopération bilatérale entre le Sénégal et leurs pays respectifs.

S'agissant enfin du système d'Agence des Nations Unies, un programme inédit dénommé UNDAT / TAMBA est entrain d'être finalisé avec la région de Tambacounda et nul doute que le programme qui est déjà une première dans le monde entier connaîtra un succès éclatant.

Pour terminer, je voudrais formuler une prière pour une grande réussite de cette troisième édition des journées de la Coopération Décentralisée et de la Planification Régionale.

Je vous remercie.

4. ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MADAME SOUKEYNA NDIAYE BA, MINISTRE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE ET DE LA PLANIFICATION REGIONALE

Monsieur le Gouverneur,
Monsieur le Président du Conseil Régional de Tambacounda,
Madame, Messieurs les Présidents de Conseil Régional,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire de la ville de Tambacounda,
Madame, Messieurs les Maires,
Mesdames Messieurs les Présidents de Communautés rurales,
Chers Invités étrangers,
Mesdames, Messieurs,

C'est à présent devenu une tradition que tous les ans, depuis sa création, le Ministère de la Coopération décentralisée et de la planification régionale organise, dans une région donnée du Sénégal, cette rencontre communément appelée « Journées de la Coopération décentralisée ».

Moment de communion et d'échanges entre partenaires et acteurs du développement local, lieu de concertation et de réflexion sur des thèmes d'intérêt majeur sur la décentralisation de manière globale et plus particulièrement sur ses aspects économiques.

Ces journées offrent l'opportunité rare, aux responsables élus des collectivités locales sénégalaises d'être en contact direct avec des partenaires de la coopération décentralisée et de nouer des liens de partenariat.

Elles permettent aussi aux différentes régions du pays d'exhiber les potentialités économiques, culturelles et artistiques par le biais d'une exposition de produits divers à la Foire ou de manifestations culturelles organisées conjointement.

A ce stade de mon propos, permettez-moi de m'arrêter un peu pour remercier et féliciter chaleureusement les autorités locales de cette vaste et belle région (services déconcentrés et services

décentralisés confondus) pour le travail remarquable fait en parfaite symbiose et harmonie dans le cadre de la préparation de cet important évènement.

Le soin particulier apporté à l'organisation de toutes les activités prévues au cours de ces journées démontre, s'il en était encore besoin, du degré de maîtrise et d'expertise dans cet art, de l'ensemble des membres des différents comités mis en place, sous la présidence de Monsieur le Gouverneur de la Région. Mais il est également et surtout révélateur de l'intérêt et de l'importance que vous accordez, avant tout et en dépit de toute autre considération, à la promotion et au développement de cette région.

A la population de Tambacounda qui nous a également si chaleureusement accueillis, je voudrais aussi adresser mes sincères remerciements.

Je ne peux pas non plus taire l'immense plaisir que j'éprouve en recevant nos amis et partenaires étrangers qui sont venus nous accompagner et nous enrichir de leur expérience tout au long de nos travaux. Nous apprécions hautement cette marque de sympathie et l'intérêt qu'ils portent à notre pays et à sa politique et nous voudrions très simplement, mais très sincèrement leur exprimer notre gratitude.

Mesdames, Messieurs,

Evaluer l'impact de la coopération décentralisée et de la planification régionale sur le développement des collectivités locales sénégalaises, puisque c'est le thème de cette édition, peut sembler un pari risqué, en tout cas un exercice difficile, mais non moins utile cependant.

Tant il est vrai qu'en l'absence de critères d'appréciation établis sur une base temporelle donnée, en l'absence également d'une définition précise de la coopération décentralisée dans le contexte de notre pays, de son acceptation comme telle et de sa prise en compte effective dans notre politique macro-économique, il semble quasiment impossible d'évaluer le volume réel de cette nouvelle forme de coopération voire son impact au niveau national.

Pourtant, force est de reconnaître que face à l'essoufflement de la coopération internationale et aux contraintes de plus en plus nombreuses qu'imposent les Etats, la coopération décentralisée et les collectivités locales s'affirment de plus en plus comme les acteurs les plus dynamiques de la coopération et de la solidarité internationale.

Pour le cas du Sénégal, on ne peut pas reprocher aux bailleurs de fonds de ne pas soutenir le processus de décentralisation engagé depuis bien avant l'indépendance et plus précisément après la réforme introduite par la loi sur la régionalisation de 1996.

Une étude réalisée et dont certains extraits ont été publiés dans le site de l'UAEL (Union des Associations d'Elus Locaux) estime à plus de deux cent (200) milliards de francs l'apport des partenaires au développement à la décentralisation sous forme de projets et programmes mis en place et financés notamment par la coopération :

- **canadienne** à travers le Projet d'Appui aux Elus Locaux (PAEL),
- **française** à travers le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDEL), et le programme dénommé Appui à la Décentralisation et au Développement Local (ADEEL),
- **allemande** avec le Programme d'Alphabétisation des Elus et Notables locaux (PADEN) et le programme de Promotion des Communautés rurales des régions de Kaolack et de Fatick (PROCR),
- **américaine**, par le biais du Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (DGL Felo) mis en œuvre par l'USAID,
- de **l'Union Européenne** avec trois programmes : le Programme d'Appui aux Régions (PAR), le Programme de soutien aux Initiatives de Développement rural (PSIDEL) et le Programme d'Appui au Développement local urbain (PADELU),
- de **la Banque Mondiale** avec le Programme d'Appui aux Communes (PAC) financé conjointement avec l'Agence française de développement ainsi que le Programme national d'infrastructures rurales (PNIR),
- du **PNUD et du FENU** par le biais du Programme d'Appui en milieu rural (PADMIR), pour ne citer que ceux-là.

La même étude révèle que 83 % des interventions des collectivités locales sont réalisées hors budget. Il convient de signaler que ces chiffres font d'ailleurs abstraction de l'apport non

moins substantiel des partenaires de la coopération décentralisée (collectivités locales, ONG et mouvements associatifs).

Mais aussi important et diversifié que soit cet appui à la décentralisation si l'on s'en tient aux chiffres, force est de reconnaître que de nombreux défis et obstacles restent à surmonter pour couvrir les besoins réels des populations à la base.

L'approche politique adoptée à travers la création du Ministère de la Coopération Décentralisée et de la Planification Régionale vise à donner une plus grande visibilité de l'aide à la décentralisation.

Ce département ministériel a, en effet, vocation à promouvoir, organiser, coordonner les actions et acteurs de la coopération décentralisée en vue d'une utilisation plus rationnelle et par conséquent plus efficace des produits de cette nouvelle forme de coopération dans des projets et programmes conçus par la base et compris dans des plans locaux, communaux et régionaux de développement.

Il reste que le Ministère dans la mission de facilitation et d'appui qu'il joue en ce qui concerne la mise en réseau des partenaires et acteurs du développement des collectivités locales mérite d'être mieux compris et renforcé dans ses prérogatives tant au plan institutionnel que vis-à-vis des collectivités locales et de leurs mandants.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons choisi Tambacounda pour abriter ces journées pour plusieurs raisons. L'une de celles-ci est liée au potentiel humain de cette région et de leur capacité à entreprendre des actions et drainer des capitaux et autres produits de la coopération décentralisée. Il me plaît à ce sujet de féliciter les responsables élus de cette région pour la fréquence et la diversité des programmes qui s'y déroulent tout au long de l'année et qui contribuent sans nul doute à améliorer le cadre et les conditions de vie des populations.

La seconde raison qui, du reste, découle de la première, est la quantité importante de réalisations à caractère socio-économique, fruits de la coopération décentralisée. A cet égard, il convient de se féliciter du fait que cette région a été choisie comme champ d'expérimentation d'un programme du système des Nations unies (Co-Tamba) dont l'objectif est précisément d'optimiser les interventions des institutions de cette organisation pour produire l'impact souhaité au sein des populations cibles.

La troisième raison et non moins importante tient compte de la spécificité géographique de cette région, de sa richesse culturelle et comme je l'évoquais au début, de son expérience en matière d'organisation de manifestations de cette nature.

La liste de ces raisons n'est certes pas exhaustive mais, nous nous en arrêtons là, convaincus qu'au sortir de ces assises nous repartirons satisfaits d'avoir œuvré à la fois utilement et agréablement.

Je vous remercie de votre attention et je déclare ouverte la III^{ème} Edition des Journées de la Coopération Décentralisée.

RESUME ANALYTIQUE

Par El Hadj Sidy NIANG sabel,

Dans le cadre de la mission et des objectifs du Ministère de la Coopération Décentralisée et de la Planification Régionale, les troisièmes journées de la coopération décentralisée ont été organisées à Tambacounda du 17 au 21 mai 2005.

Ce grand rendez vous annuel a vu la participation d'une centaine d'experts dans divers domaines de l'économie, du droit, de la science politique, de la planification et des nouvelles technologies.

La cérémonie d'ouverture présidée par les ministres Souleymane Ndéné Ndiaye et Soukeyna Ndiaye BA, a été rehaussée par la présence de toutes les autorités locales, des membres du comité des bailleurs de fonds en décentralisation ainsi que des représentants officiels de régions des différents pays frontaliers.

Ce présent document intitulé « Actes des journées de la coopération décentralisée et de la planification régionale de Tambacounda 2005 » est articulé autour de trois parties principales.

La première partie intitulée « cérémonie d'ouverture » est précédée par un avant propos ainsi qu'une préface de Monsieur le Ministre de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée, Docteur Lamine BA.

L'allocation de bienvenue a été prononcée par le maire de la commune de Tambacounda, Monsieur Souty Touré ; elle a été suivie par le discours du représentant du Président du Conseil Régional.

Par la suite, le Ministre Soukeyna NDIAYE BA a pris la parole pour l'ouverture officielle des travaux.

Après la traditionnelle suspension de séance, les travaux se sont poursuivis dans le cadre d'un Panel articulé autour des communications de base sur la thématique de l'impact de la coopération décentralisée et de la planification régionale sur le développement local.

Ces contributions au thème par les représentants des organisations spécialisées constituent la deuxième partie.

Ainsi, le représentant du directeur de la CAEL (cellule d'appui technique aux élus locaux) de la maison des élus a introduit la première communication et axé son intervention sur le contexte de la décentralisation, la mise en œuvre de celle-ci et son évaluation, avant de développer sa réflexion autour du cadre juridique et des enjeux de la coopération décentralisée en insistant sur les domaines prioritaires de celle-ci.

Il a terminé sur la question de la nécessaire planification locale, du rôle de l'Etat et des multiples acteurs intervenant durant tout le processus avant de constater l'importance d'une parfaite organisation du système national de planification.

Enfin, la théorie de la composante `` planification ``, domaine de compétence transféré a été exposée et partagée notamment, les outils et leur articulation avec les différents plans.

En conclusion, les perspectives ont été dégagées.

A sa suite, le Professeur Moustapha KASSE a introduit la deuxième communication sur le thème NEPAD (Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique), quels stratégies et mécanisme d'implication des collectivités locales et autres acteurs du développement local ?

Il a fait part de la globalisation et de la crise des centres de pouvoir, de l'Etat africain débordé par la mondialisation et contourné par l'informel et enfin de l'articulation entre le global, le national et le local (penser global et agir local).

La première partie de son intervention développe le thème de la mondialisation multipolaire et de la marginalisation du continent.

Deux thèmes dominants y sont traités : l'approfondissement de la mondialisation et l'exclusion de l'Afrique d'une part et l'Afrique entre pauvreté et marginalisation d'autre part.

Dès lors, ne s'agit-il pas de s'unir ou de périr ? s'interroge l'éminent universitaire.

La question du NEPAD est posée en termes de croissance rapide et développement durable avec les objectifs à long terme, les moyens et la mise en œuvre. La crise de l'Etat, la décentralisation, les instruments et l'application du NEPAD (entre le global et le local) à la région de Tamba occupent une place déterminante dans la théorie exposée.

L'universitaire conclut sur la possibilité réelle d'être bénéficiaire du NEPAD et recommande la méthode et l'organisation pour sa réalisation.

Cet exposé fut suivi par celui de Monsieur Seydou DIOUF, représentant le CRAES (Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales) sur la notion de coopération décentralisée précisément l'articulation avec le partenariat et les secteurs privé et associatif et l'impact sur le développement local.

Il « conditionne » la réussite de cette nouvelle approche par des préalables relatifs à la participation, la concertation et la prise en compte du temps du développement qui est un temps long.

Il poursuit son analyse par une étude comparée des approches Française (co- développement), Malienne (initiatives locales économiques privilégiées) et Sénégalaise (décentralisation encore institutionnelle et limitée à la promotion du développement local).

Il conclut sur la question de l'intelligence de la relation entre décentralisation, développement local et développement national.

Quant au Pr. Aziz TANDIAN, sa contribution fut orientée sur les pratiques concertées des agences des nations unies en vue de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement et les initiatives de développement local dans la région de Tambacounda.

Il a rappelé dans sa communication, les huit (8) objectifs du millénaire qui permettent à tous les pays de disposer d'indicateurs communs, simples et cohérents par l'analyse, l'orientation et le suivi de leur politique de développement tout en tenant compte des disparités régionales et locales.

Il a donné l'exemple du partenariat initié et mis en œuvre dans le cadre de L'UNDAF – Tamba.

Il s'agit, à partir de l'échelle régionale, de développer une initiative nouvelle de mise en réseau des différentes et multiples interventions visant à appuyer les populations et les autorités locales, régionales et nationales dans la lutte contre la pauvreté.

Articulé au NEPAD, le programme devient transfrontalier, donc international et permet l'élargissement du partenariat.

Cette expérience pilote, largement commentée et vulgarisée contribue de manière décisive à la coordination opérationnelle en vue de l'atteinte des OMD au niveau régional.

En complément à cette intervention, l'animateur de l'antenne départementale de l'ARD de Tamba, Monsieur Mamadou WADE a fait part de l'apport des émigrés dans le développement local, thème constituant une des grandes préoccupations des autorités nationales et locales.

Ainsi les particularités du département de Bakel ont été relevées : déficit en ressources humaines, absence d'infrastructures, climat hostile, difficile contrôle des nombreux points frontaliers, importance des possibilités de coopération avec les collectivités décentralisées des pays limitrophes.

Néanmoins, les potentialités liées aux ressources naturelles, aux terres cultivables et ressources en eau sont réelles.

Il reste que les réalisations des émigrés sont mesurables et se résument en termes d'infrastructures communautaires, de lieux de culte, d'équipements sanitaires, commerciaux et socioculturels.

Les multiples impacts de l'apport des émigrés ont trait à la sécurité alimentaire, l'amélioration du cadre de vie, l'accès aux services sociaux de base, les voies de communication et l'offre du partenariat des localités des villes des pays dans lesquels travaillent les émigrés de la région.

La collecte de l'épargne et les investissements locaux (financement des projets locaux de développement) sont un autre volet de cet apport.

En perspective, la promotion de la bonne gouvernance locale est encouragée.

Dans le même cadre de réflexion, une communication sur le partenariat entre, la région de SAINT LOUIS et le NORD PAS DE CALAIS, a été proposée par Messieurs Mamadou SENE et Christophe GADREY qui ont fait une brève introduction de l'historique et de la démarche de coopération entre les deux collectivités locales (« partenariat ancien en mutation »).

Ils ont par la suite passé en revue les secteurs prioritaires d'intervention, les projets, les moyens financiers et quatre (4) axes de travail.

A l'issue de l'intervention, trois (3) recommandations ont été faites :critères d'effectivité du partenariat,de mobilisation soutenue des acteurs et co-animation par les services techniques.

Ces réflexions furent complétées par celles relatives aux échanges d'expériences réussies constituant la troisième partie des actes.

Monsieur Mayacine DIAGNE, éminent enseignant à l'université de Saint-Louis a fixé sa communication sur la problématique de la planification régionale et du développement local : chronique d'un couple hypothétique.

Pour l'auteur, deux théories sont en cours, l'une affirmant que la décentralisation donne aux régions le pouvoir de mettre en œuvre une politique stratégique pour mobiliser les énergies locales dans le cadre de la mondialisation, tandis que l'autre considère la décentralisation comme un élément de bonne gouvernance pour l'amélioration du fonctionnement de la gestion publique et privilégie sa dimension locale conduisant au développement économique.

Au demeurant, la planification régionale et le développement local tendraient selon lui, vers la politique de bonne gouvernance.

Ainsi les raisons justifiant la planification régionale dans notre pays sont citées. L'universitaire s'interroge également dans son texte sur les liens entre la planification régionale et le développement local et fait part des différents types de planification, de leurs objectifs, leur contenu ; il conclut sur la théorie de la planification décentralisée et de la planification à double niveau.

L'auteur relève les contres - performances telles : l'absence d'instruments de planification, le manque d'articulation des différents plans et la multiplication des structures de planification.

Il trouve << utile >> la création du ministère de la coopération décentralisée et de la planification régionale qui permet au gouvernement de disposer d'un outil intégrateur de l'ensemble des projets.

Cette communication est suivie par celle de l'union européenne (UE) relative à la vision ainsi qu'aux raisons et objectifs en matière de coopération décentralisée telle que recommandée aux collectivités locales par cette institution.

Dans cette communication, le concept de « coopération décentralisée » a été analysé. Pour l'UE, c'est en 1989 que le terme fut introduit pour la première fois dans la quatrième convention de Lomé entre les pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifiques) et la communauté européenne.

Par la suite, un règlement interne du Conseil de l'UE (1)⁷ positionne les acteurs au centre de cette politique dont le double objectif était l'adaptation des opérations aux besoins et la durabilité

Le texte compare les politiques de coopération décentralisée de la France et de l'UE et précise les cinq idées maîtresses de la démarche européenne : les objectifs, les initiatives et actions soutenues, les domaines prioritaires, les partenaires ainsi que les instruments de la coopération décentralisée.

De même, le rôle de la Commission est clarifié ainsi que l'importance du rapport annuel et l'évaluation.

Concrètement, l'appui de l'UE au processus de décentralisation et de développement local au Sénégal a été détaillé. Cet appui se décline sous la forme de programmes avec des principes directeurs et des modalités de financement.

Cette communication fut complétée par celle de la coopération espagnole sur « planification stratégique et technique de management et notamment sur le plan de développement local dans les gouvernements périphériques ».

⁷ Cf. règlement No 1659/98 du conseil du 17 juillet 1998 relatif à la coopération décentralisée

Il a introduit les débats à partir de trois (03) outils principaux fondant le principe de planification dans cette approche : la promotion économique, le marketing urbain et le plan stratégique.

Le plan stratégique et la méthodologie de planification ont fait l'objet d'une analyse particulière dans la communication.

A ce titre, l'exemple du plan de développement des Iles Canaries 2005-2006, a été déroulé en comparaison de la stratégie de développement du PDCAN 2005-2006.

Après la définition des objectifs de la planification, le cas du fond Canarien de financement municipal fut l'objet d'une attention particulière dans son origine, son mode de fonctionnement, ses conditionnalités et sa gestion.

L'exposé a été conclu par un schéma de méthodologie de planification.

Les participants du PANEL ont eu droit, suite à cette communication, à un exposé théorique sur une expérience de développement local à THIEMPING, dans la région de saint-Louis.

Cette expérience de mise en œuvre de projets communautaires de développement a été appuyée et encadrée par les associations d'émigrés soutenues financièrement par les coopérations internationales suisse et française.

Cette intervention sera complétée par une étude de cas pratique sur l'aide médicale en milieu rural dans le cadre du projet « kinkéliba ».

Comme expérience pratique décrit un projet dit « kinkéliba » initié et mis en œuvre par une ONG d'aide au développement médical en Afrique de l'Ouest menant ses activités exclusivement en milieu rural.

Outre ses missions traditionnelles de soins, elle forme du personnel de santé tout en réalisant des équipements médicaux et éducatifs.

Le projet cherche à réduire le taux de mortalité infantile, l'analphabétisme et la malnutrition. Plusieurs réalisations sont à son actif.

Dans le cadre de l'application de son plan d'action, l'ONG a construit le foyer des lycéennes de Tambacounda et mené avec succès des activités d'éducation (cycle d'enseignement général) , a ouvert un centre de ressources universitaires à l'UCAD II(Université Cheikh Anta DIOP) et créé un diplôme interuniversitaire de médecine rurale.

Par ailleurs, les annexes du texte concernent les comptes rendus des travaux en Plénière et Ateliers. Elle est complétée par la liste des invités.

DEUXIEME PARTIE :

**CONTRIBUTIONS AU THEME PAR
LES REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS
ET ORGANISATIONS INVITEES**

1. COOPERATION DECENTRALISEE ET PLANIFICATION REGIONALE : QUEL IMPACT ?, par Madame Aby SYLLA SALL, Directrice de la Cellule d'Appui Technique aux Elus Locaux, Maison des Elus Locaux,

I - CONTEXTE :

Depuis son accession à la souveraineté nationale, la République du Sénégal a opté pour un système décentralisé caractérisé par des réformes importantes.

L'article 102 de la nouvelle constitution du 7 janvier 2001 reconnaît des collectivités locales que sont la région, la Commune et la Communauté rurale, le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Elles s'administrent librement par des assemblées dont les membres sont élus par la population.

En application de l'article 5 du Code des Collectivités locales, toute délimitation de compétences doit être autorisée par la loi et tout transfert de compétences doit être accompagné concomitamment de transfert de ressources par l'Etat.

La loi dispose que l'Etat garde toutes ses compétences de souveraineté, d'impulsion générale et de coordination des actions de développement économique et social.

Les collectivités locales sont largement responsabilisées tout en assurant une harmonisation avec les compétences de l'Etat.

En renforçant sa politique de décentralisation, le Sénégal souhaite créer un environnement administratif et politique propice à la qualité des services publics de proximité. L'objectif visé tend à l'amélioration graduelle de la qualité et du niveau de vie des populations en répondant à leurs besoins spécifiques.

Ainsi la réforme de 1996 proclame la libre administration des collectivités locales, instaure le contrôle de légalité, et procède au transfert de neuf domaines de compétences aux collectivités locales :

- ◆ les domaines,
- ◆ l'aménagement du territoire,

- ◆ l'urbanisme et l'habitat,
- ◆ la santé, population et action sociale,
- ◆ la culture,
- ◆ le sport et les loisirs,
- ◆ la planification,
- ◆ l'environnement et la gestion des ressources naturelles,
- ◆ l'éducation, l'alphabétisation, la formation professionnelle et les langues nationales.

Il a été constaté des problèmes dans la prise en charge par les collectivités locales, des compétences transférées par l'Etat. Ces problèmes sont de deux ordres principalement : la technicité de certaines compétences, le manque ou l'insuffisance de moyens financiers dégagés mis à leur disposition.

En effet, le financement de la décentralisation est un élément majeur pour l'avenir économique des collectivités locales. Cependant, malgré l'apport financier du Fonds de dotation de la décentralisation (FDD) et du Fonds d'équipement des Collectivités Locales (FECL), ainsi que le soutien des partenaires au développement, les Collectivités Locales sont confrontées à la modicité de leurs ressources face à une forte demande sociale.

Le contexte actuel est marqué par l'existence d'une forte demande sociale des populations en infrastructures et besoins de base (santé, éducation, accès à l'eau) face à des collectivités locales ne disposant pas de ressources et de moyens suffisants.

Plusieurs années après la mise en œuvre d'importantes réformes en matière de décentralisation et, malgré la récente réforme de la fiscalité locale et les nouvelles stratégies d'appui budgétaire, dont les résultats n'ont pas pu être entièrement analysés, il est établi l'insuffisance des ressources financières destinées à prendre en charge le développement local.

Dans ce cadre, la planification régionale et la coopération décentralisée sont des instruments importants dans la conception et l'exécution de programmes de développement économique des collectivités locales.

Le souci du gouvernement de renforcer la politique de décentralisation par l'apport de ressources substantielles de la coopération décentralisée, et d'assurer une meilleure coordination de toutes les

actions, s'est traduit en 2003 par la création d'un ministère chargé de la coopération décentralisée et de la planification régionale.

L'objet de cette communication consiste à s'interroger sur l'impact de la planification régionale et de la coopération décentralisée sur les collectivités locales et à partager la réflexion sur ce thème avec les participants. Cependant il faut noter que la non exhaustivité des interventions de la Coopération Décentralisée ne nous permettra pas d'effectuer une analyse complète de ce sujet.

II. COOPERATION DECENTRALISEE

L'article 17 du code des collectivités locales indique que « dans les conditions prévues par le code, les collectivités locales peuvent, dans le cadre de leurs compétences propres, entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités locales de pays étrangers ou des organismes internationaux publics ou privés de développement ».

La coopération décentralisée peut être définie comme l'appui financier, technique ou matériel apporté aux collectivités locales à travers un partenariat. Elle peut également se manifester par des échanges, culturels notamment.

Les enjeux de la coopération décentralisée constituent un approfondissement de la démocratie locale et une intensification des relations entre les collectivités locales et les bailleurs de fonds.

Les modifications du tissu social et économique et la diversité des intervenants et des partenaires au développement incitent à développer des cadres de concertation entre les collectivités locales et les autres acteurs de développement, notamment dans le domaine de la coopération décentralisée.

Les champs de la coopération décentralisée tournent autour du développement économique, les services de proximité, du renforcement institutionnel et de la bonne gouvernance et ce, par la mise en œuvre des bonnes pratiques.

Ainsi les domaines prioritaires d'intervention de la coopération décentralisée concernent :

- ◆ La sécurité alimentaire par :
 - la mise en place au profit des populations démunies de mécanismes de création et d'accroissement durables de revenus,

- Le développement d'activités de développement économique (agriculture, élevage...) à travers la mise en place d'aménagements hydro agricoles, d'équipements agricoles, etc.,
 - L'éducation par l'amélioration de la scolarisation à travers le financement d'infrastructures, d'équipements et de matériels scolaires,
 - La santé en améliorant l'accès aux soins de santé de base à travers la formation et le renforcement des capacités du personnel de santé, et le financement d'infrastructures sanitaires et l'assainissement.
- ◆ L'accès aux services sociaux de base :
 - eau potable, électrification etc...
 - ◆ La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par la sensibilisation des acteurs, la formation et le renforcement de l'information des femmes.

Dans la pratique, la Coopération Décentralisée se décline, selon deux principaux axes, sur :

- ◆ L'appui institutionnel à travers l'accompagnement au processus de décentralisation par la formation, le renforcement des capacités, le développement des activités politiques et associatives et l'appui logistique.
- ◆ L'appui au développement urbain par la réalisation d'infrastructures dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la santé, de l'agriculture et du développement économique.

La coopération décentralisée se développe également selon plusieurs approches :

- Echange d'expériences culturelles, transfert de technologies et de savoir faire (bourses, envoi de coopérants ...),
- Actions de sensibilisation à caractère caritatif par des dons en nature, le cofinancement d'associations à caractère humanitaire et de personnel (médecins, techniciens ...),
- Approche par projet selon les domaines de compétences précis et des collectivités locales ciblées,

- Infrastructures.

Les principaux motifs de l'engagement des collectivités locales sont l'ouverture au monde extérieur, la solidarité et l'intérêt réciproque des parties.

Les effets sont renforcés et rendus crédibles par des actions de coopération orientées de manière prioritaire sur le renforcement institutionnel des collectivités locales et de leur capacité à mettre en œuvre le développement local.

Les interventions en matière de coopération décentralisée sont difficiles à appréhender, vu leur nombre, leur diversité, le manque de coordination des actions des interlocuteurs, et des masses financières mises en jeu.

Ainsi, l'inscription aux budgets des collectivités locales des aides financières de la coopération décentralisée permettrait une meilleure lisibilité du volume réel des appuis réalisés sur le terrain.

La coopération décentralisée pose aussi des interrogations quant aux effets sociaux des allocations de ressources techniques, humaines ou matérielles, ainsi que la problématique de l'utilisation des ressources de manière plus efficace et durable par rapport à l'impact sur le mieux être des populations locales.

Elle est souvent mal perçue par les populations locales entraînant des conflits et jeux de pouvoir pour accéder à cette ressource.

Cependant, sa spécificité réside en partie dans le libre choix des partenaires en fonction de la proximité politique, culturelle ou d'affinité et d'intérêts communs et partagés.

III. LA PLANIFICATION REGIONALE

La planification

La planification qui constitue un des neuf domaines de compétences transférées aux collectivités locales par la loi 96.07 du 22 mars 1996 est un processus technique et social qui permet à une collectivité de se fixer des objectifs et de mettre en œuvre des moyens pour les atteindre.

« Planifier, c'est décrire l'avenir auquel la collectivité aspire et mettre tout en œuvre pour que cet avenir soit des meilleurs pour les populations. En ce sens, c'est un exercice de souveraineté et de responsabilité qui s'appuie sur une vision partagée et portée par tous les acteurs dans un processus participatif et interactif. »

Les collectivités locales sont confrontées à l'inadéquation entre leurs besoins en croissance constante et leurs ressources et potentialités limitées.

Se pose alors la nécessité d'un minimum d'organisation pour atténuer les effets de ce déséquilibre en combinant d'une part, la sélection des besoins prioritaires et leur programmation dans le temps, et d'autre part, la gestion rationnelle des ressources et l'optimisation de leur valorisation.

Le plan de développement remplit pour la collectivité des fonctions essentielles et diverses et constitue :

- un document d'information statistique pertinente, de négociation, de référence pour inspirer et orienter l'intervention des acteurs,
- un instrument de pilotage et de suivi du développement local qui permet des discussions approfondies sur les ressources disponibles,
- un moyen pour améliorer la légitimité des institutions locales,
- un support pour fonder la décision et les comportements de tous les acteurs,
- un guide pour inspirer les actions de promotion au sein de la collectivité locale,
- un tableau de bord qui permet de visualiser et de guider l'ensemble des orientations stratégiques de développement de la collectivité locale en tenant compte des ressources réellement disponibles.

La planification crée ainsi pour tous les acteurs du milieu (secteur privé, ONG, OCB, familles, citoyens, représentants de l'Etat, partenaires au développement), un cadre d'activités qui encourage tous ces groupes à travailler en cohésion pour le bien de la collectivité.

Organisation du système national de planification et outils nationaux

Jusqu'à la fin des années 70, divers exercices et méthodes de planification de développement ont été exécutés au Sénégal mais les contraintes de l'environnement international ont rendu difficile leur mise en œuvre.

C'est la raison pour laquelle, le Système National de Planification a été réformé en 1987 afin d'unifier les démarches de l'ajustement financier et de la planification du développement.

Cette mutation fondamentale intègre les horizons temporels des court, moyen et long terme afin de mieux prendre en compte la corrélation entre préoccupations d'assainissement financier et objectifs de développement.

Le VIII ème plan marque la fin de la politique sectorielle en matière de planification, au profit d'une approche systémique.

Au terme de la loi 97-06 du 10 mars 1997 portant adoption du IX ème plan « les politiques et programmes sectoriels et les Plans Régionaux de Développement Intégré (PRDI) doivent s'articuler au Système de Planification et se conformer aux orientations stratégiques ».

De fait, il s'agit de veiller à une mise en phase du dispositif de planification de l'échelle nationale à l'échelle locale, dans un souci de cohérence d'ensemble en prenant en compte le Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) dont l'objectif est de mettre en œuvre une stratégie d'aménagement du territoire qui vise l'exploitation optimale des ressources et potentialités nationales, la décentralisation et la recherche d'un meilleur équilibre entre les régions et les territoires.

Le nouveau système national de planification est bâti autour de quatre instruments complémentaires, s'informant et s'éclairant progressivement :

- L'étude prospective sur la société sénégalaise « Sénégal 2015 » qui donne un cadre général de référence, analyse à l'échelle d'une génération (25 ans), les futurs possibles et plausibles pour le Sénégal et guide les choix stratégiques des Plans d'orientation à moyen terme,
- Le plan d'orientation pour le développement économique et social (PODES) à l'horizon de six ans, qui fixe les options stratégiques à mettre en œuvre et les objectifs intermédiaires. Il fournit les repères et les critères pour la sélection et la programmation des projets et actions publiques,
- Le programme triennal d'investissements publics (PTIP), ajustable annuellement, dont la partie exécutoire forme le budget consolidé d'investissements (BCI), intégré dans la loi des finances,
- Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP) qui constitue depuis 2004, le document cadre dans lequel sont définis les axes stratégiques et les actions prioritaires en matière de lutte contre la pauvreté.

Les instruments à prendre en compte sont, ceux de la planification sectorielle constitués de lettres de politique sectorielle et de plans ou programmes de développement sectoriel (PDIS, PDEF, etc.)

La gestion de la compétence planification par les collectivités locales

Planification locale

En dépit de leurs spécificités et de leurs différences d'échelle géographique, tous les trois ordres de collectivités locales ont, de par la loi, compétence en matière de planification. Leurs attributions particulières déterminent trois types d'instruments de pilotage :

ATTRIBUTIONS DE LA REGION	ATTRIBUTIONS DE LA COMMUNE	ATTRIBUTIONS DE LA COMMUNAUTE RURALE
- élaboration et exécution des plans régionaux de développement intégré (PRDI) ; - coordination des actions de développement de la région ; - passation, en association avec l'Etat, de contrats plans pour la réalisation d'objectifs de développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique.	- élaboration et exécution des plans d'investissement communaux (PIC) ; - passation en association avec l'Etat de contrats plans pour la réalisation d'objectifs de développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique	- élaboration et exécution du plan local de développement (PLD) ou du PGAT de la communauté rurale

Les instruments de planification locale

Les plans de développement régionaux et locaux sont considérés comme des éléments indispensables du système de planification globale. Les entités que constituent les collectivités (régions, communes, communautés rurales) déterminent, dans leur propre intérêt, leur vision de développement socio-économique particulière, telle qu'elle se dégage d'une analyse de leurs potentialités, de leurs avantages comparés et des aspirations de leurs populations.

Cependant, un plan régional ou local ne peut prendre tout son sens que s'il s'inscrit dans le cadre d'objectifs nationaux, d'où la nécessaire articulation entre plans nationaux, régionaux et locaux.

- Le Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) a pour objectifs :

- l'organisation de l'aménagement du territoire régional,
- l'identification des infrastructures structurantes appropriées en vue de promouvoir des économies locales dynamiques et bien intégrées dans les circuits d'échanges départementaux, régionaux et nationaux,
- l'amélioration des conditions d'accès des populations aux services essentiels de base par la construction et l'entretien correct des infrastructures notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la santé, de la culture, des sciences, etc.,
- les solutions aux problèmes d'environnement et de gestion convenable des ressources pour un souci de développement durable,
- la réalisation de l'équilibre intra régional en tenant compte des aspects spécifiques de développement de toutes les collectivités.

Le PRDI a vocation de :

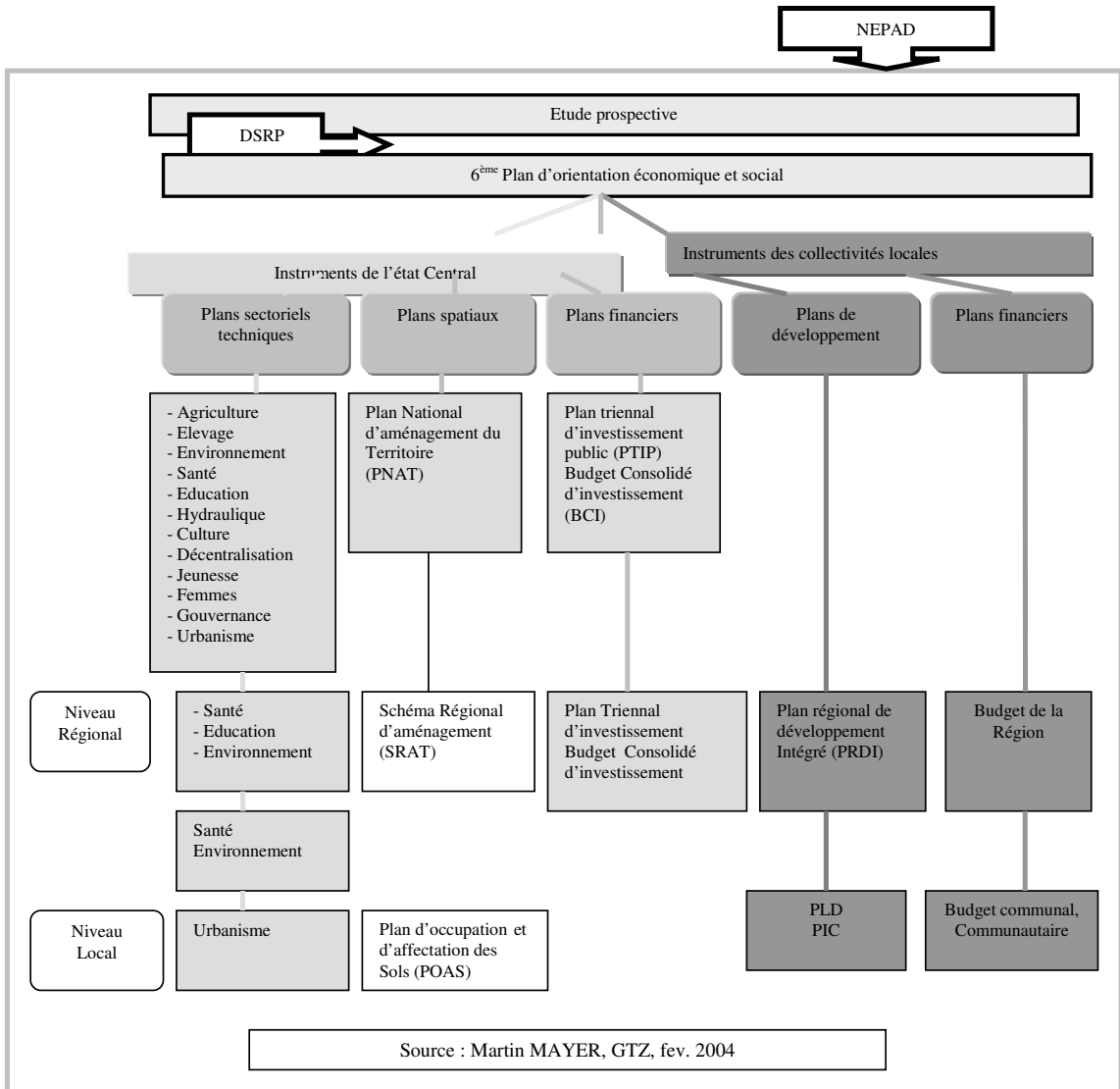
- dresser le bilan diagnostic de la situation démo-socio-économique régionale en dégagant les potentialités, les atouts et les contraintes de chaque secteur;
 - définir les enjeux majeurs de développement, les orientations et les objectifs à moyen et long terme,
 - élaborer un programme d'actions régional.
- Le Plan d'Investissement Communal et le Plan local de développement (PLD) sont les documents de planification à moyen terme (6 ans) de la commune (PIC) et de la communauté rurale (PLD). Ils ont pour vocation de :
 - analyser les caractéristiques économiques et sociales de la commune et de la communauté rurale,
 - déterminer les objectifs de développement,
 - identifier les projets à réaliser pour l'atteinte de ses objectifs.

Pour qu'ils soient valides, ces documents doivent être adoptés par le Conseil Municipal ou Rural et approuvé par le Préfet et le sous-préfet.

ARTICULATION ENTRE LES OUTILS DE PLANIFICATION NATIONALE ET LOCALE

Le système national de planification

Les tableaux ci-après présentent l'articulation entre les systèmes de planification nationale et locale :



Modalités d'articulation entre les différents outils de planification

Instruments	Articulation du processus d'élaboration	Harmonisation des contenus
PODES et PRDI	<p>L'adoption du même horizon temporel de six ans afin que le processus d'élaboration du PODES et du PRDI soit simultané</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte par la commission macro-économique de synthèse du PODES du diagnostic établi par les régions • L'articulation des objectifs et projets du PRDI aux orientations stratégiques nationales • L'établissement d'une synthèse des projets de PRDI au niveau national • L'opérationnalisation du PODES et du PRDI 	<p>Prendre en compte la vision à long terme du Sénégal définie dans les documents de prospective (étude prospective)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formuler des objectifs de développement à moyen terme • Elaborer un programme d'investissement régional <p>L'harmonisation des contenus nécessite les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le PODES et le PRDI sont fondés sur le PGAT et sur le SRAT <p>Prendre en compte les besoins des régions au moment de l'élaboration des orientations stratégiques du PODES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la contribution de chaque région à la réalisation des objectifs du plan national et des différents sous-secteurs <p>Elaborer un bilan annuel du PRDI examiné par les instances</p>
PRDI, PIC et PLD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption d'un horizon temporel (six ans) commun au PRDI, PIC et PLD ▪ Harmonisation des calendriers d'élaboration du PRDI, du PIC et du PLD ▪ Vérification de la conformité des PIC et PLD avec le PRDI avant validation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les objectifs, les stratégies et les projets des PIC et PLD doivent s'inspirer des axes de développement adoptés au niveau régional ▪ Les projets dont la mise en œuvre dépasse les moyens des communes et communautés rurales doivent être inscrits au PRDI

La planification régionale

Le processus de décentralisation a connu une évolution significative avec la régionalisation qui érige la région au rang de collectivité locale, dotée de la personnalité morale et juridique.

La région constitue un cadre de concertation, d'échanges et de coordination entre les collectivités locales permettant une synergie des actions des élus locaux pour un développement local durable face aux attentes et besoins des populations.

La région doit assurer un développement harmonieux de son territoire sans porter atteinte à l'autonomie et aux missions des autres collectivités locales. C'est un lieu de concertation et d'harmonisation de stratégies de développement entre l'Etat et les collectivités locales.

L'envergure des difficultés des collectivités locales et l'accroissement permanent de la demande sociale interpellent l'ensemble des acteurs et suscitent une réflexion sur l'impact de la planification régionale sur le développement des collectivités locales.

Comme indiqué, ci-dessus, depuis la réforme de 1996 portant régionalisation, la planification fait partie des 9 domaines de compétences transférés aux collectivités locales ; la planification est un atout pour un développement harmonieux des collectivités locales.

C'est ainsi que les compétences de la région en matière de planification s'articulent autour :

- de l'élaboration et l'exécution des plans régionaux de développement intégré (PRDI)
- de la passation en association avec l'Etat de contrat plans pour la réalisation d'objectifs de développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique.

Au niveau des régions, le Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) est un instrument d'orientation et de mise en cohérence des actions des différents acteurs du développement local, en vue d'un développement économique harmonieux et efficace.

En conséquence, les collectivités locales devront tendre vers une meilleure implication et prise en charge de la coopération décentralisée.

Pour ce faire, elles devront s'en approprier à travers les plans de développement à moyen et long terme en vue d'une meilleure coordination et concertation de tous les acteurs de la coopération décentralisée. Cela permettra un meilleur accompagnement par les services des collectivités locales et ceux de l'Etat.

En effet, la planification constitue un instrument qui nécessite des politiques et stratégies de communication permettant la mobilisation et la participation des populations à la base et des autres acteurs.

Aussi, la planification régionale ne devait pas être perçue comme une ingérence, mais plutôt comme un outil de développement et de promotion utilisé par les collectivités locales, pour mettre en œuvre des programmes de développement initiés dans le cadre de la coopération décentralisée.

Les orientations stratégiques retenues seront traduites en objectifs opérationnels à atteindre par les collectivités locales. La planification régionale permettra ainsi, un partage équitable, harmonieux et complémentaire des appuis des partenaires de la coopération décentralisée.

On peut noter que la coopération décentralisée a produit des effets positifs dans le développement des collectivités locales notamment au niveau des aspects suivants :

- 1) Impact sur les finances des collectivités locales à travers l'accroissement des ressources des collectivités locales, l'augmentation de leurs capacités de réalisation et les effets indirects des appuis aux associations de jeunes et de femmes, relatifs au développement d'activités socio-économiques,
- 2) Impact sur les capacités techniques des ressources humaines par la formation et le renforcement des capacités des élus et techniciens des collectivités locales, (maîtrise d'ouvrage...) en matière de gestion et de bonne gouvernance, ceci par des apprentissages et des transferts d'expertise,
- 3) Impact sur le volume des infrastructures et des équipements réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée,

- 4) Impact sur les relations concrètes d'amitié, de travail et de partenariat entre collectivités locales du Sud et celles du Nord mais aussi entre les collectivités locales du Sud,

Ces échanges permanents permettront une meilleure connaissance de l'autre, une compréhension, et favorisent la complémentarité entre les différents acteurs de la société civile, les pays partenaires et les collectivités locales.

- 5) L'implication de ressources humaines de plus en plus qualifiées dans la gestion des collectivités locales,

- 6) L'émergence au sein des populations et de la société civile d'acteurs qualifiés et impliqués dans la gestion des affaires de leur collectivité locale.

IV. IMPACT DE LA COOPERATION DECENTRALISEE ET DE LA PLANIFICATION REGIONALE SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES COLLECTIVITES LOCALES

Il convient d'appréhender les résultats déjà enregistrés par la coopération décentralisée, de réduire ses limites et effets négatifs, par une amélioration des interventions, et de l'impact sur le développement économique des collectivités locales.

Cette communication s'est appuyée sur les évaluations disponibles notamment au niveau de la coopération décentralisée française et a permis d'analyser son impact sur le développement économique des collectivités locales à travers les populations

La coopération décentralisée franco sénégalaise a été évaluée en 1999 par le GRET (Groupe Français d'Etudes et de Recherche) et les recommandations étaient les suivantes :

- « Préserver la spécificité de partenariat de collectivités à collectivités
- Consolider les missions et les moyens des collectivités locales sénégalaises
- Aider les collectivités sénégalaises à mieux identifier leurs besoins et leurs attentes
- Rechercher systématiquement un lien conventionnel formel avec la collectivité locale partenaire
- Ouvrir des espaces et des cadres de concertation sur des bases géographiques ou thématiques
- Mieux définir le rôle de la MEL (Maison des Elus Locaux) vis-à-vis de la coopération décentralisée ».

L'impact de la coopération décentralisée est divers et inégal selon les collectivités locales concernées, compte tenu de la disparité des localités d'intervention et des faibles montants mobilisés face aux besoins réels des partenaires.

Préalablement à cette analyse, un état des lieux de la coopération décentralisée au Sénégal, aurait permis de dresser les effets induits, les difficultés de mise en œuvre ainsi que ses limites.

Les différentes expériences en matière de coopération décentralisée montrent les nombreuses possibilités qui peuvent en être tirées en matière d'amélioration des ressources des collectivités locales et de développement économique de façon plus générale.

Il est vrai qu'un certain nombre de mesures doivent être identifiées pour consolider les acquis et réduire les contraintes et problèmes dans ce domaine.

Pour y parvenir, une meilleure organisation de la Coopération Décentralisée doit être effective, mais aussi une implication des élus et autres acteurs locaux.

Il est ainsi important de capitaliser sur des expériences menées dans les régions telles que Saint Louis qui ont enregistré à travers l'Agence Régionale de Développement d'importants résultats permettant d'affirmer que plusieurs pistes peuvent être exploitées au niveau de la Coopération Décentralisée. Cependant des stratégies devront être bien définies afin que des actions permanentes soient menées et des résultats obtenus.

Cf. Dîner conférence Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec et de Vanier Domaine Maizerets, Québec 19 novembre 2001. Le développement local intégré : une approche humaniste, économique et écologique du développement des collectivités locales, *page 5*

⁸ Le développement local: un concept mais aussi une pratique /

⁸ Dîner-conférence Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec et de Vanier Domaine Maizerets, Québec 19 novembre 2001 . Le développement local intégré : une approche humaniste, économique et écologique du développement des collectivités locales , *page 5*

V. PERSPECTIVES :

Sur la base des études et rapports disponibles, on constate l'exploitation limitée des différentes possibilités de la coopération décentralisée et leur non prise en compte par les collectivités locales.

Cette analyse a fait ressortir les difficultés et contraintes de la coopération décentralisée au niveau des collectivités locales tant dans ses aspects institutionnels que du point de vue des moyens humains et financiers.

L'analyse régulière de l'impact de la Coopération décentralisée sur le développement économique des collectivités locales sera facilitée par les mesures ci après :

- ◆ Mise en place d'un cadre de référence permettant la coordination et l'harmonisation de la coopération décentralisée par le Ministère de la Coopération Décentralisée en relation avec les collectivités locales et les bailleurs de fonds
- ◆ Mise en place d'un dispositif permettant la collecte et la gestion des informations en matière de coopération décentralisée sous forme de bases de données
- ◆ L'implication de l'UAEL (Union des Associations d'Elus Locaux) comme véhicule d'harmonisation et d'information sur la coopération décentralisée.
- ◆ L'élaboration de guides pratiques à l'endroit des collectivités locales sur l'accès, les modalités de financement de la coopération décentralisée, les conditions de partenariat et les stratégies de mise en œuvre, en relation avec les différents acteurs.
- ◆ L'identification et l'implication de l'ensemble des actions concernées par la coopération décentralisée
- ◆ L'opérationnalisation des recommandations issues des différents ateliers et comités de travail en se basant sur les pratiques déjà mises en œuvre.
- ◆ La fourniture aux collectivités locales d'une assistance technique rapprochée à travers les ARD (Agence Régionale de Développement) en vue de les appuyer dans la gestion de la coopération décentralisée afin d'améliorer l'efficacité dans la mise en œuvre.

2. LE NEPAD (NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE), QUELS STRATEGIE ET MECANISME D'IMPLICATION DES COLLECTIVITES LOCALES ET AUTRES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT LOCAL ? Par le Professeur Moustapha KASSE, enseignant à l'UCAD

Introduction

- Globalisation et crise des centres de pouvoir.
- Etat africain débordé par la mondialisation et contourné par l'informel
- Penser global et agir local ou comment articuler mondial, régional et local.

I. Mondialisation Multipolaire et la Marginalisation du Continent.

- Approfondissement de la mondialisation et exclusion de l'Afrique
 - Au niveau de la production et des échanges
 - Au niveau de la monnaie et des **NTIC**
- L'Afrique entre pauvreté et marginalisation
 - Faibles performances économiques
 - Dégradation de l'espace politique et mauvaise qualité des administrations publiques
 - Détérioration de la condition sociale : pauvreté et chômage
 - Incertitudes et risques nés des conflits.
- S'Unir ou périr

II- NEPAD : Croissance Rapide et Développement Durable

- Objectifs à long terme
 - Croissance accélérée de l'ordre de 7 %
 - Réalisation des **OMD**
 - Promotion de la femme et de la culture
- Les moyens

- **Deux préalables pour un développement durable** : assurer la paix et la sécurité et réaliser la Bonne gouvernance politique et économique

- **Huit priorités sectorielles** : infrastructures, Energie, Agriculture, NTIC, Accès aux marchés, Education, santé et Environnement.

- Mise en œuvre
 - Approches régionales et sous-régionales
 - Rôle du secteur privé

III- Le NEPAD entre le Global et le Local

- Crise de l'Etat et décentralisation
- Les objectifs du développement à la base
 - Exploiter les potentialités locales
 - Réaffecter les ressources nationales
 - Réaménager le territoire
- Les Instruments et les Moyens
 - Les instruments techniques et financiers
 - Les instruments politiques et institutionnels
 - Autres instruments de la communication

IV – Application à la Région de Tambacounda

- Avantage géographique d'une Région carrefour et polarisante
- Des potentialités minières bases d'une industrialisation future
- Des réserves hydrauliques et foncières
- Des possibilités d'un développement agricole et de l'élevage
- Absence d'handicap démographique et d'une urbanisation chaotique

Conclusion

- Nous pouvons être les bénéficiaires du NEPAD
- Nous organiser pour sa réalisation

3. IMPACT DE LA COOPERATION DECENTRALISEE SUR LE

DEVELOPPEMENT LOCAL, Par Monsieur **Seydou DIOUF**, Directeur de Cabinet du Président du CRAES (Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales)

En effet, longtemps confiné à une opération mettant en relation deux collectivités locales de différents Etats, la notion de coopération décentralisée a fait l'objet d'une interprétation extensive particulièrement par certaines institutions internationales d'appui au développement comme l'Union Européenne ou plus récemment encore la banque mondiale avec l'avènement du concept de développement décentralisé participatif (DDP).

Née dès l'après seconde guerre mondiale sous la forme de jumelage, à forte charge émotive et / ou affective, la coopération de collectivité à collectivité notamment Nord-sud s'est très vite développée vers des échanges de population ou d'élus.

Par suite, et au lendemain des premiers programmes d'ajustement structurels, les Institutions internationales, tirant les conséquences des politiques de décentralisation mises en œuvre dans les pays du Sud, se sont évertuées à s'intéresser davantage à l'enjeu du développement territorial.

Longtemps opposées les deux approches ont fini par se rejoindre tout au moins dans la pratique. En effet, la coopération décentralisée vue sous l'angle de coopération de collectivité à collectivité a dépassé le simple cadre Institutionnel pour devenir une coopération de territoire à territoire, intégrant les acteurs locaux dans leur pluralité.

Ce résultat, qui est rarement le fruit d'une politique locale délibérée, procède d'un contact. Il est en effet attendu des collectivités locales qu'elles améliorent la fourniture des services aux

populations, parce qu'elles sont plus proches et en principe plus sensibles aux besoins et priorités exprimés par celles-ci.

Ainsi, la capacité à fournir des services est une condition sine qua non de conquête de légitimité pour les collectivités locales. Or les moyens financiers dont elles disposent ne leur permettent pas d'assumer cette mission avec satisfaction.

Dés lors, le recours au partenariat, notamment avec le secteur privé et le secteur associatif, est une des voies les plus sûres pour permettre une amélioration significative des services offerts au niveau local.

La coopération décentralisée rejoint précisément cette approche en ce qu'elle cherche, tirant les conséquences de la modification du paysage factoriel local, à organiser les relations entre les différentes familles d'acteurs du développement plus particulièrement entre les pouvoirs publics locaux et la société civile organisée.

Pour impacter positivement sur le développement local, la coopération décentralisée doit instrumenter un certain nombre de pré requis dont les essentiels peuvent être :

- La participation active des acteurs qui suppose le dépassement de la logique de bénéficiaire au profit de celle de partenaire capable d'influer sur le devenir local.
- La concertation et la complémentarité, en somme, le décloisonnement des projets pour tendre vers une mise en cohérence des interventions.
- La prise en compte du temps long pour permettre une bonne appropriation des actions entreprises, sans toutefois négliger les actions à court terme qui constituent des leviers de maintien de l'engagement des acteurs.

S'agissant plus particulièrement des acteurs, l'immixtion dans le paysage factoriel local, d'acteurs jusque là insoupçonnés que les populations originaires, vivant dans les pays du Nord et porteurs de projets est à encourager.

D'abord limitée à des interventions destinées à répondre à des problèmes ponctuels (construction de puits, de poste de santé ou de salles de classes) l'intervention des populations est de plus en plus construite et formalisée.

En France, où l'on compte une forte population originaire du Sénégal, l'approche a été conceptualisée sous le vocable « co-développement et Economie solidaire » et sa mise en œuvre confiée à une mission interministérielle.

Il s'agit à travers la convention signée entre les deux Etats d'aider les populations émigrées et les étudiants en activité dans l'hexagone porteurs de projets de participer pleinement à l'essor de leur collectivité d'origine par des financements octroyés sur les bases de la coopération décentralisée, favorisant ainsi leur mobilité entre leur pays d'activité et leur pays d'origine.

S'il est vrai qu'au Sénégal cette nouvelle approche ne s'est pas encore développée, au Mali, par contre et plus précisément dans la région de Kayes les initiatives de co-développement ont permis le financement de plusieurs projets.

On le constate, l'implication et la mobilisation des acteurs dans leur diversité, la construction d'un processus de concrétisation des actions, la mise en cohérence des interventions sont autant de facteurs essentiels pour permettre à la coopération décentralisée d'influer positivement sur le développement local.

A bien des égards, il s'agit d'objectifs également poursuivis par la planification régionale.

La décentralisation est un processus politique dont on attend une amélioration des cadres et conditions de vie des habitants, une meilleure mobilisation des populations dans les actions de développement durable, un enracinement de la démocratie à la base et le raffermissement de l'Etat de droit.

Mise en œuvre bien avant les indépendances avec le décret du 10 août 1872, instituant les communes de Saint-Louis et de Gorée, le processus s'est poursuivi par une extension du mouvement de communalisation en milieu urbain et semi urbain dans les années 20, en milieu rural avec la loi 72-25 avant d'atteindre son paroxysme avec les grandes lois de 1996.

Comme partout ailleurs, la politique de décentralisation mise en œuvre au Sénégal inscrit dans ses objectifs prioritaires la promotion du développement local.

Cette responsabilité qui revient désormais aux collectivités locales, dotées d'une autonomie administrative et financière et bénéficiant de compétences transférées doit être assumée dans un contexte où l'ajustement de notre économie nationale à l'économie internationale demeure la priorité de notre Etat. Or, les populations ne considèrent comme réussies que les politiques publiques qui se traduisent par un développement vécu localement par la majorité.

Celui-ci consacre l'émergence des territoires comme sujets de leur propre développement et non plus comme lieu d'intervention des initiatives décidées ailleurs. Ainsi le développement local se veut porteur d'une nouvelle approche du développement qui se construit à partir des initiatives locales.

Si l'on reconnaît donc que le développement local est un élément fondamental de toute politique de décentralisation, on admet aussi que les solutions pour le mettre en œuvre, effectivement, ne sont pas simples à trouver dans un contexte de rareté des ressources financières publiques. C'est de la rencontre des intelligences, des imaginations et des volontés que viendront probablement les avancées les plus significatives.

Dans ce contexte, la coopération décentralisée en tant que telle crée des liens et des partenaires aux fins d'un apprentissage mutuel entre les collectivités locales et leurs associations dans différents pays et constitue un outil indispensable pour le renforcement des capacités locales en vue d'un développement harmonieux.

En outre, en reconnaissant aux pouvoirs locaux une marge d'autonomie par rapport au pouvoir central, la décentralisation offre aux collectivités locales la possibilité d'avoir des marges de manœuvre dans le pilotage du développement local. Malgré tout, et compte tenu de la faible capacité de nos collectivités locales à réguler leur espace public, le risque est grand de voir les efforts et les initiatives se disperser.

Dans ces conditions, comment construire une intelligence de la relation entre décentralisation, développement local et développement national ?.

C'est l'enjeu de la planification régionale dont la mission essentielle est de bâtir des cohérences entre les stratégies de développement local et les stratégies de développement national.

4. L'EXPERIENCE CONCERTEE DES AGENCES DES NATIONS UNIES POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA REGION DE TAMBACOUNDA. Exercice UNDAF/TAMBACOUNDA ? Par monsieur Abdoul Aziz TANDIAN, Directeur de l' ARD (Agence Régionale de Développement)

Introduction

Plusieurs auteurs ont rappelé que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au plan décentralisé constitue un défi majeur pour les pays africains, notamment les pays en voie de développement, mais présente aussi de nombreuses opportunités.

Sur le plan international, huit objectifs principaux de développement ont été retenus pour mettre en œuvre les stratégies de développement nécessaires à leur atteinte. De même, des propositions ont été faites pour prendre en compte les aspects de suivi évaluation. Les huit objectifs sont les suivants :

1. Extrême pauvreté et Faim
2. Education primaire pour tous
3. Egalité des sexes et Autonomisation des femmes
4. Mortalité infanto juvénile
5. Santé maternelle
6. VIH/SIDA et Paludisme
7. Environnement durable
8. Partenariat pour le développement

Ceci confère aux différents pays concernés par les OMD de disposer ainsi d'un instrument commun et simplifié pour l'analyse, l'orientation et le suivi de leurs politiques de développement.

Cependant, pour une meilleure appréciation des progrès réalisés dans l'atteinte des OMD au niveau national, il faut aussi tenir compte des disparités régionales et locales.

C'est pourquoi, il faut que l'accent soit mis sur les zones les plus défavorisées et que le niveau de l'évaluation soit désagrégé aux régions, aux communes et aux communautés rurales pour favoriser la réduction des inégalités géographiques et humaines à l'intérieur du pays.

C'est dans cet esprit de réduction de la pauvreté et de la réalisation des OMD dans la région de Tambacounda que l'exercice UNDAF/TAMBA (United Nations Development Assistance framework) a été engagé par les autorités nationales, les représentants de la région et le système des Nations Unies.

L'objectif premier retenu par le COTAMBA qui est le comité ad hoc du SNU qui gère l'exercice UNDAF/TAMBA a consisté à établir un inventaire préliminaire des projets et programmes des Agences du Système des Nations Unies (SNU) dans la région de Tambacounda afin d'avoir une situation des interventions du système dans la zone considérée.

Ce premier inventaire a été un « input » pour le recensement analytique des programmes et projets de lutte contre la pauvreté dans la région de Tambacounda. Ainsi une première contribution à l'identification des types de collaboration et des points stratégiques de coopération conjointe permettra une coordination, voire une intégration des divers programmes et activités des Agences en vue d'opérationnaliser le volet UNDAF à Tambacounda.

2. L'initiative UNDAF-Tamba : Description

Le SNU au Sénégal, en accord avec le Conseil Régional, s'est engagé dans une initiative nouvelle de coordination effective et de mise en synergie de ses interventions pour appuyer les populations et les autorités locales, régionales et nationales à lutter contre la pauvreté et atteindre des résultats significatifs et mesurables dans la réalisation des OMD et la mise en œuvre du DSRP et du PRDI dans la région de Tambacounda.

L'exercice UNDAF-Tamba répond au principe de la concentration géographique, la région constituant le pivot de référence. Il vise à la création de véritables synergies entre les multiples projets de développement. Il vise aussi à réaliser une programmation conjointe dans les domaines où des manques importants auront été identifiés, en venant en appui aux efforts et capacités des acteurs locaux, régionaux et nationaux.

Cette opération optimise la cohérence entre les différents cadres programmatiques existants au Sénégal, à savoir le dixième Plan National de Développement, le DSRP, le PRDI, le NEPAD et les OMD.

Ainsi, l'UNDAF-Tamba représente le « Business Plan » des Nations Unies pour la mise en œuvre du DSRP et des OMD dans la région de Tambacounda, considérant le PDRD comme l'instrument de référence. Les recommandations de la réunion du Groupe Consultatif pour le Sénégal qui s'est tenue à Paris du 11 au 13 Juin 2003 constituent une opportunité pour assurer dès maintenant une bonne synergie entre le DSRP et cet exercice régional.

Cette initiative en cours est développée en étroite coopération avec le Conseil Régional de Tambacounda, de même qu'avec la Primature, et plusieurs ministères techniques concernés, en particulier le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Coopération Décentralisée et de la Planification régionale. Elle est pilotée par un comité ad hoc dénommé COTAMBA composé de huit Chefs d'Agence du SNU qui sont, par ordre alphabétique, la FAO, L'OIM, l'OMS, l'ONUDI, le PAM, le PNUD, l'UNICEF et l'UNIFEM. Ce comité est présidé par le représentant de l'ONUDI au Sénégal.

Il faut ajouter à ce qui précède qu'au plan international et régional, le SNU est également impliqué dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui devrait avoir des implications importantes dans la mobilisation des ressources et la coordination des actions dans des domaines tels que les infrastructures, les NTIC, le commerce, etc.

Le NEPAD offre un cadre de développement très intéressant pour la région de Tambacounda, qui est frontalière avec quatre pays de la sous région et pourrait se positionner comme région leader et devenir un pôle de développement sectoriel au niveau Ouest Africain.

Au plan national, le Sénégal dispose d'un Document Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui joue un rôle central en matière de lutte contre la pauvreté. La IVe réunion du Groupe Consultatif qui a eu lieu en Juin 2003, à Paris, a réaffirmé ce rôle et proclamé une mobilisation et une coordination fortes pour la mise en œuvre de cette stratégie. Lors de cette rencontre, le Gouverneur s'est engagé à décliner le DSRP au niveau régional et des ressources financières importantes ont été mobilisées.

3. L'initiative UNDAF-Tamba : objectifs et orientations

Les agences des Nations Unies sont appelées par une résolution de l'Assemblée Générale à mieux coordonner et approfondir les synergies opérationnelles entre leurs programmes. Cet effort se consolide au niveau d'un pays dans un instrument commun de planification stratégique dénommé UNDAF. Au Sénégal, les trois priorités retenues dans l'UNDAF sont : la lutte contre la pauvreté dans la région de Tambacounda, l'éducation pour tous et la relance des activités économiques et sociales dans la région de Casamance.

A la fin de l'année 2002, les Chefs d'Agence au Sénégal ont décidé d'initier un travail conjoint pour la mise en œuvre du volet UNDAF-Lutte contre la pauvreté dans la région de Tambacounda (UNDAF-Tamba), suite à une visite de terrain dans la région et à une journée de réflexion.

Il faut noter que cet exercice s'inscrit dans le contexte actuel de développement du Sénégal, aussi bien sur le plan international que national et régional. Ainsi, l'UNDAF-Tamba se base sur l'engagement croissant des autorités et des partenaires au développement pour contribuer à l'atteinte des OMD, sur le rôle central du DSRP en matière de lutte contre la pauvreté, la volonté du Gouvernement de décentraliser les

compétences en matière de développement et le dynamisme et l'implication montrés par les régions, les efforts entrepris par la primature pour cibler les couches les plus vulnérables en matière d'accès aux services sociaux, les résultats de la toute dernière réunion du Groupe Consultatif à Paris, etc.

L'exercice UNDAF-Tamba revêt un intérêt particulier dans la mesure où il pourrait contribuer de manière significative à la mise en œuvre du DSRP et l'atteinte des OMD dans la région de Tambacounda.

4. L'initiative UNDAF-Tamba : Méthodologie

Il convient de noter que la plupart des Agences des Nations Unies sont en phase d'exécution de leurs cycles de programmation pluriannuelle et n'ont en théorie pas de ressources budgétaires nouvelles pouvant être mobilisées au bénéfice de la Région de Tambacounda. C'est pourquoi le premier objectif recherché est de développer des synergies entre projets et programmes existants, de mobiliser toutes les ressources techniques et humaines disponibles, y compris par la réplication de « bonnes pratiques ».

L'UNDAF-Tamba se déroule en plusieurs phases successives :

Phase de diagnostic. Cette phase qui s'est terminée a permis de réaliser notamment un inventaire des projets en cours dans la région, qu'il s'agisse des Agences des Nations Unies, y compris la Banque Mondiale, ou des autres partenaires au développement. Elle a aussi permis d'établir un état des lieux des différentes statistiques existantes en matière d'indicateurs de développement, en particulier par rapport aux OMD. Ces travaux ont été restitués au cours des ateliers techniques passés et ont été portés à la connaissance de tous les acteurs pour leur validation.

Phase de mise en place de six groupes thématiques (Education, Santé, VIH/SIDA, Sécurité alimentaire et développement durable, Création de richesses et Gouvernance

locale) et de synergies effectives entre projets existants mais aussi dans la formulation de nouveaux programmes. Cette phase qui a bénéficié des réflexions de plusieurs ateliers et de missions conjointes de terrains ARD/Consultants, a permis de donner une réponse aux « manques » identifiés dans la phase diagnostic.

Phase d'élaboration de plans d'actions sectoriels pour les six (06) groupes thématiques avec la restitution / validation par groupe.

Phase d'élaboration de plans d'actions sectoriels pour les six (06) groupes thématiques et élaboration du PAC (plan d'action concertée). C'est cette phase qui est en cours d'exécution.

Phase de concertation élargie / validation. Cette phase permettra de valider les travaux de diagnostic, de mise en synergie et de formulation de nouveaux programmes. Elle se tiendra lors d'un atelier à Tambacounda vers la fin du mois de Mai 2005 avec tous les partenaires concernés.

Phase de mise en œuvre, avec un système de suivi / évaluation prévoyant notamment un atelier annuel de revue des projets et d'amélioration des mécanismes.

5. L'initiative UNDAF-Tamba : Pilotage de l'exercice et le rôle des acteurs concernés

L'exercice UNDAF-Tamba est piloté conjointement par le Conseil Régional de Tambacounda et un comité ad-hoc du SNU dénommé COTOMBA.

Le Conseil Régional est composé des élus de la Région et est un organe suprême dans la gestion des compétences transférées en matières de développement à la région.

Le COTAMBA est composé de neuf Chefs d'agence qui représentent, par ordre alphabétique, les organismes des Nations Unies suivants : l'Organisation des Nations

Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation Internationale des Migrants (OIM), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation Internationale des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds de Développement des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour les questions de Population (UNFPA) et le Fonds des Nations Unies pour la Femme (UNFPA). Ce comité a été créé dans le cadre de cette initiative et se réunit à Dakar environ deux fois par mois.

Par ailleurs, cette initiative est entreprise en étroite coopération avec la primature, qui établit un ciblage des zones les plus vulnérables en matière d'accès aux services sociaux de base, et avec plusieurs ministères techniques concernés. Il s'agit notamment du Ministère du Plan et du Développement durable, dans lequel est logé, la présidence du Comité National des OMD, du Ministère de la Coopération décentralisée et de la Planification régionale et du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales.

Le Gouvernement et les services déconcentrés de l'Etat dans la Région, de même que l'Agence régionale de développement avec ses trois antennes départementales jouent aussi un rôle clé dans la conception et la mise en œuvre de cette initiative. D'autres acteurs directement concernés par l'UNDAF-Tamba sont les partenaires au développement et les partenaires d'exécution, les collectivités locales, les représentants du secteur privé et la société civile, au sens large du terme.

6. L'initiative UNDAF-Tamba : articulations de l'UNDAF-Tamba avec les stratégies de planification

L'examen des orientations stratégiques de développement définies aux niveaux international, national, et régional a mis en évidence la cohérence et les potentialités du cadre de planification. Cette analyse a également permis d'aboutir à une proposition d'articulation de l'initiative UNDAF-Tamba.

7. Conclusion

L'exercice de UNDAF-Tamba constitue une expérience pilote de première importance en matière de coordination opérationnelle pour la réalisation effective des OMD au plan régional.

5. L'APPORT DES EMIGRES DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL, Par Monsieur Mamadou WADE, ARD de Tambacounda, Antenne de Bakel

Le Département de Bakel compte 202.653 Habitants. Il possède deux communes : la commune de Diawara et la commune de Bakel. Cinq arrondissements et treize communautés rurales :

- L'arrondissement de BALLA comprend 03 communautés rurales :
 - La communauté rurale de Kothiari
 - La communauté rurale de Dougué
 - La communauté rurale Bani Israël

- L'arrondissement de Goudiri comprend 02 communautés rurales :
 - La communauté rurale de Koulor
 - La communauté rurale de Goudiri

- L'arrondissement de Kidira comprend 02 communautés rurales :
 - La communauté rurale de Synthiou Fissa
 - La communauté rurale de Bélé

- L'arrondissement de Kenieba comprend 03 communautés rurales :
 - La communauté rurale de Madina Fouldé
 - La communauté rurale de Gathiari
 - La communauté rurale de Sadatou

- L'arrondissement de Mouderi comprend 03 communautés rurales :
 - La communauté rurale de Ballou

- La communauté rurale de Gabou
- La communauté rurale de Mouderi

Le chef lieu du département de Bakel se situe juste à la frontière entre la Mauritanie et le Mali, à 250 Km de Tambacounda, plus 500 Kms de la région de Saint-Louis et à 833 Kms de Dakar, la capitale du Sénégal.

C'est un ancien poste militaire et escale pour la traite des nègres et qui a la particularité d'être logé sur un ensemble de collines rocheuses.

II. SPECIFICITES DU DEVELOPPMENT DANS LE DEPARTEMENT DE BAKEL

- Etendue de la Région, enclavement de certaines zones et éloignement des instances de prises de décisions, manque de moyens, défaut de collecte des données.
- Faiblesse des capacités personnelles de la majorité des élus :
- Faiblesse du niveau et l'alphabétisme sont des facteurs qui freinent l'évolution des collectivités locales de la région, phénomène observé dans les autres parties du pays.

Une des principales contraintes est :

- La région de Tamba est une localité traditionnelle de l'émigration, la plus grande partie des personnes instruites sont en Europe et, ceux qui ont fait des études un peu poussées et qui sont restés au pays préfèrent vivre dans les autres régions du Sénégal, Thiès, Saint-Louis).

- La politique et les postes électifs sont de manière générale encore fortement tributaires de l'organisation du postulant.

2-1 *CONSEQUENCES :*

- Grande difficulté à comprendre le sens et les enjeux de la décentralisation.
- Certains présidents de conseils ruraux et parfois même des maires ont des difficultés à appliquer les lois et les règlements à cause de leur niveau de formation et de l'analphabétisme ; cette situation est plus visible chez les élus femmes.
- Absence d'instance véritable de dialogue et de médiation sociale.

Les populations n'adhèrent pas toujours aux projets locaux à cause de la démarche non participative qui a pris place avant l'élaboration de plans locaux de développements actuels.

Les communautés rurales rencontrent plusieurs problèmes :

- Problème de recouvrement de la taxe rurale
- Insuffisance des moyens financiers
- Alphabétisation des conseillers
- Absence d'outils actualisés pour piloter le développement
- Faible implication des femmes et des jeunes dans les instances de décisions
- Taille trop grande des entités administratives
- Absence de micro finance.

2-2 *CONTRAINTES :*

- Vaste et ouvert à plusieurs pays et régions
- Mali à l'Est
- Mauritanie au Nord
- Département de Kédougou au Sud
- Région de Tambacounda à l'Ouest
- Région de Matam au Nord
- Climat hostile
- Absence de voies de communication reliant la capitale et l'intérieur sauf les routes nationales numéros O1 et O2 sur 300 Kms (continental terminal, nappe profonde).
- Forte dégradation de la faune et de la flore
- Erosion hydrique et éolienne des terres
- Analphabétisme chez les adultes très élevé
- Insuffisance des infrastructures communautaires de base et équipements
- Insuffisance des intervenants (OCB, Projets, Programmes)
- Moyens de communication (Zone sud non couverte)

2-3 *POTENTIALITES*

- Présence de ressources naturelles
- Des terres cultivables fertiles et suffisantes
- Du bois de chauffe et d'œuvre disponible
- De l'eau pour la culture irriguée, de décrue et la pêche
- De la faune et la flore pour l'activité cynégétique importante
- Des mines d'or et produits de cueillette disponible
- Un cheptel important et diversifié
- Un tissu associatif très fort et dynamique
- Des sites et monuments historiques
- Un tissu social soudé

III. DIFFERENTES PHASES DE L'EMIGRATION

1) Emigration saisonnière (Exode) : Bassins arachidiers, zone de pêche. Elle concerne des jeunes qui préparent le mariage.

2) Emigration vers l'Afrique Centrale et de l'ouest
Vers la zone minière (Diamantaire)

3) Europe :

- Anciens combattants, navigateurs
- A partir de 1974 : Immigration massive à cause de la sécheresse

Cause : Recherche de ressources financières pour soutenir la famille

IV. REALISATIONS

- Infrastructures socio communautaires
- Mosquées
- Ecoles
- Postes de Santé
- Achat de bétail pour remplacer le cheptel
- Appui à la production agricole (Aménagement, Equipements)
- Emergence du mouvement associatif villageois et inter villageois
- Investissement éducation, hydraulique

A LES ANNEES 1980

- Consolidation du tissu associatif
- Retour de migrants porteurs de projets communautaires et individuels
- Formation ici et là -bas à l'éducation au développement
- Transformation de l'habitat local, achat de maisons dans les villes
- Amélioration du cadre de vie (équipements)

- Création de magasins d'approvisionnement, Banque de céréales, financement de campagnes agricoles
- Sécurité alimentaire

B LES ANNEES 1990

- Equipement familial (frigo, téléphone, électrification)
- Transport
- Commerce
- Désenclavement
- Création d'association et réseau (Loi 1901) en France

A PARTIR DE 1994 : MIGRATION -CITOYENNE ET DEVELOPPMENT

- Implication à la vie politique en réponse à la demande de partis et population (confiance)
- Election locale (conseillers migrants)
- Début du partenariat Nord/Sud (jumelage - coopération)
- Décentralisation
- Réalisation de projet de développement
- Recherche de partenaires
- Réseautage

C ANNEES 2000

- Implication dans la gestion des collectivités locales (09 Présidents du Conseil Rural sur 13 sont d'anciens migrants)
- Renforcement du partenariat Nord/Sud

D IMPACT :

- Sécurité alimentaire (accès aux facteurs de production)
- Amélioration du cadre de vie
- Accès aux services sociaux de base
- Facilitation de l'accès à l'éducation et aux maintiens
- Diversification des services dans les structures de santé par les dotations en équipement
- Accès aux moyens de communication
- Ouverture aux partenariats du Nord
- Renforcement des relations entre villages, pays, région (association et réseau)
- Allègement des travaux de la femme
- Accès aux instances de prise de décision

V. RESULTAT DE L'ETUDE SUR LES RICHESSES EFFECTUEE DANS LE DEPARTEMENT DE BAKEL EN 2003

5-1 Provenance des richesses

- Revenu tiré du commerce : 1.000.000.000 FCFA (un milliard)
- Apport coopération bilatérale, multilatérale, projet : 1.500.000.000F CFA (un milliard cinq cent millions)
- Dotation spéciales collectivités locales : 112.000.000F CFA (cent douze millions)
- Transfert ressortissants émigrés : 4.000.000.000F CFA (quatre milliards)

5-2 Destinations des richesses produites et reçues

Minimum Vital consommé par les familles (Moyenne)

- Dotation en matériel informatique

Santé

- Construction de structures de santé
- Dotation en matériels et produits sanitaires

Hydraulique

- Fonçage de puits traditionnels
- Renouvellement des pompes de forage
- Appui aux comités de gestion des forages

Investissements productifs

- Exploitations horticoles
- Transport rural
- Réceptifs touristiques
- Distribution
- Immobilier

Investissement social

- Intégration insuffisante dans la planification locale des infrastructures
- Prise en compte insuffisante des besoins locaux
- Dialogue insuffisant avec les administrations locales

Investissement productif

- Manque de visibilité sur les créneaux porteurs
- Comportements mimétiques
- Faible accompagnement reçu du système financier

6-2 Contraintes à l'engagement des migrants dans une dynamique d'investissements productifs

Le fait de ne pas être présents localement, laisse les migrants peu informés des opportunités d'affaires qu'offrent leurs terroirs.

Aussi, se concentrent-ils, dans des secteurs conventionnels comme l'immobilier.

- Les réalisations à caractère productif obéissent plutôt à des logiques de mimétismes.
- Ni les banques du Nord, ni les banques locales ne se pressent aux côtés des investisseurs migrants, pour des raisons opposées.
- En outre, subsistent des obstacles inhérents à l'insuffisance de professionnalismes dans les services et structures en charge de la mobilisation et des transferts de l'épargne des migrants, des difficultés liées à l'insuffisance de personnels ainsi qu'au caractère inadapté de la légalisation et peu incitatif de la réglementation en vigueur.

6-3 Description de la contribution des migrants

- En 2003, il a été recensé au niveau des canaux formels de transfert d'argent présents dans la région de Tambacounda un stock de treize milliards (13.000.000.000) de Francs CFA.
- Ces ressources via le système financier international, apparaissent déjà très importantes, en comparaison avec les ressources publiques des collectivités locales de la région. Celles-ci atteignent à peine un (01) milliard de Francs CFA.
- En effet, projeté sur cinq ans (durée de vie moyenne d'un projet de développement), le stock de ressources s'élève à quelques soixante cinq (65) milliards. A l'échelle régionale, aucun projet ou programme ne consacre autant de ressources à une seule région.

VI. PERSPECTIVES : PROMOUVOIR UNE BONNE GOUVERNANCE

7-1 OBJECTIFS

Objectif Global du projet

- Promouvoir un mécanisme incitatif de mobilisation, de gestion et de valorisation de l'épargne des migrants originaires du département de Bakel en faveur du développement local durable de leurs communautés d'origine.

Objectifs spécifiques

- Promouvoir l'investissement productif dans le département de Bakel, et principalement dans les territoires ciblés,
- Accroître les ressources financières locales à travers l'épargne mobilisée auprès des migrants et des fonds de coopération décentralisée, de la coopération multilatérale et bilatérale et des initiatives de co-développement,
- Contribuer à la création de richesses locales, à la lutte contre l'exode rural et à la forte dépendance de la migration.

7-2 ACTIONS

- Renforcer le partenariat par signature de conventions
- Création de cadres de concertation tripartite (Elus, Migrants, Partenaires du Nord)
- Renforcement des échanges entre jeunes du Sud / du Nord / fils d'émigrés
- Développement d'outils de communication et partage (bulletin de liaison culturel)
- Renforcement ou création de structures d'appui à l'insertion et à la réinsertion des migrants
- Facilitation du transfert des équipements socio économiques
- Création d'un environnement juridique favorable au développement des initiatives économiques

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

Dans bon nombre de ces actions, des initiatives louables sont entreprises par des structures au nord et au sud.

En effet, le Centre d'Echanges et de Formation Pratique (CEFP) de Bakel dans le cadre de son volet « rencontre échanges » a initié une rencontre en 2004 qui a eu comme résultat la création d'un cadre de concertation des animateurs de développement qui visent, entre autres, l'implication des émigrés dans l'identification, l'élaboration et la mise en œuvre des projets de développement.

Le GRDR (ONG Française d'appui au développement) travaille spécifiquement dans la problématique « migration-développement ».

Actuellement, il développe plusieurs programmes tels le PAIDEL (Programme d'Appui au Initiative de Développement Local).

Le PIMDERO (Promotion de l'Implication des Migrants dans le Développement des Régions d'Origine).

Ainsi donc compte tenu des acquis, il est souhaitable de consolider ces actions et d'entreprendre des initiatives permettant aux immigrés et à leur région d'origine de profiter au maximum du programme co-développement initié par la France au profit des émigrés porteurs de projets pour leur pays d'origine.

6. LA COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE LES REGIONS DE SAINT-LOUIS ET DU NORD PAS DE CALAIS : UN PARTENARIAT ANCIEN EN MUTATION

Par Monsieur Mamadou SENE, Chef de Division à l'ARD de Saint-Louis et
Monsieur Christophe GADREY, Chargé de mission à la Direction des partenariats
internationaux et régionaux au conseil régional du Nord pas de Calais

Historique et démarche de coopération

Bref historique de coopération

1988 Premier accord entre CRNPDC, Ville de Saint – Louis et de la Région administrative de Saint-Louis

1996 Création des Régions au Sénégal

1997 Signature d'un nouvel accord entre la Région de Saint Louis et la Région Nord Pas de Calais

2003 Signature d'un deuxième accord entre la Région de Saint-Louis et la Région Nord Pas de Calais

2003 Evaluation de la politique de coopération décentralisée

2004 Signature de la première convention opérationnelle sur la formation professionnelle

Domaines d'interventions

Accord de Coopération

- Appui à la décentralisation et à la démocratie locale
- Appui au développement durable du territoire régional
- Appui institutionnel au Conseil Régional et à l'ARD
- Appui aux autres collectivités
- Education et Formation
- Santé et Recherche
- Tourisme et Environnement
- Eau

Une évolution progressive de la démarche

Quatre piliers fondent la démarche de coopération :

- 1) Un interlocuteur local : le Conseil Régional
- 2) D'une échelle communale à une échelle régionale
- 3) Un partenaire technique privilégié : l'ARD
- 4) Une mobilisation des acteurs sur les territoires

Domaines d'interventions

Les domaines d'intervention dans la Région du Fleuve (selon montant de l'aide en 2002/2003)

Appui institutionnel

Education

Hydraulique

Santé / Recherche

Tourisme et Environnement

Les Principaux projets

Appui à la décentralisation et à la démocratie locale

En Direction du Conseil Régional, de l'ARD St-Louis

Conseil Régional
Nord Pas de Calais

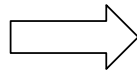


Financement et participation
au forum « jeunesse et
emploi »

Soutien financier aux activités
de l'ARD

En Direction des collectivités du territoire régional

Partenariat avec
Saint-Louis et sa
Région



Programme d'appui à
la décentralisation

Moyens financiers

Depuis 2001, un budget affecté constant autour de 400.000 euros par an.

En région de Saint-Louis, 114 projets ont été financés par le Conseil Régional depuis 1994 pour 51 acteurs.

Démarches en cours

Quatre axes de travail

- Elaboration du cadre stratégique d'intervention
- Renforcement de la coordination entre collectivités
- Amélioration des projets de coopération
- Communication

Concrètement

Mise en place de conventions opérationnelles sur les compétences régionales (formation professionnelle, santé...) avec une forte implication des directions concernées au sein des deux Conseils Régionaux et de l'ARD.

Concertation accrue des acteurs de la coopération décentralisée (en France et au Sénégal) qui se traduira par l'organisation de journées d'échanges.

Financement de projets portés par le Conseil Régional de Saint-Louis (CRREJ).

Co-instruction des dossiers

Contractualisation entre les Conseils régionaux et l'ARD pour le suivi de la coopération.

Redéfinition du rôle des acteurs vis à vis des deux conseils régionaux

Rapprochement avec les Ministères Sénégalais (Coopération décentralisée et Collectivités territoriales).

En conclusion

La Coopération décentralisée peut contribuer de manière durable au financement du développement local si l'on tient compte de ses spécificités :

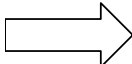
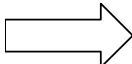
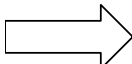
Un partenariat effectif entre collectivités

Une mobilisation forte des acteurs des territoires assumant chacun son rôle,

Une co-animation par les services techniques.

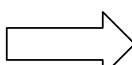
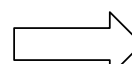
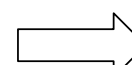
- **Appui au développement durable du territoire**

Environnement et Tourisme

Initiatives pour le développement Durable		Valorisation des patrimoines dans la vallée du Fleuve
Partenariat avec Saint-Louis et sa Région		Programme CETOM Eau
Espace Eolien Régional		Programme Alizés

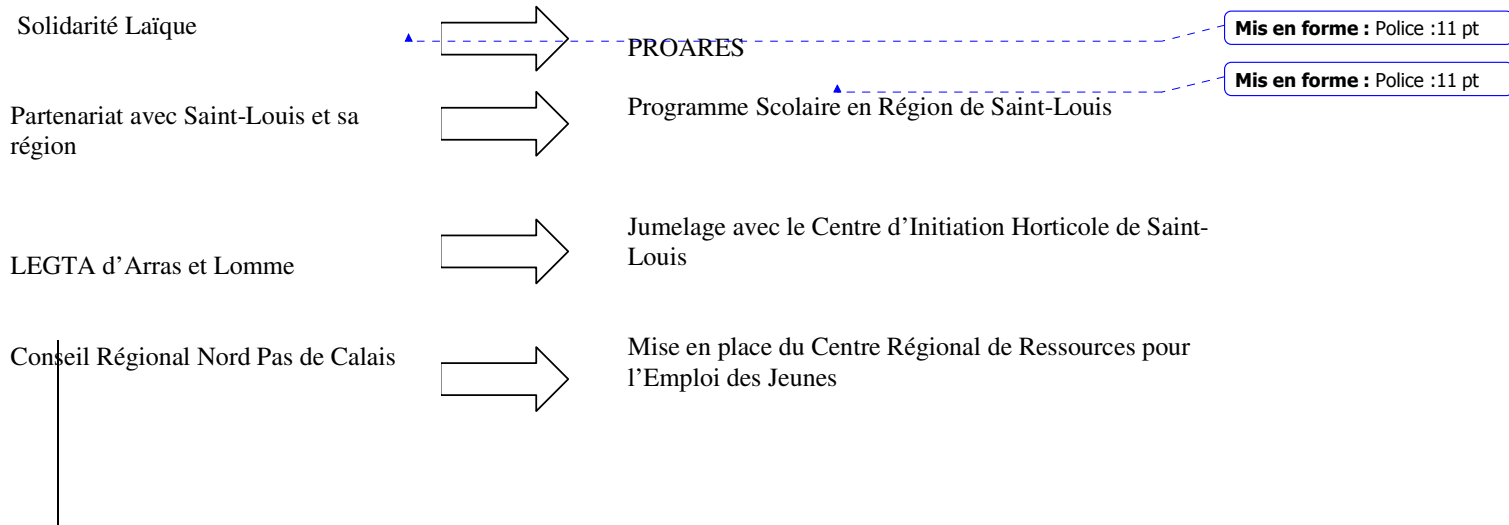
- **Appui au développement durable du territoire**

Santé et recherche

Espoir pour la santé		Programme Espoir
Partenariat avec Saint-Louis et sa Région		Programme de Santé
CHR de Lille		Jumelage avec l'Hôpital régional de Saint-Louis

- **Appui au développement durable du territoire**

Education et Formation



TROISIEME PARTIE :
ECHANGES D'EXPERIENCES REUSSIES

1. PLANIFICATION REGIONALE ET DEVELOPPEMENT LOCAL : CHRONIQUE D'UN COUPLE HYPOTHETIQUE

Par Monsieur Mayacine DIAGNE , Enseignant à l'université de Saint-Louis

Pour de nombreux acteurs, la décentralisation constitue un atout pour le développement régional. Une telle politique reconnaît aux régions un rôle stratégique pour susciter l'expression et la mondialisation des énergies locales. Celle-ci devrait faire participer les populations dans la prise en charge de leurs propres affaires.

Pour d'autres, la décentralisation est un élément de bonne gouvernance qui permet d'améliorer le fonctionnement de la gestion publique et de réduire le déficit budgétaire de l'Etat. Elle privilégie le local comme une échelle pertinente de gestion politico-administrative et comme échelle de régulation sociale.

La décentralisation est d'abord un moyen de trouver de nouvelles ressources financières et une échelle plus efficace pour le choix et la mise en œuvre des projets de développement.

De ce point de vue, si la planification régionale et le développement local tendent vers la politique de bonne gouvernance, les deux notions ne se confondent pas pour autant. Alors que le développement local obéit à une conception pragmatique qui espère à un développement par le bas qui se réfère à une dynamique endogène observée dans les pays du Nord, la notion de planification régionale apparaît comme une conception un peu plus réductrice qui consiste à déterminer des objectifs précis et à mettre en œuvre les moyens propres à les atteindre dans les délais prévus par une organisation qui peut être un Etat, une collectivité locale ou une entreprise.

Toutefois, plusieurs raisons peuvent expliquer l'avènement de la planification régionale au Sénégal. Parmi celles-ci, on peut citer :

- l'échec relatif de la planification nationale à résoudre les problèmes de la population à la base (pauvreté des masses, exode rural, déséquilibres régionaux, etc. En effet, cette échelle de planification conduit à raisonner en termes de ratios, de moyens, de variables abstraites comme le produit national brut et à négliger les spécificités locales ;
- une tension sociale et/ou une agitation politique dans quelques régions délaissées. Dans le souci d'éviter une instabilité politique, le Gouvernement concerné peut adopter la planification régionale pour matérialiser son attention particulière à ces « régions problème » ;
- la planification régionale peut aussi résulter des pressions exercées par les institutions qui octroient des aides aux pauvres. Elle constitue ainsi la preuve de l'intérêt que le Gouvernement du pays bénéficiaire de l'aide accorde à la résolution des problèmes des populations à la base ;
- une quatrième raison serait le désir de rompre avec un passé (colonial dans la plupart des cas) et de bâtir un développement autocentré en utilisant les ressources du pays de façon optimale, là où elles se trouvent.

Pourtant, on peut se demander quels sont les rapports qu'entretiennent la planification régionale et le développement local au Sénégal. Sur un autre registre, on constate que l'adéquation entre la planification et le développement local comporte certaines limitations. Une analyse approfondie de la relation laisse noter que le couple planification régionale-développement local est hypothétique. En effet, cette rencontre s'inscrit dans une double dynamique qui est à la fois recherchée et contrecarrée.

I. Une dynamique recherchée du couple

En fait, une analyse de cette articulation montre que de l'indépendance à nos jours, les pouvoirs publics ont toujours opté pour une politique de développement s'appuyant sur un système de planification qui accordait une importance beaucoup plus grande à la planification régionale. On observe que l'évolution s'est faite en plusieurs étapes.

1) Une régionalisation du plan national

La première période (1961-1973) correspondant aux trois premiers plans quadriennaux est caractérisée par une régionalisation a posteriori du plan entièrement élaboré au niveau central puis éclaté en tranches régionales. Dans ce contexte, des instances régionales et locales n'avaient pas la possibilité d'émettre des avis sur les orientations ou sur les possibilités locales et régionales. Pour combler cette lacune, la participation des instances régionales a été organisée dans la deuxième période.

2) Une démarche itérative

Cette deuxième période (1973-1987) est caractérisée par une démarche itérative entre les échelons centraux et régionaux de planification. Les commissions nationales de planification travaillaient simultanément avec les commissions régionales et harmonisaient leurs résultats au niveau d'une commission horizontale d'arbitrage.

Après plus d'une décennie de pratique de cette démarche itérative, le constat révélait une faible implication des régions dans la définition des politiques nationales. Les régions accusaient l'échelon central d'élaguer toutes leurs propositions tandis que le niveau central reprochait aux régions de ne proposer que des idées de projets très peu documentés sur la base desquelles, il n'est possible de faire ni évaluation, ni sélection.

3) Une démarche de développement intégré

La troisième étape à partir de 1987 caractérisée par l'avènement d'un nouveau système de planification et d'une nouvelle approche en matière de planification régionale matérialisée par les Plans Régionaux de Développement Intégré (PRDI).

Justification des PRDI

L'idée d'élaborer les Plans Régionaux de Développement Intégré (PRDI) résultait du fait que tous les outils conçus jusqu'alors présentaient des lacunes et des défaillances liées à chacune des démarches en matière de planification spatiale et économique. En effet, si le manque de perspective spatiale caractérisait le Plan de Développement Economique et Social, le schéma d'Aménagement du Territoire quant à lui ne réussissait à s'imposer comme cadre d'orientation à long terme.

Objectifs des PRDI

Il s'agit de faciliter l'élaboration des plans nationaux de développement en s'appuyant sur les possibilités et les potentialités de chacune des régions du pays ; aider à mieux préparer les dossiers des projets à soumettre aux bailleurs de fonds et investisseurs publics ou privés, étrangers ou nationaux ; informer les investisseurs des possibilités régionales et locales de développement ; faire des régions, des forces de proposition d'actions de développement. La mise en oeuvre de la politique de régionalisation confère à la région, les compétences en matière de planification.

Ceci précise que le développement régional est devenu une affaire propre des collectivités locales, confirmant ainsi l'option prise par l'Etat depuis 1985 d'élaborer des plans de développement visant à lutter contre les disparités régionales et à asseoir d'avantage le développement à moyen et long terme sur les structures au niveau régional et local.

L'ambition du PRDI sera l'affirmation de la personnalité régionale par une plus grande implication de la région dans le processus de définition des politiques nationales de développement. Le PRDI sera donc un outil opérationnel de maîtrise de l'information stratégique et de suivi / évaluation des projets dans la région.

Au niveau régional, le PRDI constitue la trame à partir de laquelle les propositions d'actions de développement et d'aménagement seront possibles. Celles-ci se traduiront en programmes d'actions et projets d'initiatives régionales. Pour y arriver, le contenu de PRDI devrait être le suivant :

Le contenu du PRDI

- Le bilan socio-économique : il s'agit de mettre en évidence et d'analyser les caractéristiques (atouts et contraintes liés au développement économique et social de la région). Pour chaque secteur de production ou d'accompagnement il faut analyser :
 - Sa situation et son évolution pour dégager les tendances favorables ou défavorables
 - Ses contraintes et facteurs de blocage exogènes et endogène
 - Ses besoins en les hiérarchisant

- Ensuite, il faudra analyser les potentialités et les faiblesses de l'économie de la région en vue de dégager des perspectives de développement

- La définition des enjeux et stratégies de développement à moyen et long terme.

Il s'agit de décrire une image de la région à long terme, (entre 10 à 12 ans) ainsi que les actions et moyens à mettre en œuvre pour parvenir à ce niveau de développement souhaité. Les autorités régionales peuvent ainsi dégager trois ou quatre enjeux à long terme du développement et définir des stratégies prioritaires jugées essentielles pour le devenir économique et social de la région.

Le schéma méthodologique de référence suivant peut être retenu :

- Identification des enjeux majeurs du développement à des stratégies et des actions prioritaires
- Décomposition de ces stratégies en objectifs à moyen terme
- Traduction des objectifs en projets opérationnels

Le programme d'action régionale devra couvrir une période de 5 ou 6 ans révisable périodiquement en fonction des opportunités qui se présentent. Cette pratique permettra également de tenir compte du budget de la Région et de faire correspondre sa partie investissement à la première année du programme régional. L'autre partie du programme reflètera les apports extérieurs et permettra de juger le niveau de coopération existant entre le Conseil Régional et les autres instances ou sources de financement.

4) L'ère de la planification décentralisée

En 1996, la loi portant transfert de compétences aux collectivités locales consacre la capacité reconnue aux collectivités locales d'élaborer leurs propres plans de développement, compétence jadis dévolue à l'Etat. Ainsi, on constate une décentralisation de la planification.

La communauté rurale, la commune et la région élaborent leur plan de développement avec ou sans le concours de l'Etat.

La Région reçoit les compétences suivantes :

- L'élaboration et l'exécution des plans régionaux de développement intégré (PRDI)
- La coordination des actions de développement de la région
- La passation en association avec l'Etat de contrat-plan pour la réalisation d'objectifs de développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique.

La Commune reçoit les compétences suivantes :

- L'élaboration et l'exécution des plans d'investissements communaux (PIC)
- La passation en association avec l'Etat, de contrat-plan pour la réalisation d'objectifs de développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique

La Communauté Rurale reçoit les compétences suivantes :

- L'élaboration et l'exécution de plans locaux de développement

La compétence de planification de la Région est pourtant encadrée par l'Etat et limitée par la loi de 1996 relative au code des collectivités locales et ses décrets d'application dans la mesure où elle figure au nombre des actes soumis à l'approbation du représentant de l'Etat marquant ainsi une survivance de la tutelle.

5) L'option de la planification à double niveau⁹

La planification très souple par le sommet et la planification régionale doivent aller de pair, nous dit un personnage important de la République, éminent professeur d'économie politique. La planification centrale est stratégique, tandis que la planification régionale est opérationnelle.

- La planification centrale définit les grandes orientations du développement économique et social de la nation, dans le moyen terme ; fixe les objectifs de croissance économique et de développement social ; projette des agrégats macro-

⁹ Abdoulaye WADE. *Economie de l'Ouest-africaine*. Présences Africaines, 1959 ; *Un destin pour l'Afrique*, Carthala, 1989.

économiques à l'horizon d'un plan à moyen terme et donne les axes stratégiques pour leur réalisation.

- La planification régionale, elle, se sert de ce cadrage politico-macro-économique comme input et devient, par ce biais, l'instrument de gestion du développement économique et social à moyen et long terme de la Région en tant qu'entité géographique ayant sa vie propre et sa dynamique économique et sociologique.
- Au total, la force de l'approche réside dans le fait qu'elle responsabilise l'ensemble des acteurs qui interviennent au niveau local, renforce leur synergie et facilite la coordination et l'harmonisation sur le terrain des procédures et modes d'interventions.
- Elle permet également de maximiser les ressources et de gagner du temps, de même qu'elle permet le renforcement des capacités des élus et une maîtrise plus pointue par ces derniers de ce qui se passe sur le terrain.

Il appartient à présent aux collectivités locales de s'imprégner de ce concept, de démontrer leur capacité à mettre la Région en marche, de dresser leur plan et de fixer leurs objectifs de développement, avec un esprit qui substitue l'actif à l'assisté, ceux qui travaillent plus, à ceux qui travaillent moins.

- Sur l'état actuel de nos régions, le diagnostic est bien contrasté et disparate au regard de la faiblesse des ressources.

II. Une dynamique contrariée du couple.

Sur un autre registre, on constate que l'adéquation entre la planification et le développement local comporte certaines limitations. Toutefois, certaines améliorations possibles de ce rapport seraient souhaitables.

Cette dynamique contrariée du couple revêt deux aspects : il s'agit d'abord des contre-performances observées et il s'agit ensuite des améliorations souhaitées.

Les contre-performances observées du rapport

- ❖ L'absence d'instruments de planification
- ❖ Le manque d'articulations des différents plans
- ❖ La multiplication des structures de planification
- ❖ L'inopérationalité des plans élaborés

1) L'absence d'instruments de planification

L'absence d'instruments de planification dans certaines collectivités locales se vérifie dans les Conseils Régionaux de Dakar, Matam et Louga. En effet, l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux et locaux pour doter toutes les collectivités locales de documents de référence pour toute activité économique et sociale est à encourager.

A Dakar, le PRDI existant date de 1988, au démarrage du nouveau système de planification et 10 ans avant la régionalisation, pour des raisons institutionnelles et techniques, le plan a été inopérational depuis son élaboration.

Aujourd'hui que les compétences en matière de planification sont transférées au Conseil Régional, son élaboration devrait être facilitée eu égard à la disponibilité des structures déconcentrées de l'Etat mises à sa disposition. Mais, en réalité, les travaux d'élaboration de ce document n'ont même pas commencé à Dakar. Cela pourrait être expliqué par le manque de fonctionnalité de l'Agence Régionale de Développement qui a tardé à s'installer.

Ainsi, l'absence d'un plan régional qui fixe les orientations du développement régional ainsi que la planification des programmes et des projets, constitue-t-elle un handicap majeur pour la coordination des différents programmes définis par les autres niveaux de collectivités locales.

2) Le manque d'articulation des différents plans

Le manque d'articulation entre le plan d'action forestier, le plan régional de l'éducation et de la formation, le plan de développement de la santé, le plan local de développement, le plan d'investissement communal, le plan national de développement économique et social avec le PRDI a soulevé des difficultés techniques puisque les objectifs sectoriels sont antérieurs aux orientations définies dans le PRDI.

3) La multiplication des structures de planification

Le foisonnement des structures de planification dont les services techniques extérieurs de planification, le Ministère du Plan, le Ministère de la Coopération décentralisée et de la Planification Régionale, le Ministère d'Etat chargé de la Décentralisation et des Collectivités Locales, les ONG, les projets de développement (le PNIR, le PSIDEL, ENDA), ne favorise pas une harmonisation des organes ou des institutions ni une méthodologie d'élaboration de ces plans.

L'inopérationalité des plans élaborés

L'ineffectivité du plan devant les efforts dispersés des techniciens (Kaolack, Fatick, Saint-Louis, Thiès), se résume à un pilotage à vue qui ne fait plus de la planification régionale un instrument de gestion planifiée des ressources économiques et spatiales des collectivités locales. Dans ce contexte, l'expert consultant El Hadj Madior CISSE¹⁰, considère que les plans locaux tels qu'ils sont élaborés ne sont rien moins qu'un catalogue de vœux pieux à adresser à des organisations extérieures considérées comme des vaches à lait.

Améliorations souhaitées du rapport

La planification économique est l'organisation optimale de l'espace urbain et rural qui constitue la clé de voûte pour accéder à un développement humain durable. De ce point de vue, les collectivités locales devront pour ce faire :

¹⁰ E.M. CISSE. *Des théories réformistes mixtes à la planification régionale- Les chemins difficiles du développement*. Presses Universitaires de Dakar, 2004, p.195.

- 1) S'appuyer sur une organisation planifiée de l'espace avec l'élaboration et la mise en place d'un schéma régional d'aménagement du territoire actualisé, des plans d'aménagement et de gestion des terroirs et d'un plan d'urbanisme de référence
- 2) Explorer et mettre à profit les opportunités qu'offrent les contrats-plans et la coopération décentralisée
- 3) Renforcer les capacités techniques des structures de planification et celles des collectivités locales pour une meilleure gestion de l'économie régionale. De ce point de vue, le renforcement des moyens de l'Agence Régionale de Développement est nécessaire pour lui permettre d'assurer de manière effective, les missions suivantes prévues à l'article 37 du code des collectivités locales :
 - rendre moins onéreuse, pour chacune des collectivités locales concernées, l'élaboration de son plan ;
 - permettre une meilleure harmonisation des différents plans de développement des collectivités locales, de la région et leur cohérence avec le plan national de développement économique et social
 - de favoriser la création et le développement de banque de données nécessaires à toute planification.

Sur un autre registre, le Ministère de la Coopération Décentralisée et de la Planification Régionale, créé par les pouvoirs publics de l'Alternance, permet au Gouvernement de disposer d'un outil intégrateur de l'ensemble des projets et programmes de la Région et du suivi de leur réalisation.

C'est la raison pour laquelle la Direction de la Planification Régionale dans un tel Ministère est chargée comme au Burkina Faso :

- de l'appui des collectivités locales dans l'élaboration des plans et programmes locaux de développement,
- du suivi des marchés publics des collectivités locales,
- de la mise en œuvre et du suivi de l'observatoire des collectivités locales,

- du suivi de la mise à jour et de la publication des statistiques économiques, financières et fiscales des collectivités locales,
- du suivi de l'exécution des plans locaux de développement,
- du suivi des projets et programmes des collectivités locales,
- de la gestion de la documentation administrative et juridique se rapportant aux collectivités locales.

4) Rendre plus dynamique l'exercice des compétences transférées dans le domaine de la planification décentralisée. Dans ce cadre, il faut signaler que pour parachever l'assainissement de la gestion des finances publiques et conduire avec efficacité le développement du pays tout en imposant une discipline budgétaire, l'Etat du Sénégal s'engage dans une politique d'application d'un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT). Le CDMT est un outil structurant de planification financière qui permet de faire une programmation budgétaire à moyen terme, en conformité avec les priorités nationales et sectorielles dans un environnement macro-économique équilibré. C'est une démarche inédite par sa préoccupation de renforcer la décentralisation à trois points de vue :

- l'articulation des préoccupations locales aux objectifs nationaux et sectoriels favorisant une pleine implication des bénéficiaires ;
- la réduction des coûts des actions à leur strict minimum, ce qui permettra d'engager des interventions plus importantes afin de produire des impacts notables ;
- l'efficacité dans la mise en œuvre est garantie par l'effet de proximité, mais il convient de souligner l'ultime nécessité d'une collaboration sans faille des services techniques régionaux, départementaux et locaux sous la coordination de l'Agence Régionale de Développement. Ainsi, suite à la lettre du Ministère d'Etat chargé des Collectivités Locales et de la Décentralisation, c'est l'ARD qui va piloter l'élaboration du programme triennal d'activités régionales de Saint-Louis dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'environnement. Le programme triennal d'activités régionales est l'instrument opérationnel de mise en œuvre du CDMT, c'est-à-dire le cadre des dépenses à moyen terme. La phase test du CDMT couvrant la période 2005-2007 sera menée à Saint-Louis et à Tambacounda dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'environnement.

2. LA COOPERATION DECENTRALISEE VUE PAR L'UNION EUROPEENNE

1 ORIGINE

Le concept de " coopération décentralisée " est introduit pour la première fois dans la politique de coopération au développement de l'Union européenne en 1989, dans la quatrième convention de Lomé entre les pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) et la Communauté européenne.

L'importance de ce type de coopération est, par la suite, officiellement reconnue par le règlement (CE) n° 1659/98 du Conseil du 17 juillet 1998, relatif à la coopération décentralisée et qui stipule que : " La coopération décentralisée constitue une nouvelle approche de développement qui place les acteurs au centre de la mise en œuvre et poursuit donc le double objectif d'adapter les opérations aux besoins et de rendre les opérations viables".

Le nouveau règlement (CE) n° 625/2004 modifie et proroge jusqu'au 31 décembre 2006 le règlement de base (CE) n° 1659/98 relatif à la coopération décentralisée. Ce nouveau règlement apporte quelques modifications et précisions au texte de base. Il spécifie notamment que les acteurs de la coopération décentralisée ne proviennent pas seulement des pays en développement mais également de la Communauté européenne et ajoute d'autres types d'organisations à la liste des partenaires.

Il vise également à favoriser la capacité de dialogue des sociétés civiles afin d'être des interlocuteurs valables dans le processus démocratique.

2 PRINCIPES GENERAUX :

Face à l'acception française qui définit la coopération décentralisée comme la relation entre des collectivités territoriales françaises et des collectivités territoriales étrangères, la définition

européenne de la coopération décentralisée est beaucoup plus extensive puisqu'elle considère l'ensemble des acteurs non gouvernementaux.

Par " Coopération décentralisée " l'Union européenne entend tout programme conçu et mis en oeuvre dans le pays du Sud ou de l'Est par un acteur de la société civile : ONG, pouvoirs publics locaux, coopérative agricole, groupement féminin, syndicat, " de façon plus générale toute forme organisée de la Société civile ".

Ainsi, l'Union Européenne reconnaît comme acteurs de la coopération décentralisée les pouvoirs publics locaux mais aussi les organisations non gouvernementales, les coopératives, les syndicats, les organisations de femmes et de jeunes, les institutions d'enseignement et de recherche, les églises, les PME, etc.

Pour l'Union européenne, la coopération décentralisée est un moyen de sortir du système de coopération " centralisée " avec les Etats et de s'engager vers " **une autre façon de faire de la coopération** " (*Note d'orientation sur la coopération décentralisée*, Commission européenne, 23 décembre 1999) qui implique l'ensemble des acteurs de la société civile, dans toute leur diversité.

A la différence de la définition française, un programme de coopération décentralisée au sens européen n'implique pas forcément la participation d'un partenaire européen et a fortiori, d'une collectivité locale.

Au sens européen, la Coopération Décentralisée constitue une approche nouvelle de la politique de coopération mise en oeuvre jusqu'à présent par la Commission des Communautés européennes :

Auparavant, et même si les ONG sont de plus en plus impliquées, le seul interlocuteur reconnu par l'Europe était l'Etat partenaire.

Désormais l'Union européenne sollicite la participation active de la société civile dans la définition et la mise en oeuvre des programmes de coopération.

La démarche européenne de coopération décentralisée repose sur cinq idées maîtresses :

- **la participation active, la " responsabilisation " de l'ensemble des acteurs de la société civile.** Pour la Commission européenne, il s'agit de " transformer les bénéficiaires en véritables acteurs et/ou partenaires, capables de prendre en charge leur propre développement.
- **la recherche d'une concertation et d'une complémentarité entre ces différents acteurs.**
" La coopération décentralisée ne cherche pas à soutenir une multitude de projets isolés mais à promouvoir des processus de dialogue et de mise en cohérence des initiatives de différents acteurs dans le cadre de l'approche programmatique et en articulant les interventions à différents niveaux (local, national, régional) ".
- **la gestion décentralisée,** c'est-à-dire la délégation de responsabilités de gestion, y compris financières, à l'échelon le plus proche possible des acteurs concernés.
- **l'adoption d'une " approche processus",** qui permette d'inscrire les démarches de coopération décentralisée dans la durée. L'enjeu est de faire évoluer l'approche projet classique vers une démarche itérative.
- **la priorité donnée au renforcement des capacités et au développement institutionnel.**
" La coopération décentralisée a pour objet non seulement de répondre à des besoins matériels, mais en même temps de renforcer le potentiel d'action et la maîtrise d'initiatives locales ".

3 OBJECTIFS :

Au travers de cette approche, l'Union européenne vise plusieurs objectifs :

- associer les sociétés locales à la définition et au choix des priorités du développement dans leur pays ;
- permettre l'appropriation par les populations locales des programmes de développement en favorisant leur participation à leur définition et à leur mise en oeuvre ;
- être à l'écoute des sociétés locales et en position d'encourager des initiatives des acteurs décentralisés ;

- favoriser les processus de décentralisation et de démocratisation engagés dans certains pays ;
- en Europe, sensibiliser les citoyens aux questions de développement.

4 INITIATIVES ET ACTIONS SOUTENUES

Les initiatives et les actions soutenues par la Communauté dans le cadre de la coopération décentralisée sont les actions et initiatives axées sur la réduction de la pauvreté et le développement durable, notamment dans des situations de partenariat difficile, qui visent à promouvoir:

- un développement plus participatif, répondant aux besoins et aux initiatives des populations des pays en développement ;
- une contribution à la diversification et au renforcement des sociétés civiles et à la démocratisation dans ces pays.

Dans cette perspective, la Commission doit tenir compte, en évaluant les projets et programmes proposés, des facteurs suivants :

- la pertinence, l'efficacité et la viabilité des actions ;
- les aspects culturels et sociaux, les aspects relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que l'environnement ;
- le développement institutionnel nécessaire à la réalisation des objectifs de l'action ;
- l'expérience acquise dans le cadre des actions du même genre ;
- les besoins spécifiques des pays dans lesquels la coopération officielle n'est pas en mesure de contribuer de manière significative aux objectifs de réduction de la pauvreté et de développement durable.

DOMAINES PRIORITAIRES

Les actions à mettre en œuvre en priorité portent sur les domaines suivants:

- développement des ressources humaines et techniques, développement local, rural ou urbain dans les secteurs social et économique dans les pays en développement ;

- information et mobilisation des acteurs de la coopération décentralisée et participation aux enceintes internationales afin de favoriser le dialogue pour l'émergence de la démocratie;
- soutien au renforcement institutionnel et au renforcement de la capacité d'action de ces acteurs ;
- développement des ressources humaines et techniques, développement local, rural ou urbain dans les secteurs social et économique dans les pays en développement ;
- renforcement des réseaux d'organisations et de mouvements sociaux luttant pour le développement durable, les droits de l'homme, notamment les droits sociaux, et la démocratisation ;
- appui et suivi méthodologiques des actions.

6 PARTENAIRES

Dans le but d'impliquer des acteurs autres que les organisations non gouvernementales traditionnelles, la coopération décentralisée et le soutien financier au titre du règlement (CE) sont ouverts à tous les acteurs de la coopération décentralisée de la Communauté ou des pays en développement, à savoir :

- les pouvoirs publics locaux ;
- les organisations de populations autochtones;
- les groupements professionnels ;
- les groupes d'initiatives locaux ;
- les coopératives ;
- les syndicats ;
- les organisations représentatives des acteurs économiques et sociaux;
- les organisations locales (y compris les réseaux) qui œuvrent dans le domaine de la coopération et de l'intégration régionale décentralisée;
- les organisations de consommateurs;
- les organisations de femmes ou de jeunes ;
- les organisations d'enseignement, culturelles, de recherche et scientifiques;
- les universités;
- les églises ;

- les associations ou communautés religieuses;
- les media;
- toutes associations non gouvernementales et fondations indépendantes susceptibles d'apporter leur contribution au développement.

La participation aux appels d'offres est ouverte à toutes les personnes morales des États membres et du pays bénéficiaire ayant une expérience dans le développement. Elle peut être étendue à d'autres pays en développement. Ces organisations doivent être sans but lucratif

7 LES INSTRUMENTS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE :

Cette nouvelle approche de la coopération décentralisée s'incarne à la fois dans les instruments traditionnels de l'aide (différents selon les zones géographiques) (1) et dans des lignes budgétaires sectorielles (2) gérées par Bruxelles.

(1) Instruments traditionnels de l'aide :

Le Fonds Européen de Développement (**FED**) et d'autres postes du Budget Général de la Commission sont ouverts sous certaines conditions aux projets de coopération décentralisée. Notamment une *"conséquence récente est la mise en place d'une nouvelle génération de programmes sous forme de fonds pour la coopération décentralisée dont la conception et la gestion sont déléguées aux acteurs locaux"*.

(2) Lignes budgétaires sectorielles :

- Ligne « cofinancement des projets ONG ». Elle concerne les projets de développement dans les Pays en Voie de Développement exécutés par les ONG et les actions de sensibilisation du public en Europe. Destinée aux ONG européennes elle peut bénéficier aux collectivités locales européennes dans le cadre des projets montés en partenariat entre ONG et collectivités locales.
- Programmes MEDA (pays Tiers Méditerranéens) PHARE et ACCESS. Ces programmes sont destinés aux pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à l'Union européenne. ACCESS est un nouveau programme, né de la fusion

des anciens programmes LIEN (développement social) et Partnership (développement économique local).

- Ligne budgétaire spécifique "coopération décentralisée". Créée en vue de promouvoir la coopération décentralisée dans les cadres de coopération officielle, elle finance des actions d'information et de mobilisation et elle appuie des partenariats ou des réseaux d'acteurs décentralisés du Nord et du Sud ainsi que des projets pilotes

Il est à noter que **chaque instrument ou ligne budgétaire dispose d'une procédure différente de dépôt des dossiers et que** même si les collectivités locales européennes ne sont pas seules visées par cette nouvelle approche, la Commission des Communautés européennes leur reconnaît un rôle important.

8 ROLE DE LA COMMISSION DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

La Commission est chargée d'instruire, de décider et de gérer les actions visées par le présent règlement.

Elle a également un rôle de coordination et doit assurer leur cohérence et leur complémentarité. La Commission peut prendre des mesures de coordination telles que :

- la mise en place d'un système d'échange et d'analyse systématique d'informations sur les actions financées et sur celles dont le financement est envisagé par la Communauté et les États membres ;
- une coordination sur le lieu de mise en œuvre des actions dans le cadre de réunions régulières et d'échanges d'informations entre les représentants de la Commission et des États membres dans le pays bénéficiaire.

La Commission est assistée, dans la mise en œuvre, par un comité comprenant les représentants des États membres (le comité de cofinancement ONG).

9 RAPPORT ANNUEL ET EVALUATION

Dans le cadre du rapport annuel au Parlement européen et au Conseil sur la mise en œuvre de la politique de développement, la Commission présente un résumé des actions financées, l'impact et les résultats de celles-ci, une évaluation indépendante de l'exécution du présent

règlement, ainsi que des renseignements sur les acteurs de la coopération décentralisée avec lesquels les contrats ont été conclus.

En outre, la Commission informe les États membres, lors du Comité ONG, des actions et des projets approuvés, avec indication de leur montant, de leur nature, du pays bénéficiaire et des partenaires.

10 L'APPUI DE L'UE AU PROCESSUS DE DECENTRALISATION / DEVELOPPEMENT-LOCAL-AU-SENEGAL

Dans le cadre de l'appui à la décentralisation et au développement local, l'Union Européenne a mis en place trois projets (PSIDEL, PADELU et PAR) financés par les ressources du 8ème FED et couvrant la période du 01 janvier 1999 au 30 septembre 2005 pour le PSIDEL, du 17 avril 2000 au 30 septembre 2005 par le PADELU et pour le PAR du 01/07/2000 au 31 décembre 2005 pour un montant total de 31,5M€ (21 milliards DE FCFA).

Il s'agit :

- du Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local (**PSIDEL**) qui prévoit le financement d'investissements inscrits dans le cadre du budget des communautés rurales. Ce programme a pour objectif l'amélioration de l'accès aux services sociaux et équipements collectifs de base en milieu rural et au renforcement des capacités des acteurs à la base. Il accompagne un processus participatif de planification. Il appuie la réalisation d'infrastructures et d'équipements de base en confiant la maîtrise d'ouvrage aux communautés rurales.
- Du Programme d'appui au Développement Local Urbain (**PADELU**) qui s'inscrit dans la même logique centrée sur la maîtrise d'ouvrage des communes et vise le renforcement des capacités des structures existantes. Le PADELU va contribuer à l'insertion économique et sociale des populations urbaines pauvres en améliorant leur accès aux services collectifs par le soutien à des initiatives concertées et programmées

par des acteurs locaux. Il prévoit d'appuyer les Communes dans la réalisation d'infrastructures et d'équipements collectifs en respectant leur maîtrise d'ouvrage.

- Du Programme d'Appui aux Régions (**PAR**) qui vise le renforcement des capacités de la Région dans l'exercice de ses missions prioritaires de développement dans la perspective de bonne gouvernance. Les activités du PAR ont pour objectif l'amélioration du fonctionnement des instances de la région (Conseil Régional, Comité Economique et Social, Agence Régionale de Développement). Les activités financées consistent essentiellement en des équipements et moyens logistiques (mobilier, matériels de bureau, véhicules), et en des études, séminaires et autres ateliers (mise en place d'outils et d'instruments de suivi du développement régional, formation des élus, etc.).

a) Objectifs des programmes

Il s'agit, à travers ces trois programmes, de contribuer de façon significative à la réduction de la pauvreté par le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales dans le respect de la cohérence avec les politiques définies au niveau central. (*Cf: Plaquettes de présentation des projets jointes à la présente*)

b) Principes directeurs

Les principes qui sous tendent l'action desdits Programmes reposent sur la **maîtrise d'ouvrage locale** caractérisée par une responsabilisation totale et entière des communautés rurales, communes et Régions concernées dans l'exécution des projets ; l'**appui budgétaire** qui permet de faire passer le financement par les circuits du Trésor public ; la **participation** et la **responsabilisation** des acteurs à la base regroupés autour de cadres de concertation.

Les interventions du programme sont notamment le financement d'infrastructures de base, de services d'intérêt général ou communautaire. L'appui conseil aux collectivités dans leur rôle de maître d'ouvrage ; L'appui technique et financier aux opérateurs de micro et

petites entreprises ; L'appui à la mise en place d'un système d'information et de communication des communes, des acteurs et fournisseurs de services ; L'appui aux collectivités concernées pour le financement d'actions d'accompagnement (formation, animation, communication, etc.) ; La capitalisation d'expériences et de données sont également visées.

c) Modalités de financement

Une approche innovante a été développée par la Délégation de la Commission Européenne avec le Ministère de l'Economie et des Finances (services de l'Ordonnateur National et Direction du Trésor) selon le principe de l'appui budgétaire dans l'exécution financière.

Ce principe se traduit, d'une part, par la responsabilisation des collectivités locales dans l'identification et l'exécution des investissements et autres opérations dans les zones cibles et, d'autre part, par l'inscription budgétaire des projets, après accord des Comités Nationaux de Financement des Programmes PSIDEL, PADELU et PAR.

Arrêté dans le cadre d'un « Protocole d'Accord » signé le 10 juin 2002, le dispositif de financement des projets PSIDEL, PADELU et PAR vise la réduction de la pauvreté à travers la responsabilisation des collectivités locales dans l'identification et l'exécution des activités et investissements dans les zones cibles s'articule autour des points suivants :

- (i) La signature d'un document contractuel (DP) pour l'ensemble des opérations (investissements et fonctionnement) susceptibles d'être ciblées et re-financées ;
- (ii) La dotation correspondante est versée au compte du Trésor à la BCEAO, portant sur la totalité du DP, et ce afin d'améliorer la PNG (Position Nette Globale) ;
- (iii) Au fur et à mesure de la présentation des mémoires accompagnés des rapports d'audits (sur pièces et sur place), le compte du Trésor à la BCEAO sera actionné par une double signature (Trésorier Général / Chef de Délégation) en refinancement du Trésor.

Ce dispositif présenté ci dessous se résume en cinq étapes :

1. les Collectivités Locales ciblées adressent des requêtes au Comité de Financement du projet concerné.
2. Signature de la Convention Etat/Collectivité Locale et inscription en recettes et dépenses des activités et montants accordés dans le budget des Collectivités Locales, l'ordonnateur est le Président de la collectivité concernée.
3. Mise en œuvre/Passation des marchés conforme aux règles de l'Etat et préfinancement de l'exécution des dépenses correspondantes par le Trésor (liquidation, ordonnancement et paiement des dépenses ciblées conformément aux règles de l'Etat).
4. Audit au fur et à mesure de la présentation des mémoires accompagnés des rapports d'audits (sur pièces et sur place), le compte du Trésor à la BCEAO sera actionné par une double signature (Trésorier Général/Chef de Délégation) en refinancement au Trésor.
5. Refinancement sur les fonds des Conventions de Financement des dépenses exécutées et auditées.

3. PLANIFICATION STRATEGIQUE ET TECHNIQUES DE MANAGEMENT : LE PLAN DIRECTEUR DANS LES GOUVERNEMENTS PERIPHERIQUES

Par Monsieur Inigo ARENILLAS, Représentant de la Coopération Internationale

Introduction

Entre les fonctions du Secteur Public se trouve la provision des services publics, la résolution des échecs ou défaillances du marché (biens publics, externalités, l'information limitée et asymétrique, marchés incomplets), la promotion du développement et la génération des profits, ainsi que le phénomène de la qualité de vie.

Les transformations structurelles de l'environnement économique et social où nous pouvons apprécier que les régions ou villes changent bien pour les éléments nouveaux ou bien pour les problèmes structurels liés au développement que provoque une réorientation du rôle joué par celles-ci dans son territoire.

C'est la cause pour laquelle les gouvernements commencent à utiliser des outils pour l'action sur la réalité, sur l'environnement. Dans cette perspective nous pouvons citer trois outils différents : la promotion économique, le marketing urbain et le plan stratégique.

La promotion économique améliore la potentielle attraction des activités économiques sur un territoire comme par exemple un plan de développement touristique, un plan d'action commercial, un plan de la compétitivité industrielle ou la participation dans les plans d'organisation urbaine en matière de l'utilisation du territoire.

Le marketing urbain est dirigé vers la création d'une image de la ville ou d'une région territoriale, le dynamisme social et l'identification de la population. On va rattacher à un grand événement artistique ou commercial avec la ville/ région et sa population, comme par

exemple : les événements artistiques (festivals), culturels (Expo), économiques (les foires et les marchés), sportifs (un championnat international).

Finalement, le Plan stratégique répond à une vision intègre du développement économique et social d'une ville ou d'une région à travers une période du temps (long terme).

C'est un instrument dynamique et de participation de la population dans lequel on rassemble les actions d'une ville ou d'une région et les instruments qui sont utilisés pour son obtention (les plans généraux d'organisation territoriaux, les budgets, la politique fiscale, les institutions de promotion économique, la représentation à l'extérieur).

La planification stratégique des villes et des régions va permettre:

- ❖ Offrir une vision globale et intersectorielle –un cadre de référence générale- du système urbain et régional, avec un horizon de réflexion à long et moyen terme, avec la finalité de dessiner le modèle futur de ville ou région.
- ❖ Dessiner l'avenir en avance, identifier les tendances et découvrir les opportunités économiques, à partir des décisions d'aujourd'hui pour la construction de lendemain.
- ❖ Formule les objectifs et des projets fondamentaux et critiques, en fonction de l'objectif général du Plan et du changement de l'environnement pour l'adéquation générale de la ville ou région.

- ❖ Suppose un défi –pour l'inexpérience et l'insuffisance de savoir-faire et parce que cette nouvelle culture urbaine et régionale apparaît lentement- pour l'administration donc le secteur public devra encourager le dialogue, les accords, la coordination, elle devra être moins technocratique et bureaucratique, plus dynamique et encourager des forces des institutions urbaines et régionales. Aussi que supposera un défi pour le secteur privé qui devra incorporer une nouvelle culture de l'entreprise face aux changes et décisions propres d'un cadre économique plus compétitif.

- ❖ Exige la participation, la collaboration, le consensus et le compromis de tous les agents urbains et régionaux, publics et privés -malgré l'existence des conflits et des intérêts différents dans les villes ou régions- qui sont encouragés pour la réflexion, la réalisation de diagnostics et des alternatives, enfin ils sont encouragés à l'action.

- ❖ Requiert un effort important pour produire les décisions et les actions qui conduisent la ville à la mise en place du processus de leader des institutions publiques et privées, la disposition de suffisantes ressources humaines, économiques et l'existence de la structure minimale technique qui aide développer le processus d'élaboration, de l'implantation, de la poursuite, de l'évaluation et de l'actualisation du Plan.

1 PLAN STRATÉGIQUE

C'est l'établissement d'une direction solide et à long terme qui soit capable de promouvoir le développement économique et de corriger les déséquilibres d'une ville ou région.

Les caractéristiques et la définition d'un Plan Stratégique :

- ❖ Identifie les points forts et faibles de la région
- ❖ Détecte les menaces et les opportunités
- ❖ Alloue des ressources disponibles dans les secteurs clefs
- ❖ Encourage la participation des agents impliqués
- ❖ Donne la priorité sur l'opportunité et non l'opportunisme (long terme sur court terme)

Les variables, qui affectent pour l'observation du territoire comme l'ambiance où on peut générer des externalités, seront *exogènes* (localisation géographique, l'évolution de la demande et les variations des conditions d'offre, technologie) et *endogènes* (le rôle de l'information disponible, les réseaux d'infrastructures et le tissu des entreprises, diffusion de la technologie, la formation et l'éducation dans la région ou ville, et les politiques publiques appliquées).

Ainsi, il faudra identifier les facteurs de demande qui déterminent les caractéristiques de la qualité de vie d'une ville ou une région.

Ceux-ci sont : le sol industriel qui déjà existe, la disposition des services proches et spécialisés, la distance (mesuré en temps) avec les principaux équipements sanitaires,

éducatifs, autres conditions économiques du prix des facteurs comme les possibilités d'obtenir des recettes, l'accès aux communications et télécommunications, l'ambiance agréable pour habiter (sécurité, qualité des logements), l'accès aux services publics avec qualité de la politique de l'environnement.

Les avantages de la mise en place d'une planification stratégique dans une ville ou région sont les suivantes : offre une vision intersectorielle à long terme, identifie les tendances, avance des opportunités, formule des objectifs prioritaires, concentre des ressources limitées en actions critiques, encourage le débat, engendre le consensus et le compromis commun, force le tissu social, encourage promeut la coordination entre niveaux administratifs, implique l'initiative privée, dépasse les cycles politiques, et crée une IMAGE PROPRE de la région ou ville.

2 METHODOLOGIE DE PLANIFICATION : CONTENUS NECESSAIRES:

- A. Diagnostic dirigé à l'identification d'un modèle de développement et de sujets critiques.
- B. Définition de buts et objectifs stratégiques.
- C. Dessiner un ensemble d'actions hiérarchisées dans un scénario temporel (chronogramme).
- D. Obtention des systèmes de financement.
- E. Définition d'un système d'évaluation continue.

Un Plan Stratégique est une décision collective des gouvernants liée à une situation problématique ou à un choc structurel qui peut être une ressource des menaces ou des opportunités à l'avenir.

On a besoin de formuler une stratégie pour guider les actions publiques et privées futures, l'évaluation en tenant compte du consensus et de l'effort collectif pour l'implantation de la stratégie, et finalement, on arrive au Plan Stratégique dans la ville ou région et l'implantation elle-même.

L'arrangement du Plan Stratégique doit résoudre quatre questions préliminaires :

- Prise de l'initiative (chef ou leader), possibilité que le gouvernement local ou régional soit celui qui prenne l'initiative dans le processus.
- Participation active des agents économiques et sociaux, identification des groupes d'influence, diffusion du processus de planification, atteindre le compromis de participation pendant l'élaboration du Plan.
- Dessiner le modèle organisationnel, dualité technique-politique, participation mixte des secteurs public et privé et différents niveaux gouvernementaux.
- Établir la stratégie de la communication et l'évaluation des réseaux de communication.

On va différencier quatre phases principales :

A la première phase (PHASE 1) il faut répondre au schéma organisationnel déjà nommé. En plus, on réalise une analyse de l'environnement et on va identifier les principaux sujets critiques.

On crée une structure organisationnelle qui, souvent, sera composée par un Conseil Directeur du Plan (niveau politique), une Gérante qu'on va associer de manière technique, des Commissions techniques (groupes de travail où on peut analyser les sujets critiques, et on fixe les buts et des projets stratégiques), et les Commissions de participation de la population (Assemblée générale où il y aura des opinions et des demandes de la population).

Les requis exigibles d'organisation sont : la participation mixte des secteurs public et privés, la participation des différents niveaux gouvernementaux et la dualité technique- politique. Finalement, on établit une politique de communication où tous les agents économiques et sociaux participent et essaient de maintenir l'esprit du Plan, qui devient ainsi un canal de communication des actions vers la société.

L'analyse de l'environnement et la définition des modèles de développement physique, économique et social permettent d'établir un cadre de référence utile pour les analyses externes et internes *posteriori*.

Enfin, dans la phase I, on identifie les sujets critiques comme base de premier effort de réflexion et un leader des affaires d'analyse qui viendront pendant les suivantes périodes.

Dans la deuxième phase (PHASE II), on réalise l'analyse externe et l'analyse interne.

Sur l'analyse externe, le but est de détecter les opportunités et les menaces que l'environnement nous offre. C'est utile d'analyser la demande, dans laquelle l'ensemble des agents exigent à la ville (ou région) une série de services et biens pour pouvoir développer les actions ou activités. Alors, il faudra tenir en compte les avis des entreprises, des résidents ou des touristes qui viennent de visiter la localité.

L'autre analyse externe est l'analyse de la concurrence, pour laquelle on essaie d'établir la position de la ville (ou région) par rapport à d'autres possibles concurrents dans un même système des villes locales ou régionales.

Enfin, l'analyse externe supposera un scénario général conforme aux tendances de l'avenir, les exigences de la demande et les actions de la concurrence.

Dans l'analyse interne, on essaie d'identifier les forces et les faiblesses de la ville ou région. Il faudra diagnostiquer la situation actuelle de l'offre urbaine (ressources humaines, secteurs productifs, les infrastructures et services publics), et montrer les résultats en termes des points forts et faibles de la ville.

A la fin des analyses externe et interne, nous arriverons à un diagnostic comme analyse de la position dont le but est la réalisation d'une analyse SWOT. Ici, On analysera les points forts et faibles, et on identifiera chaque élément de l'offre urbaine avec les menaces et les opportunités issues des analyses des facteurs externes, des exigences de la demande et de la position de la concurrence.

Dans la méthodologie générale de la planification stratégique, la fixation des objectifs et le développement des stratégies (PHASE III) et le programme d'actions et l'implantation du Plan (PHASE IV).

Les facteurs critiques pour la réussite de la planification stratégique sont:

A. Volonté politique et l'implication des agents économiques et sociaux.

B. Identification du modèle de développement proposé.

C. Création d'une structure institutionnelle stable avec la différenciation entre les organismes politiques et les organismes techniques.

D. Création de structures stables de financement et intégration dans les mécanismes de planification publique (budget).

EXEMPLE 1: Elaboration par le Plan de Développement des Îles Canaries 2000-2006

- Elaboration par le Gouvernement Autonome des Îles Canaries, coordonné par le Ministère Régional de l'Économie et des Finances.
- Participation d'experts externes en matière globale et sectorielle.
- Débat avec représentants des administrations publiques canariennes et les agents économiques et sociaux.

C'est le cadre dans lequel s'identifient les clés pour dessiner la stratégie de développement des Îles Canaries pendant la période 2000-2006 en même temps que le Plan de Développement Régional (*PDR*) et le Cadre Communautaire d' Appui (*CCA*).

Buts du Plan de Développement des Îles Canaries 2000-2006

- Identifier les problèmes stratégiques aux Îles Canaries.
- Établir les objectifs et les stratégies clés.
- Définir les lignes d'action pour la planification.
- Atteindre le consensus et la participation institutionnelle.

- Promouvoir une amélioration des procès de programmation et coopération d'actions publiques liées au développement socioéconomique et être utile comme cadre d'appui pour le Plan de Développement Régional (PDR) et le Cadre Communautaire d'Appui (CCA).

3 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PDCAN 2000-2006 :

Résumés :

- Situation Ultrapériphérique et caractère insulaire des Îles Canaries
- Limitation des marchés et des obstacles dans la création d'entreprises de taille minimale optimale
- Manque de ressources naturelles et détérioration de l'environnement
- Fort taux de chômage, bas niveau de qualification de la population et bas niveau de l'investissement en I+D.

Opportunités:

- Ressources et les conditions climatiques
- Position géographique
- Fort taux de population jeune
- Cadre institutionnel des Îles Canaries au sein de l'Union européenne et en Espagne

OBJECTIF GLOBAL:

« Améliorer le niveau économique, l'emploi, et la cohésion sociale ; et faciliter le procès de convergence avec les régions plus développées de l'Union européenne ».

OBJECTIFS FINAUX

1. Améliorer l'accessibilité des Îles Canaries par rapport à l'extérieur et intégration territoriale de l'archipel.
2. Améliorer la compétitivité du système productif de la région.
3. Promouvoir la création d'emploi et la qualification des ressources humaines.
4. Garantir la disponibilité des ressources naturelles basiques nécessaires au développement et promouvoir l'emploi soutenable du territoire et la préservation de l'environnement.
5. Améliorer la couverture et la qualité des services publics liés aux personnes.

EXEMPLE 2. Le Fond canarien de financement municipal.

Le Fond canarien de financement municipal a pour but de doter de ressources économiques les municipalités canariennes avec pour finalité de destiner la plupart des fonds pour l'assainissement économique et financier ou, avec la restriction d'accomplir une série d'indicateurs de gestion pour l'investissement. Le reste sera pour les dépenses de libre disposition.

Les requis nécessaires pour accomplir les conditions des indicateurs d'assainissement économique et financier, et les conditions de libre disposition, permettront de déterminer la quantité totale des fonds à recevoir pour la Commune locale pendant l'exercice donné; il faudra réaliser les études par l'auditeur (analyse de gestion), pour réviser le correct fonctionnement de l'institution, selon les prévisions contenues dans la loi 3/ 1999 4 février du Fond canarien de financement municipal (FCFM).

De manière complémentaire à l'analyse de gestion, le Gouvernement Autonome des Îles Canaries a besoin d'analyser les prévisions qui pourront se faire aux entités réceptrices du fonds dans le but de consolider la situation financière, et garantir la réception des recommandations aux autorités locales pour qu'elles soient utiles comme guide de gestion.

On a profité des flux d'informations qui s'obtiennent de ce type d'études (analyse de gestion) pour offrir la vision des projections économiques à court terme (4ans).

Le cadre d'équilibre économique recueille les prévisions destinées aux entités locales et la projection économique de quatre (4) ans qui permettront de définir la stratégie à suivre pour la Commune dans les prochaines années.

Annexe I. Schéma général de la méthodologie de la planification stratégique.



"La planification stratégique et les techniques de management. Le Plan Directeur dans les gouvernements périphériques"

4. UNE EXPERIENCE PARTAGEE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : Thiemping

Par Monsieur Arona DIA

INTRODUCTION

En choisissant comme thème des journées de la coopération décentralisée de cette année « *Coopération Décentralisée et Planification Régionale : Quel impact sur le développement local ?* », vous restituez la relation fonctionnelle dynamique qui lie ces trois concepts.

En effet, il s'agit d'organiser l'effort collectif de promotion économique et sociale suivant une méthode rigoureuse de valorisation des ressources en fonction des facteurs favorables et défavorables influant sur les performances. C'est ma conviction et ma compréhension.

C'est aussi celle de Bernard Vachon, Spécialiste en développement territorial, Professeur associé, Département de géographie, UQAM, selon qui « l'originalité de l'approche du développement local est de mobiliser et de stimuler les éléments dynamiques et les ressources de la collectivité en vue de susciter de nouveaux projets, de déclencher et d'accompagner les processus individuels et collectifs de changement et de développement. »¹

L'irruption des organisations non gouvernementales (ONG) dans ce processus au Sénégal et la grande dynamique d'auto organisation à travers la mise en place d'associations communautaires de base ne peuvent se comprendre sans une référence aux différentes politiques économiques et sociales adoptées par l'Etat et aux dures réalités vécues par les populations au cours des années 70 (années de sécheresse et de déstabilisation mondiale avec les chocs pétroliers).

En effet, la sécheresse du début des années 70 et le retournement de la conjoncture mondiale avec les chocs pétroliers, la crise de l'arachide et des phosphates, ont inauguré une nouvelle donne économique pour le pays.

¹² Le développement local: un concept mais aussi une pratique /

Durant cette période, sous la haute et sévère surveillance des institutions de Bretton – Woods, le Sénégal entre dans le cercle vicieux de la stabilisation, de l’ajustement structurel à la recherche d’équilibres macro- économiques et macro financiers (équilibre budgétaire, limitation du déficit extérieur) qui, du reste, sont d’autant plus précaires que la marge de manœuvre des autorités est très faible.

Après avoir investi des milliards dans les aménagements hydro agricoles, les effets escomptés dans le cadre du développement de l’agro industrie ont tardé à se faire sentir. Par ailleurs, l’Etat ne fournissait plus d’intrants et de matériels agricoles aux paysans, les services sociaux (santé, éducation, etc.) qualifiés d’improductifs par la Banque Mondiale et le FMI voient leurs budgets réduits à leurs plus simples expressions.

C’est dans le contexte que voilà que l’immigration a pris de l’ampleur, propulsant aux quatre coins du monde plusieurs milliers de la population active essentiellement masculine venant surtout du monde rural. Le village de Thiemping qui n’a pas été en reste a ainsi connu très tôt le phénomène.

C’est donc à la faveur de l’immigration que Thiemping a engagé ses premières actions de développement communautaire. Celles – ci ont concerné, dans un premier temps des infrastructures culturelles (mosquée, grande mosquée) et commerciales (marché) avec l’autofinancement de l’Association pour le Développement de Thiemping (ADT), Antenne de France.

Petit à petit, un partenariat s’est établi entre l’ADT et des organisations non gouvernementales, suisse du Tessin d’abord (notamment, l’Association Sénégal Ambulatorio Thiemping) et françaises de Rouen (Association pour la Prévention de la Région Elbeuvienne (APRE) et Association d’Aide au Développement en Afrique (AADA)) par la suite.

La présente communication se propose, après une brève présentation du village, de revenir sur ce long compagnonnage en restituant les caractéristiques fondamentales (naissance du mouvement associatif, schéma organisationnel), les principales réalisations et leur impact sur le quotidien des populations avant de terminer par les résultats de l’évaluation participative de cette coopération décentralisée faite par les différentes parties prenantes elles mêmes.

I. PRESENTATION DU VILLAGE

Le village de Thiemping fut créé vers 1678 par les frères Sall (Sawa, Ciré, Pathé sadio dont l'aîné était Sawa sadio) accompagnés de leur soeur Kouwa sadio. Le village s'appelait alors Thiempé - Thiempé à cause du bruit que faisaient les pieds dans l'eau à la traversée du fleuve. Plus tard, par déformation le village devient Thiemping.

1) Aspects Géographiques

Le village de Thiemping est situé à un peu plus de 400km de la ville de Saint-louis au Nord du pays (ancienne capitale du Sénégal) et à 17 km en amont de Matam, sur le bord du fleuve Sénégal qui sert de frontière naturelle avec la Mauritanie.

Aucune route bitumée ne donne accès au village. Ce dernier est relié à Matam (chef lieu de région) par une piste praticable seulement pendant la saison sèche. En période hivernale, l'unique accès au village est la voie fluviale.

Les pirogues motorisées desservent chaque jour le village à partir de Matam. Il y a aussi une autre piste de production qui relie le village à Kanel (au Sud) et qui traverse tous les champs de walo (zone inondable) sur une distance de 12 km praticable également pendant la saison sèche.

A la saison des pluies, il faut un long détour par le village de Thialy sur plus de 15 km pour relier Thiemping à son chef lieu de département. Il faut signaler qu'une piste sur Ndande Mayo (le long du fleuve) de 80 kms reliant Matam à Ballel est en construction.

2) Aspects socio-économiques

La population est essentiellement agro-pastorale. L'agriculture occupe une place prépondérante dans la vie économique de Thiemping. On y pratique différentes cultures selon la période de l'année (culture irriguée, maraîchage, culture céréalière sous-pluie (Diéri) et en contre-saison (Walo)).

C'est ainsi que durant la saison des pluies, les champs de Diéri sont cultivés dans les abords immédiats du village. Cette culture, compte tenu de la faiblesse de son rendement et de la rareté des pluies, n'attire plus beaucoup de paysans.

L'essentiel des productions est autoconsommé très souvent à cause des difficultés de conservation et d'écoulement. Une timide commercialisation de la patate douce est notée grâce au dynamisme des femmes.

L'élevage est également pratiqué avec l'existence d'un cheptel familial composé le plus souvent d'ovins et de caprins. Cette activité est très importante tant du point de vue économique que sociale. En effet, le troupeau sert souvent d'apport monétaire supplémentaire. A l'occasion des cérémonies familiales (mariage, baptême...) ou religieuses (Korité, Tabaski) les populations y ont également recours.

Cependant, comme tous les villages de la région, Thiemping vit principalement des transferts opérés mensuellement par les ressortissants du village qui se trouvent à Dakar, en Europe aux USA ou en Afrique. Le village s'est développé grâce à l'immigration (modernisation de l'Habitat, développement des infrastructures de base avec l'appui des partenaires extérieurs).

II. GENESE DE LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

A la faveur des bons résultats scolaires en entrée en sixième à partir de l'année 1975 qui a vu le village avoir neuf (9) admis, les écoliers de Thiemping qui sont admis à poursuivre leurs études secondaires dans les grands centres urbains du pays, notamment à Saint-louis, créèrent l'association des lycéens et collégiens de Thiemping (ALCT).

L'ALCT devient l'association sportive et culturelle de Thiemping (ASCT) qui regroupe tous les jeunes du village avec une forte domination de jeunes intellectuels.

En France une association fut créée, dénommée association des ressortissants de Thiemping à Paris et plus tard tous les ressortissants de Thiemping dans les autres pays tels que le Gabon, la Côte - Ivoire, les U.S.A etc. formèrent leur propre association.

L'ASCT, après une période très euphorique, surtout dominée par l'organisation de tournois de football pendant les vacances scolaires et de soirées théâtrales, commence à s'essouffler. L'absence d'un programme d'activités annuelles et l'étiquette d'association des élèves marquant une sorte de différenciation entre les jeunes ont eu raison de l'ASCT.

Conscients de leur responsabilité devant le village et forts de l'expérience de l'ASCT, les jeunes de tous bords se sont retrouvés, en 1993, pour mettre sur pied une nouvelle association orientée, cette fois, beaucoup plus sur les actions de développement du village.

Pour marquer la rupture, elle fut baptisée « Association pour le Développement de Thiemping (ADT) ». A Thiemping, à Dakar et même à l'extérieur, les regroupements des ressortissants de Thiemping portent le même nom.

L'Association pour le Développement de Thiemping est reconnue par les autorités compétentes et a son récépissé.

L'ADT est la clé de voûte du développement de Thiemping.

III. SCHEMA ORGANISATIONNEL DE PILOTAGE

Thiemping est un village organisé autour d'un ensemble de structures traditionnelles (chef de village, notables, groupes d'âge) et modernes (ADT, comités de gestion) articulées de façon harmonieuse autour du chef du village.

1) Les acteurs et leurs rôles et responsabilités

L'architecture organisationnelle de pilotage ressemble fort à celle qui existe au niveau de l'appareil gouvernemental avec :

a. Le Chef du village (Président de la République)

C'est l'autorité suprême du village de par sa double légitimité institutionnelle et traditionnelle. Il est choisi au sein de la famille fondatrice du village et l'histoire nous enseigne, son choix fut, une fois, l'objet d'une élection à la majorité des résidents du village.

Son autorité s'étale sur tout ce qui touche à la vie du village. Il est destinataire principal et/ou ampliateur de tous les courriers qui sont adressés aux structures de gestion du village. C'est lui, de concert avec les structures concernées, qui s'occupe de l'hébergement de nos partenaires et autres autorités administratives venues faire leurs missions au village.

b. Le Président de l'ADT (Premier ministre)

C'est le responsable moral de l'association villageoise de développement. Il est élu avec son équipe par l'assemblée villageoise. Le président est chargé de coordonner le travail de tous les responsables de comités dont il supervise et contrôle le travail au nom du village. Il vise tous les bons de sortie d'argent au niveau du trésorier général du village.

c. Le Trésorier Général du Village (Ministre des Finances)

Il est le destinataire premier de tous les fonds ou matériels envoyés au village, soit pour le fonctionnement des comités de gestion soit pour l'exécution des projets ou autres manifestations religieuses. Il ne peut décaisser l'argent que sur un bon de sortie d'argent dûment signé par le président de l'ADT et le président de la structure destinataire des fonds.

d. Les présidents des comités (Les ministères sectoriels)

Les comités sont des structures relais de gestion populaire des infrastructures sociales et autres projets de développement du village.

Les comités de gestion sont des démembrements de l'ADT. Ils sont mis en place par l'Assemblée villageoise et dissous par celle – ci si des manquements graves sont constatés

après évaluation. Seule l'assemblée villageoise a le pouvoir d'installer ou de dissoudre un comité.

Sous la responsabilité de leurs Présidents, les comités assurent la gestion administrative et financière des projets dans les secteurs qui leur sont confiés. Chaque comité dispose d'un compte bancaire. Ils sont les répondants du village au niveau de l'administration locale dans le domaine d'intervention du projet.

e. L'assemblée générale du village (l'assemblée du peuple)

L'assemblée générale, souveraine, est la seule source de légitimité de tous les détenteurs de mandats. L'assemblée générale du village est l'expression la plus forte de la gestion démocratique des actions de développement où toute la population (jeunes et vieux) s'exprime librement sur la conduite des projets et plus généralement sur toutes les questions touchant tel ou tel aspect de la vie du village.

Elle est le dernier rempart de décision, jouissant du pouvoir d'approbation ou de rejet de toute proposition qu'elle juge contraire à l'intérêt du village.

L'assemblée générale est également le lieu de concertation et d'arbitrage.

2) Le cycle de gestion des projets

De l'idée à sa mise en œuvre opérationnelle, le projet fait intervenir plusieurs acteurs à divers échelons. Le projet constitue l'élément élémentaire de base servant à donner une âme au partenariat entre le village de Thiemping et ses différents partenaires.

1. La phase de conception

Tout commence par une idée ou une suggestion d'un des partenaires (village de Thiemping, ressortissants, ong étrangère). Le projet est, quelle que soit sa source d'inspiration, une réponse à un besoin constaté ou un état de manque vécu par les populations.

C'est ainsi que le poste de santé et le projet agricole ont été proposés par les populations de Thiemping. Le forage, quant à lui, est une idée des ressortissants en France tandis que les partenaires ont suggéré la construction d'une maternité au niveau du poste de santé et d'une bibliothèque au niveau de l'école.

L'antenne de Dakar, quant à elle, travaille à une mise en place d'une mutuelle de santé.

Après des échanges sur l'idée de projet, un consensus se dégage pour décider de la formaliser sous forme de document de projet. Le village se réunit en assemblée générale pour élire un comité chargé de piloter la phase préparatoire et celle d'investissement.

L'antenne de Dakar de l'Association pour le développement de Thiemping joue, à ce niveau, un rôle très important dans les démarches administratives nécessaires et l'élaboration de l'étude de faisabilité du projet.

Après le bouclage de l'étude, le dossier du projet est transmis à tous les partenaires.

L'antenne de France de l'ADT prend le relais pour mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre du projet. C'est ainsi que plusieurs rencontres sont organisées avec les partenaires tour à tour chez l'une ou l'autre partie.

2. La phase d'exécution

Après le bouclage du financement, les fonds alloués au projet sont envoyés au Trésorier général du village soit à partir de l'extérieur soit à partir des fonds dont disposent les partenaires à Dakar à travers leur représentation. Le Trésorier général répartit les fonds en fonction des projets destinataires au niveau des comités de gestion.

Si le projet est à sa phase d'investissement, l'assemblée générale du village se réunit, à la fin des travaux, pour apprécier la qualité du travail accompli et décider de la confirmation ou non du Comité pour gérer la phase opérationnelle du projet.

Les comités sont composés de femmes et d'hommes de tous les âges choisis pour leur dynamisme, leur probité morale, etc. sur la base de volontariat ou de désignation par les notables ou l'assemblée générale du village.

Ils produisent des rapports relatifs aux aspects administratifs, techniques et financiers du projet sous leur responsabilité pour les présenter à l'assemblée villageoise pour information et approbation avant de les envoyer aux partenaires extérieurs et aux antennes de Dakar et France de l'ADT.

Actuellement, il existe pour chaque projet mis en place un comité de gestion élu par l'assemblée générale du village. C'est ainsi que l'on note le comité de santé, le comité du forage, le comité agricole et le comité des parents d'élèves.

3. Le suivi-évaluation des projets

De par la diversité des différents partenaires et leur dispersion géographique, le suivi évaluation des projets revêt une importance toute particulière. C'est, en effet, de la bonne marche des projets que dépend la survie du partenariat entre Thiemping et les ONG suisse et française. C'est pourquoi, plusieurs modalités de suivi de la mise en œuvre des projets sont mises en place :

- la production régulière de rapports

Chaque comité doit produire trimestriellement un rapport d'activités retraçant la vie du projet sur la période. Ce rapport est examiné en profondeur par l'ADT Thiemping. Le comité est tenu, à ce niveau, d'être à la disposition de l'ADT pour fournir toutes les informations utiles à la bonne exploitation du rapport.

A la constatation de manquements graves (mauvaise gestion des moyens, conflits ouverts au sein du Comité ou du personnel des projets), l'ADT porte l'affaire au niveau du village qui statue sur le cas. L'Assemblée générale peut décider de renouveler entièrement ou partiellement le comité de gestion en question.

- Les visites périodiques

Des visites périodiques sont organisées, le plus souvent par les partenaires financiers, pour constater sur place l'état d'avancement des projets. A ces occasions, des rencontres sont organisées avec les Membres des Comités, le Président de l'ADT et le Chef du village. Des ajustements peuvent ainsi être suggérés pour la bonne conduite du projet.

- Les audits de l'ADT-Thiemping

De par sa responsabilité de supervision, l'ADT peut décider de mener des inspections très ciblées et serrées sur le travail de tel ou tel comité de gestion. Pendant plusieurs jours, les « enquêteurs » de l'ADT font le siège du Comité pour s'assurer de la bonne tenue des comptes et de la régulation des opérations.

C'est souvent des moments de vive tension entre les membres du Comité et ceux de l'ADT. Le climat de suspicion et l'absence de culture managériale n'ont pas permis de systématiser de telles opérations.

3) La stratégie d'intervention des partenaires

L'intervention des partenaires est faite suivant des principes tels que l'approche participative, le souci de durabilité et de pérennisation des actions prenant en compte le renforcement de capacités par le transfert de connaissances et technologie et par la formation.

a. L'approche participative

L'approche participative est matérialisée tant au niveau de la prise de décision qu'à celui de l'exécution financière des projets.

Au niveau décisionnel, toutes les grandes décisions (orientation à prendre, investissement à réaliser, etc.) touchant la conduite des projets sont partagées entre les différentes parties prenantes.

La gestion des affaires courantes est bien sûr du ressort des comités. Par ailleurs, de par les merveilles de l'Internet, un échange régulier d'informations est opéré entre les principaux responsables.

De plus, des rencontres de plus en plus régulières ont lieu avec les différents partenaires soit au Sénégal soit en France soit en Suisse. A ces diverses occasions, les projets sont passés en revue et les décisions idoines prises.

L'illustration la plus parfaite de cette gestion concertée a été le séminaire organisé à Dakar le 22 Avril 2000 à l'hôtel Téranga et qui a vu la participation de toutes les parties prenantes (comité de santé, association pour le développement de Thiemping toutes antennes, AADA, Ambulatorio).

Au niveau de l'exécution financière, le village de Thiemping a tenu à participer aux différents projets sous une forme ou sous une autre (octroi de terrains, prise en charge des études de projets, participation au financement).

C'est ainsi que le village a donné gracieusement les parcelles pour tous les projets, financé à hauteur de 12,5% le forage qui a coûté 100 millions, participé au paiement du salaire du personnel de santé et celui du forage. Le village a construit des salles de classe et le logement des maîtres, et enfin, prend en charge les volontaires, etc.

b. Le souci de durabilité et de pérennisation

Les facteurs déterminants de la pérennisation des actions sont principalement la viabilité financière à long terme des projets et le maintien d'un niveau d'un service de qualité, grâce, entre autres, à la compétence des ressources humaines locales.

Au niveau de la qualité des ressources humaines, l'option a été prise de former des jeunes du village ayant le profil requis suite au constat de l'instabilité du personnel de santé non originaire du village.

En ce qui concerne la viabilité financière, un fonds de sécurité est mis en place dès le début en 1992. C'est ainsi qu'un compte est ouvert à Matam qui reçoit trente cinq pour cent (35%) des recettes du poste de santé. Le compte ne fait pas l'objet de retrait depuis sa mise en place. Il est de quinze (15) millions FCFA.

4. Les réalisations et leur impact sur le bien être des populations

Après plus d'une décennie de compagnonnage, le partenariat avec Thiemping compte un certain nombre de réalisations à son actif dans divers secteurs (santé, éducation, accès à l'eau potable, agriculture et micro finance).

L'assistance sanitaire a cédé la place peu à peu à un véritable partenariat pour le développement local. La santé n'est plus comprise sous son seul angle clinique parce que, justement plusieurs facteurs externes à l'infrastructure sanitaire influent fortement sur elle. C'est ainsi que des secteurs tels que l'hydraulique villageoise (accès à l'eau potable) et l'agriculture furent investis dans un souci d'améliorer la situation économique et nutritionnelle des populations.

1) Au Niveau Global

Au total, une formidable dynamique de développement s'est déclenchée avec les principales caractéristiques suivantes :

- ❖ Un consensus autour de l'intérêt général du village ;

- ❖ Une vision prospective bien que non encore formalisée, à la fois, globale (quel devenir pour le village ?) et sectorielle (quelle ambition dans tel ou tel domaine ?) ;
- ❖ Le renforcement des liens de solidarité intra villageoise (prise en charge des cas sociaux) inter villageoise avec l'ouverture du partenariat aux villages environnants (extension du réseau d'adduction à Dolol (3km) et appui aux femmes de Garly (2,5km);
- ❖ Une certaine interactivité entre les projets. C'est ainsi que le forage alimente gratuitement le poste de santé et l'école primaire tandis que les soins de santé sont gratuits pour les élèves.

2) Au Niveau Sanitaire

Les axes de travail ont concerné le relèvement du plateau technique, la formation du personnel, le suivi et l'encadrement rapprochés de l'infrastructure.

- **Le Relèvement du plateau technique**

Plusieurs actions furent menées, à cet effet, la case de santé rudimentaire trouvée en sur place a été remplacée par un poste de santé moderne disposant d'une station solaire assurant la conservation des médicaments et permettant des interventions de jour comme de nuit dans des conditions de confort. Une ambulance fut acquise en 1992.

Des envois importants de médicaments sont opérés périodiquement pour assurer un approvisionnement régulier du poste de santé. Une maternité sera construite en 1997 pour compléter le dispositif sanitaire qui sera renforcé par une nouvelle ambulance après que la première eut été hors d'usage.

- **La Formation du Personnel**

Dès le début de son intervention, l'Ambulatorio a fait de la qualité du service et de la pérennisation des acquis une préoccupation constante. Dès la première année deux matrones ont séjourné dans les structures sanitaires suisses au Tessin pour une période de six (6) mois.

Elles seront plus tard encadrées par un infirmier d'état recruté à cet effet. Pendant ce temps, et suivant les possibilités, des médecins et infirmiers suisses ayant souvent une expérience africaine séjournent périodiquement à Thiemping. En 1995, la décision fut prise de former un jeune ressortissant de Thiemping ayant un bon niveau. Après une formation de vingt (20) mois, le poste de santé dispose d'un infirmier originaire du village depuis juillet 1997.

Deux autres matrones furent formées sur place à Matam.

L'agent de santé communautaire qui, avec les deux autres matrones, a vécu toute l'expérience du poste de santé, séjournera à son tour en suisse pour une période de perfectionnement de trois (3) mois.

En plus d'être l'emblème, la réalisation phare du partenariat avec le plus grand nombre d'emplois (six postes de travail avec la parité hommes femmes), les réalisations dans le domaine de la santé ont amélioré :

- ***L'attractivité du village de Thiemping*** qui accueille des patients venant de plus de cinquante villages dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres. La disponibilité et la compétence du personnel a valu au poste de santé d'accueillir des patients de plus d'une cinquantaine de villages et même de certaines villes (Matam, Ourosogui, Kanel) disposant souvent de centres de santé. Le nombre de villages desservis est de soixante huit (68) pour l'année 2004 pour 45 à 50% des consultations.
- ***La prise en charge de la natalité.*** Le personnel a réussi progressivement et avec toute la délicatesse requise à amener un nombre croissant de femmes à procéder à des visites pré natales et surtout à accoucher au poste de santé. Pour l'année 2004, 59 femmes sur 67 soit 88% ont accouché à la maternité.
- ***Le niveau de couverture sanitaire :*** La proximité du poste de santé a, non seulement, permis de disposer des services de santé à moindre coût (économie des frais de transport pour aller se soigner ailleurs), mais aussi de développer le réflexe d'aller au poste de santé au niveau des populations qui n'y faisaient recours à des stades avancés de la maladie.

Aujourd'hui, le poste de santé dispose d'une équipe expérimentée ayant cheminé ensemble pendant plus une dizaine d'années. La qualité du service n'est plus un objectif mais une réalité à maintenir jalousement.

3) Au Niveau de l'Education

Notre village, en rapport avec ses partenaires français (APRE et AADA), a consenti des efforts soutenus dans le domaine de l'éducation des enfants en construisant des salles de classe et un logement des enseignants, la construction et l'équipement d'une bibliothèque en manuels aussi bien pour les enseignants que pour les élèves et le parrainage des élèves admis en 6^{ème} sans oublier la prise en charge des volontaires affectés au village. Des fournitures et matériels scolaires sont annuellement distribués aux élèves.

Ces efforts nous ont permis d'avoir des résultats scolaires très satisfaisants avec une remarquable réussite des filles et d'envisager la construction d'un collège d'enseignement moyen.

Par ailleurs, une garderie d'enfants accueille des enfants de trois à quatre cinq ans. La monitrice est rémunérée par les cotisations des parents. Elle est logée dans les locaux de l'ancienne école primaire.

Au total, le soutien à l'école a permis de relever le taux de scolarisation et de réussite à l'entrée en sixième et surtout de maintenir les jeunes filles (cette année, sur les 17 admis en entrée en sixième, les onze sont des filles soit les 65%) à l'école le plus longtemps possible grâce au projet de parrainage.

Les conditions de séjour à Thiemping et de travail des enseignants se sont considérablement améliorés avec la construction du logement et la disponibilité de l'énergie solaire même dans les salles de classe.

4) Au Plan de l'Hydraulique villageoise

Après avoir doté le village de Thiemping d'un poste de santé équipé avec un personnel local autochtone, l'ambulatorio, en parfaite intelligence avec l'association pour le développement de Thiemping et d'autres partenaires financiers (APRE, ONG Française) s'est lancé dans le secteur de l'hydraulique villageoise.

Il s'agissait de s'attaquer à un problème crucial de santé en amont de l'infrastructure sanitaire : l'accès à l'eau potable. D'un coût global d'environ 100 millions de FCFA (152.500 euros), le forage est équipé d'un château d'eau de 106 m³ soit l'équivalent de trois (3) jours de consommation en eau du village et d'un réseau de neuf (9) bornes fontaines.

La réalisation du forage a changé de façon significative le vécu des populations à plusieurs niveaux :

- ***L'allègement des travaux des femmes***

Avec l'extension du village, le fleuve devenait plus éloigné et plusieurs puits sont creusés en différents endroits du village par pallier cette situation de fait. L'expérience des puits est insuffisante à cause du caractère manuel et pénible du puisement de l'eau (15 à 20 mètres). La réalisation du forage a permis d'alléger de façon significative la corvée que constituait la recherche du liquide précieux. En plus de disposer d'une eau de meilleure qualité, le forage a permis d'alléger le travail des femmes qui passaient des heures pénibles au puits.

Depuis deux ans, il y a eu des branchements individuels au niveau des maisons. A l'heure actuelle, une cinquantaine de maisons en bénéficie. Cela a permis d'améliorer la situation financière du comité de forage.

- ***Une plus grande hygiène individuelle et collective ayant entraîné le recul des maladies diarrhéiques***

La construction du barrage de Diama a engendré de sérieux problèmes de santé avec le développement de la Bilharziose auquel viennent s'ajouter des facteurs internes liés aux puits à savoir : la faible protection des puits et la proximité souvent malsaine avec les fosses septiques. L'eau quelque soit son origine devient de plus en plus impropre à la boisson.

Avec le forage, l'on a constaté un recul sensible des maladies diarrhéiques. A titre illustratif, le village a été épargné par les deux dernières épidémies de choléra. De plus, l'eau étant disponible en quantité, on note une plus grande hygiène surtout au niveau des enfants. Le poste de santé anciennement alimenté par un puits s'est directement connecté au forage.

- ***Développement du petit jardinage familial***

Avec la disponibilité de l'eau en quantité et à proximité, on assiste au développement du maraîchage dans de petits lopins de terre derrière les concessions. C'est surtout le fait des femmes. Il existe également une timide activité d'arboriculture.

5) Au Plan Agricole

Dans le cadre de l'agriculture, le projet de développement agricole constitue le centre d'intérêt n°1 du village de Thiemping et de ses partenaires. Il concerne l'appui à la gestion technique et financière des deux périmètres et l'acquisition de nouveaux équipements agricoles (GMP, etc.). Il se compose de trois volets à savoir : la réhabilitation d'un périmètre de 38 ha ; l'aménagement d'un nouveau périmètre de 50 ha et la mise en place d'une unité de prestation de services.

a) Réhabilitation d'un périmètre irrigué de 38 hectares pour 165 ménages (Lewon)

La réhabilitation du périmètre de Lewon depuis de 18 ans a permis la récupération de douze (12) hectares rendus cultivables pour des familles qui avaient abandonné leurs parcelles et la réfection du canal principal qui réduit de moitié le temps que mettait l'eau pour arriver à la rizière en plus de la fourniture de l'engrais en quantité suffisante ont fait que les populations ont retrouvé l'envie de cultiver le riz.

b) Aménagement d'un périmètre de 50 hectares (activité en cours) à Thiokobel

Il vise à contribuer à l'autosuffisance alimentaire en dotant chacune des 200 familles environ d'une parcelle à exploiter en toute saison avec des conditions d'exploitation très avantageuses. Les travaux d'aménagement sont en cours.

c) L'unité de prestation de services

C'est une composante très importante du projet agricole. L'objectif est de rentabiliser les équipements tels que la batteuse et la décortiqueuse acquis dans la phase d'investissement du projet. L'unité de prestation de services contribue à créer quelques emplois et dans le cas d'un excédent financier important participer au financement des intrants agricoles (semences, gasoil, etc.).

L'unité de prestation de services a également permis d'alléger les travaux manuels de battage qui étaient très pénibles. Deux postes de travail sont également créés.

Au total, le projet agricole, dans ses différentes composantes, a eu pour effets :

- ***Une amélioration de la couverture alimentaire.*** La production rizicole a permis de couvrir les besoins alimentaires de quatre (4) à six (6) mois grâce à des bonnes conditions d'exploitation ;
- ***Une plus grande transparence dans la gestion des campagnes agricoles*** avec la mise en place du comité agricole qui rédige un rapport bilan de chaque campagne,
- ***Une amélioration des rendements.*** L'exploitation des parcelles dans des conditions optimales avec la disponibilité de tous les facteurs de production a permis, cette année, de multiplier par quatre (4) la production en certains endroits du périmètre ;
- ***Une réforme agraire implicite favorisant un accès plus équitable à la terre.*** Les périmètres permettent à toutes les familles d'avoir un même droit d'accès à la terre sans discrimination d'aucune sorte.

6) Au Niveau de la Micro Finance

Après une longue période de gestation, le Groupement d'Épargne et de Crédit (GEC) communément appelé "Banque" est entré dans sa phase opérationnelle avec l'inauguration du 20 mars 2004. La "Banque" compte 149 adhérents dont deux associations (Ambulatorio et ADT-France).

D'ores et déjà, le succès est là avec surtout l'engouement des femmes qui exercent le petit commerce, l'adhésion de nouveaux membres et l'octroi par le Programme Intégré de Podor (PIP) d'un financement remboursable sur un an d'un million de francs cfa. Les populations habituées à thésauriser commencent à déposer de l'argent et surtout développent des opérations de crédit/remboursement qui gagnent de jour en jour en ampleur.

«La Banque » constitue un important instrument d'intervention d'un type nouveau car ciblant les habitants pris individuellement à l'opposé de l'approche villageoise qui a prévalu jusque là. C'est un complément indispensable à la dynamique de développement enclenchée.

Pour assurer pleinement son rôle et se développer, la Banque a besoin d'un appui logistique (locaux plus fonctionnels, ordinateur pour une exploitation plus judicieuse des données financières et comptables) et un renforcement des capacités de l'équipe de gestion. Elle devra évoluer pour devenir, à terme, une mutuelle d'épargne et de crédit pour prendre en charge les énormes besoins de financement des initiatives locales de promotion économique.

V. LES FORCES ET FAIBLESSES DU PARTENARIAT

Lors de l'inauguration du forage de Thiemping, l'occasion était donnée aux partenaires au développement du village (ADT, Ambulatorio Thiemping Sénégal, APRE, AADA) de se retrouver pour parler des problèmes qui se posent au niveau des structures de gestion que ce soit les comités de santé, de forage, de l'école et de l'agriculture.

A la fin de ces entrevues à Thiemping, l'ensemble des acteurs s'est retrouvé pour un séminaire de capitalisation et d'introspection tenu le 22 Avril 2000 à l'hôtel Téranga à Dakar.

Deux communications y ont été faites :

- le mouvement associatif comme facteur de développement : cas de Thiemping. Quel schéma organisationnel ?
- exigence d'une ambition pour le développement : cas de Thiemping

Après une évaluation exhaustive et participative, par la méthode SEPO (succès – Echec, Perspectives. Obstacles), du partenariat au développement de Thiemping, les participants en sont venus aux conclusions suivantes :

Succès

- Réseau de partenariat renforcé
- Réalisation de plusieurs infrastructures sociales à retombées positives
- Organisation démocratique de l'ADT (décisions consensuelles)
- Exécution satisfaisante de tous les projets prévus

Echecs

- manque de formation et de compétence
- manque de rigueur dans la gestion et de transparence
- problème de communication entre les acteurs au village
- absence de cadre de référence écrit (définition des responsabilités, des tâches et du profil) mode d'évaluation, périodicité etc.

Perspectives

- pérennisation des relations de solidarité (entre villageois et entre le village et ses partenaires).
- réorganisation avec des nouvelles méthodes de gestion
- mise en place d'un système de gestion transparent et rigoureux
- mise en place d'un système de communication fluide

- formation de compétences locales.

Obstacles

- manque de compétences locales
- mauvaise perception de l'environnement socio – culturel
- difficultés d'appréciation des réalités du terrain (liées à l'éloignement géographique des intervenants)
- résistance ou réticence au changement dû aux pesanteurs sociologiques

Recommandations

- nécessité de mettre sur place des cadres de références
- l'implication et l'intégration des sages au niveau des prises de décision
- éviter la multiplication des comités
- réfléchir sur le développement de Thiemping dans le cadre global
- formation et développement des ressources humaines
- établir des cahiers de charges aux différents comités
- manuel de procédures de gestion administrative et financière

CONCLUSION

Après plus d'une décennie d'intervention, Il est MANIFESTE que le partenariat enclenché, avec l'Ambulatorio en tête, a changé positivement les conditions de vie des populations par l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des soins de santé, l'accès à

l'eau potable grâce au forage, l'amélioration du taux de scolarisation, le maintien des filles à l'école, la création d'une dizaine d'emplois permanents, une plus grande attractivité du village.

Il a surtout contribué grandement à créer un nouvel état d'esprit, une dynamique de progrès et de développement et de solidarité.

Cette dynamique va se conforter grâce à l'orientation nouvelle prise à travers la promotion d'activités génératrices de revenus sous le slogan " GAGNER SA VIE CHEZ SOI".

Thiemping a de quoi être satisfait de par les nombreuses réalisations – DIEU MERCI- mais vit une certaine précarité due à la forte dépendance des revenus monétaires des ressortissants établis à l'extérieur du pays. Je termine par une conviction. Je la partage avec Bernard Brunet disait que : « Le développement local n'est pas et ne sera sans doute jamais une science exacte, mais une délicate alchimie qui s'élabore et se transforme jour après jour dans ces nouveaux laboratoires de la société que sont les territoires ».

5. LES CONCLUSIONS DU PROJET « KINKELIBA » OU L'ASSISTANCE MEDICALE EN MILIEU RURAL

Par Madame NIANG, Docteur en médecine

1 DESCRIPTION GENERALE DU KINKELIBA

Cette ONG d'aide au développement médical en Afrique de l'ouest est active au Sénégal depuis 1995. **L'association compte 125 membres dont 90 professionnels de santé**, la plupart médecins et chirurgiens. Elle tient son nom d'une plante dont les feuilles, utilisées en tisane et en décoction, donnent un breuvage très populaire au Sahel et qui serait doté de vertus médicinales diverses.

Agissant essentiellement du milieu rural, elle compte déjà à son actif un certain nombre de réalisations tels que : maison médicale de brousse, maternité, local de protection maternelle et infantile...

Pour apporter un peu de bien être aux populations isolées et déshéritées de la brousse, l'entreprise « Fougerolles » apporte son soutien par l'allocation de matériaux, l'appui logistique pour l'accueil des volontaires du corps médical, le dédouanement et l'acheminement du matériel et des médicaments.

De plus, l'entreprise représente l'association auprès des autorités sénégalaises.

2 VOCATION DE KINKELIBA

Apporter une aide au développement médical et sanitaire, dans les régions rurales.

Le Kinkéliba, qui compte 95 membres dont 70 professionnels de santé, mène plusieurs types d'actions : missions de soins, formation de personnels de santé, réalisations de structures médicales et éducatives, missions de santé publique, aide à l'éducation et à l'agriculture. Le Kinkéliba réalise des structures pérennes et reproductibles.

3 AXES D'ACTION

Un des objectifs est de favoriser l'installation des médecins africains en brousse, en aidant à la constitution de mutuelles de santé. Les médecins du Kinkéliba soignent et opèrent avec les médecins locaux, dans les structures publiques ou privées; ils développent la confraternité en établissant des liens avec les étudiants en médecine de Dakar, le syndicat des médecins du Sénégal et l'Association des Femmes Médecins du Sénégal. Leur priorité: combattre les mortalités maternelle et infantile.

4 LES MOTIFS D'INTERVENTION

Taux de mortalité maternelle les plus élevés du Sénégal

- Important taux de mortalité infantile
- Taux important d'analphabétisme
- La malnutrition
- Ces facteurs constituent des moyens de régulation de la démographie mondiale par la maladie et la misère, ce qui est inacceptable

5 REALISATION DU KINKELIBA DEPUIS DIX ANS

1998 : Maison médicale mutualiste de Sinthian (région de Tambacounda)

2000 : Keur Carole (protection maternelle et infantile) à Thiès (80 km de Dakar)

2000 : Première foire aux Livres universitaires à l'université de Dakar

2001 : Maison maternelle de Carole à Goumbayel

2001 : Construction de puits, de groupes de latrines et d'une classe à Sankhagne

2002 : Agrandissement de l'infirmierie du parc du Niokolo Koba à Tambacounda

2003 : Dispensaire de Saint-Joseph-d'Annecy à Tambacounda

2003 : Deuxième foire aux Livres universitaires à l'université de Dakar

2004 : Premier jardin d'enfants de brousse dans le village de Saal accueillant 90 enfants

1995-2004 : 134 missions biologiques, chirurgicales, dentaires, médicales et obstétricales,

mais aussi agricoles et éducatives au Sénégal oriental

2000-2004 : 40 parrainages scolaires annuels d'enfants

2004 : Maison médicale de Wassadou financée par la Fondation Pierre-Fabre, la Fondation Veolia Environnement et d'autres partenaires, en cours de construction; opérationnelle en principe en juin 2005, inauguration prévue en novembre 2005

2004 : Éducation sanitaire: assainissement, eau, hygiène en collaboration avec Veolia Environnement (premières études de faisabilité)

Les réalisations en cours

2005 : construction d'un pensionnat de lycéennes originaires de la brousse poursuivant leurs études secondaires à Tambacounda

2005 : construction de l'école pour enfants handicapés Le Petit Prince de l'association sénégalaise Handiscole à Rufisque

2005 : réalisation du centre du traitement chirurgical des fistules obstétricales à l'hôpital de Tambacounda

2005 : construction de la ferme-école pilote de Wassadou et mise en valeur d'un périmètre maraîcher de 70 hectares à Wassadou

2005 : troisième foire aux Livres universitaires à Dakar et Saint-Louis

2006 : réalisation de trois annexes de la maison médicale de Wassadou dans la Falémé (frontière sénégal-malienne)

6 PARTENAIRES

Fondation Pierre-Fabre, Fondation Veolia Environnement, Fondation Carole Bruneau, Fondation pour une maternité sans risque ; Fougerolle Sénégal, Total Sénégal, CFAO, Gras Savoye Sénégal, Carlsonwagonlit, groupe Air France, groupe Bolloré, CDC tiers monde, NGM productions, Pollyconcept, Promontal, Total énergie ; laboratoires pharmaceutiques Abbot, Bayer, Fournier, GSK, Pierre-Fabre, Roche, Sanofi-Synthelabo, Servier et Yamanouchi.

ETUDE DE CAS N °1

PREAMBULE SUR LA CONSTRUCTION DU FOYER DE LYCEENNES DE TAMBACOUNDA

Depuis sa création il y a 10 ans, Le Kinkéliba intervient essentiellement dans la région de Tambacounda, au Sénégal oriental. Ses activités, à l'origine, la médecine et la chirurgie, englobent aujourd'hui le développement de l'éducation et de l'agroéconomie.

En matière d'éducation, le Kinkeliba a lancé un programme ambitieux, prioritairement orienté vers les enfants des villages de la brousse, qui couvre à la fois l'enseignement général (du jardin d'enfants à l'université) et l'enseignement technique (maison des métiers). Parallèlement, le Kinkeliba se préoccupe de l'éducation des adultes dans les villages, en particulier des femmes (alphabétisation, éducation à l'hygiène, à la santé et à l'environnement).

Plusieurs actions ont déjà été conduites ou sont en cours de réalisation, notamment :

- Construction et mise en route d'un jardin d'enfants dans un village de la brousse (Saal) et mise en chantier d'un deuxième dans un village voisin (Koar)
- Assistance aux instituteurs du primaire : réhabilitation de locaux, achat de matériel pédagogique, fournitures scolaires, etc.
- Collaboration avec l'université : organisation de foires aux livres, mise en place d'un cybercafé (université de Dakar), création d'un diplôme universitaire de médecine rurale de brousse (université de St Louis), etc.

C'est dans le cadre de ce programme que se situe le projet de construction d'un foyer des lycéennes. Il s'agit d'accueillir, de loger, de suivre et d'encadrer les jeunes filles issues de la brousse, poursuivant leurs études secondaires au lycée de Tambacounda. Ce projet est un maillon essentiel de la filière éducation car l'effort dans les villages perd son sens si les

enfants qui en ont les capacités ne peuvent poursuivre leurs études dans des conditions « correctes ».

Le projet, qui prévoit une capacité d'accueil d'une trentaine d'enfants, est étudié en collaboration étroite avec les autorités de la ville et le proviseur du lycée de Tambacounda. La mairie s'est engagée à attribuer un terrain à proximité du lycée, les plans sont prêts, les modes de fonctionnement et de gestion de l'exploitation ont été mis au point...il ne reste plus qu'à trouver le financement pour lancer la construction (une première évaluation situe le coût de réalisation à environ 100 000 €).

Notre objectif est de démarrer le chantier au 2^{ème} semestre 2005 pour une ouverture du foyer pour l'année scolaire 2005/2006.

Comme pour toutes ses réalisations d'envergure, le Kinkeliba recherche des partenaires susceptibles de soutenir financièrement le projet mais aussi de participer à son élaboration finale et au suivi de sa réalisation, dans un contexte de collaboration confiante avec les équipes du Kinkeliba.

Nous sommes convaincus que ce projet ne peut qu'intéresser la Fondation ELLE dont l'objectif est « *d'accompagner l'évolution, l'émancipation et la place des femmes dans la société* », qui place l'éducation des filles en priorité de ses préoccupations et qui souhaite agir dans les pays où cette éducation « *est un levier fondamental du développement pérenne* ».

N.B. Parmi les partenaires les plus actifs du Kinkeliba, on peut citer :

- La Fondation Pierre Fabre pour le financement de la maison médicale de Wassadou.
- Veolia Environnement et la Fondation Veolia Environnement pour le financement et la réalisation des adductions d'eau, des puits et des latrines dans les villages de la région.
- Les Fondations pour une Maternité sans Risques et Carole Bruneau pour le financement et le soutien des maternités.
- Fougerolles Sénégal pour le soutien logistique et le suivi des différents chantiers.

ETUDE DE CAS N° 2

PREAMBULE DES ACTIVITES D'EDUCATION

PRINCIPES DE BASE

L'éducation est l'un des pôles d'activité du Kinkeliba, complémentaire des autres pôles, santé et agro-économie. L'activité dans ce domaine doit donc répondre aux mêmes caractéristiques : priorité géographique (région de Tambaconda), principes du « développement durable » (respect de l'environnement et des cultures, responsabilisation des habitants, etc.) et modes de fonctionnement du Kinkeliba (bénévolat total, financements privés...). Elle doit également être conduite en étroite relation avec les autres pôles.

Nous ne partons pas de 0 car de nombreuses actions sont déjà engagées, directement ou indirectement liées à l'éducation, que nous devons prendre en compte pour les intégrer dans notre programme et les mener à bien.

Nous sommes tous conscients qu'il y a beaucoup à faire et que nous devons éviter de nous éparpiller, ce qui implique de faire des choix et de fixer des priorités.

1 DESCRIPTION GLOBALE DES ACTIVITES D'EDUCATION EN COURS DEREALISATION

Les actions à conduire peuvent être réparties selon trois axes :

2 EDUCATION DE BASE DANS LES ZONES D'INTERVENTION

Les objectifs sont de :

- ◆ Promouvoir l'éducation des enfants de la brousse « du jardin d'enfants à l'université » (cycle d'enseignement général).
- ◆ Réalisation et mise en place de jardins d'enfants (modèle Saal) avec l'ensemble des tâches que cela implique : choix du terrain, construction, choix et formation des monitrices, fournitures des outils pédagogiques, mise en place des règles de fonctionnement, etc.
- ◆ Amélioration des conditions d'éducation dans le primaire : aide aux instituteurs (logement ?), fournitures scolaires, entretien des écoles, etc.
- ◆ Aide au passage et au suivi des enfants dans le secondaire (collège, lycée ?) : réalisation de foyers d'accueil (ex :foyer de jeunes filles de Tambacounda), aide financière, liaison avec les enseignants, soutien scolaire, etc.
- ◆ Aide au passage en université : essentiellement aide financière (bourses)
- ◆ Donner un « métier » aux enfants qui ne peuvent pas suivre le cursus d'enseignement général. C'est un axe d'action essentiel pour fixer les jeunes dans la région et/ou les rendre «exportables » dans de bonnes conditions.

Le site de Wassadou a pour mission de devenir à plus ou moins court terme un véritable « village de développement décentralisé », cet environnement permet aux différents réseaux du kinkeliba de créer une maison des métiers. Ce projet mérite une étude préalable sérieuse par:

- ◆ Une analyse des besoins
- ◆ Une identification des métiers prioritaires
- ◆ Le choix du niveau de formation
- ◆ La relation avec les filières d'enseignement déjà existantes, etc.

Une recherche de partenariats aux plans technique et financier est actuellement en cours.

3 PARTENARIAT AVEC LES UNIVERSITES

- ◆ OUVERTURE D'UN CENTRE DE RESSOURCES UNIVERSITAIRES à UCAD2- université de DAKAR (accès à la documentation médicale, appui à l'édition de thèses et de mémoire de fin d'études, mise en forme de documents électroniques, etc.)

- ◆ CREATION D'UN DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE DE MEDECINE RURALE à la nouvelle UFR de l'université Gaston berger de Saint Louis UGB (ouverture prévue en 2006)

ANNEXES

I COMPTE RENDU

1. PREMIERE PLENIERE

Le mardi 17 mai 2005 à partir de 10 heures se sont déroulés les travaux de la première séquence des 3^{ème} journées de la Coopération décentralisée et de la planification régionale sous le thème : « Coopération Décentralisée et Planification Régionale ». Quels impacts pour le développement des collectivités locales ?

Les travaux de la journée ont comporté deux étapes : la cérémonie d'ouverture de 10 heures à 12 heures, et une plénière de 16 heures à 18 heures 30 mn.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Madame Soukeyna NDIAYE BA, Ministre de la Coopération Décentralisée et de la Planification Régionale, en présence de Monsieur Souleymane Néné NDIAYE, Ministre du Travail et de l'Emploi, de Monsieur Aziz TANDIAN, Directeur de l'ARD, représentant Monsieur le Président du Conseil Régional (absent), de Monsieur Mamadou DIABOULA, Gouverneur de Région, de Monsieur Souty TOURE, Maire de la commune de Tambacounda, des partenaires au développement, des techniciens des Ministères invités, des élus locaux, des directeurs d'ARD et des agents du département ministériel organisateur des journées.

A l'ouverture de la séance Monsieur SIDIBE, assurant l'intérim du Directeur de la coopération décentralisée a rappelé les résultats des deux premières éditions et présenté les trois volets du programme de cette présente édition.

Il s'agit du volet portant sur les sessions de formation (des femmes, des femmes élues locales) et des séances plénières, de celui relatif à l'économie avec l'organisation de l'exposition d'articles artisanaux grâce à la collaboration des deux chambres consulaires locales, et enfin de celui culturel avec les manifestations prévues en nocturne.

Les allocutions prononcées ont mis l'accent sur des questions de fond que voici :

- Monsieur le Maire de Tamba, après avoir félicité Madame le Ministre de la Coopération Décentralisée et de la Planification Régionale, du choix porté à la commune de Tamba pour abriter les assises, s'est réjoui du rôle que joue cette dernière sur les plans international et sous régional à l'image de la SAFRA qui regroupe les populations des cinq pays limitrophes. Il a ensuite suggéré qu'une réflexion approfondie partant des présentes assises, soit menée pour mieux prendre en charge les questions liées à la cohérence qui doit prévaloir entre les activités menées par l'Etat et celles émanant des collectivités locales, d'autre part, à réactualiser la notion de conseillers associés pour les émigrés et l'attention à apporter aux échanges transfrontaliers avec une plus grande implication des cadres régionaux qu'au sortir de ces journées, des propositions concrètes soient faites dans le sens d'une plus grande prise en charge des PLD, PIC, et PRDI, par le plan National et les PTIP, ainsi qu'une bonne harmonisation des outils de planification du développement tel que la CDEAO, ou l'UEMOA, et enfin l'existence, d'un fonds d'appui à la coopération décentralisée .

- Monsieur le Directeur de l'ARD, représentant Monsieur le Président du Conseil Régional de Tambacounda, quant à lui, a transmis le message de ce dernier qui a souhaité un bon déroulement de la troisième édition dans l'espoir.

- Madame le Ministre de la Coopération Décentralisée et de la Planification Régionale a estimé, après avoir remercié les autorités locales, les partenaires au développement et tous les acteurs invités, le volume des investissements au titre de Coopération Décentralisée à près de 200 milliards de francs CFA. Par ailleurs, dira-t-elle, près de 83% des réalisations des collectivités locales sont financées par ce biais justifiant ainsi le bien fondé et la pertinence de la politique définie par Monsieur le Président de la République en érigeant le département ministériel. Le département qu'elle dirige joue un rôle de premier plan dans la satisfaction de la demande sociale exprimée par les populations locales.

- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Travail, a félicité Madame le Ministre de la coopération décentralisée et les autorités locales pour la tenue de ces assises.

Selon lui, les ressources allouées par l'Etat à partir des fonds de concours, de dotation ou des taxes diverses, sont très faibles par rapport aux besoins de financement exprimés par les collectivités locales. A cet égard, les fonds obtenus par la coopération décentralisée concourant à la satisfaction de la demande sociale des populations et constituent un facteur incontournable dans la lutte contre la pauvreté.

2 DEUXIEME PLENIERE

La journée du mercredi 18 Mai 2005 de la troisième édition des JCD s'est tenue dans la salle de délibération du Conseil Régional de Tambacounda sous la présidence de Monsieur Moustapha NDIAYE, Président du Conseil Régional de Louga, avec la présence de Madame Soukeyna Ndiaye BA, Ministre de la Coopération Décentralisée et de la Planification Régionale.

Au cours de cette journée, plusieurs communications ont été présentées en séance plénière ; c'est ainsi que l'on enregistre les interventions suivantes :

a) Dans la matinée :

- Monsieur Pierlugi TOGNI et Monsieur Arona DIA
Sur « Focus sur Tiemping »
- Monsieur Abdoul Aziz TANDIA Directeur de l'ARD de Tambacounda sur « UNDAF Tamba »
- Monsieur Mamadou Séne, ARD Saint-Louis et Monsieur Christophe GADRET sur le partenariat « Nord-Pas de Calais –Saint-louis
- Monsieur Père Navaro I MORERA, sur le Fonds Catalan de Coopération
- Monsieur Mamadou DIABOULA, Gouverneur de la Région de Tambacounda livrant ses impressions, observations et suggestions sur les problématiques abordées.
- Monsieur Seydou DIOUF, Président du Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales (CRAES) donnant son point de vue sur les questions abordées.
- Madame le Ministre, Soukeyna Ndiaye BA livrant ses appréciations avant d'émettre quelques orientations en matière de programmes de coopération décentralisée.

b) Dans l'après midi :

- Monsieur Mamadou WADE, ADD/ ARD Bakel sur « l'apport des émigrés dans le développement local : le cas de Bakel,
- Monsieur Mountaga DABO,

- Monsieur Tidiane GUINDO,
- Monsieur Thierno Mamadou TOUNKARA sur la « SAFRA une expérience de Coopération Sud/Sud et d'intégration sous régionale par les jeunes : origines et impact,
- Monsieur Mayacine DIAGNE chargé d'enseignement à l'Université de Saint-louis « Planification Régionale et Développement Local : Chronique d'un couple hypothétique »,
- Monsieur Mathieu LAFRECHOIX sur « le GRDR »,
- Madame Mbayang NDIAYE, Médecin sur « l'impact de la Maison Médicale de Sinthian sur le Développement de la zone bananière de Gouloumbou »,
- Monsieur Mouhamadou SYLLA, Responsable des opérations à ADOS sur « Intermédiation et la Mise en Œuvre de Programmes de Coopération Décentralisée,
- Monsieur Mapenda MBAYE, Secrétaire Général du Conseil Régional de Tambacounda, sur « le Partenariat, Conseil Général Isère –Région de Tambacounda.

Au total treize interventions ont été enregistrées dans la journée du 18 Mai par une vingtaine de personnes, faisant de celle-ci, la journée la plus longue au plan programmatique.

Revenant sur le contenu des communications, on peut retenir en substance les principaux aspects développés par les différents intervenants.

1°/ FOCUS SUR TIEMPING

C'est une expérience de partenariat entre une organisation locale sénégalaise (Association pour le Développement de Tiemping : ADT) créée en 1993 et des ONG du Nord, en particulier l'Association Ambulatorio Tiemping (ONG Suisse et Italienne). La démarche a permis d'orienter les actions sur deux principaux axes :

- La réalisation d'infrastructures, d'équipements et de services répondant à la demande sociale ;
- Le renforcement de l'organisation du village et la participation des populations,

En terme de résultats, on peut noter entre autres :

- Des équipements hydrauliques,
- Deux périmètres agricoles (36 Ha et 50 Ha),
- Une bibliothèque
- Un poste de santé équipé avec des médicaments

S'agissant de l'impact de ces réalisations dont la liste n'est pas exhaustive de renforcement de la qualité de l'hygiène individuelle et collective l'amélioration de l'habitat, la promotion de la femme, le renforcement de la solidarité locale, les résultats scolaires, constituent les aspects dominants.

2/ UNDAF - TAMBA

Après avoir passé en revue l'organisation et le contexte de la décentralisation dans la région de Tambacounda, en insistant sur les outils et les mécanismes mis en place (PRDI, Comité de Concertation entre CL), la communication sur UNDAF –Tamba devait relever quelques difficultés (faiblesse des budgets des Collectivités Locales et intervention non coordonnée des ONG) avant de se définir comme un cadre de coordination de l'association du système des Nations Unies.

Il est piloté par un comité dénommé Co-TAMBA, le tout chapeauté par le Conseil Régional avec comme point focal l'ARD.

Aujourd'hui, UNDAF-TAMBA dispose d'un Plan d'Action Concerté (PAC) avec une base de données régionales qui permet d'établir une connexion avec le NEPAD, le DSR,P les OMD, le P.O.D.E.S, le PRDI, les PIC et les PLD.

En résumé, l'expérience de UNDAF-TAMBA permet d'envisager une meilleure rationalisation de l'intervention non seulement des partenaires dans le système des Nations Unies, mais également tous les autres acteurs de la région de Tambacounda

3/ PARTENARIAT ENTRE LA REGION NORD-PAS DE CALAIS ET LA REGION DE SAINT-LOUIS

On retient de ce partenariat quelques dates repères :

- **1988** : 1^{er} accord signé alors que la région de Saint-louis n'était qu'une entité administrative.
- **1997** : Nouvel accord qui coïncide avec l'érection de Saint Louis en collectivité locale
- **2003** : Evaluation des différents accords de coopération
- **2004** : Signature d'une convention-cadre entre les deux régions.

La région de Saint-Louis ayant désigné l'ARD comme opérateur pour la mise en œuvre et le suivi de la de la coopération avec la région Nord-Pas de Calais, il a été ciblé les domaines d'intervention ci-dessous.

- Appui Institutionnel aux Collectivités Locales
- Education, Formation
- Tourisme, Environnement
- Eau
- Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale

En terme de résultats, on peut relever l'élaboration de Plans d'investissements communaux, la mise en place de cadres de concertation, le renforcement des capacités techniques du Centre d'Initiation, Horticole, ... etc.

Les moyens budgétaires dégagés sont évalués à 400.000 euros par an, tandis que le cadre d'intervention stratégique d'intervention élaboré par les deux régions prévoit :

- Une concertation accrue,
- Le financement de projets portés par le Conseil Régional de Saint-Louis,
- La co-instruction des dossiers ;
- La contractualisation entre le Conseil Régional et l'ARD sur la gestion des projets, l'animation et le suivi
- La redéfinition du rôle des acteurs ;

- Le rapprochement avec les Ministères Sénégalais selon les programmes retenus.

4°/ FONDS CATALAN DE COOPERATION

C'est un organisme créé en 1986 et qui regroupe plusieurs Mairies en Catalogne.

Il consacre une partie de son budget à la Coopération décentralisée, permettant ainsi le financement des projets jugés prioritaires par les partenaires dans un esprit de solidarité Nord-sud.

Depuis quelques années on remarque une plus grande sensibilité vers l'Afrique et dans cet élan, le Sénégal.

2 ATELIERS

Nepad : *quelles stratégies et quels mécanismes d'implication des collectivités locales et autres acteurs du développement à la base ?*

L'intervenant (le Pr Kassé), a abordé son sujet en relevant la marginalisation de l'Afrique face à la compétition entre Blocs dans le contexte de la Mondialisation.

Selon lui, l'Afrique doit s'unir ou plier car le retard sur plusieurs plans (HTIC, faibles performances économiques, dégradation de l'espace politique.....) est réel. L'Afrique aura des difficultés à suivre le monde si elle ne s'unit pas d'où la nécessité du NEPAD qui a pour objectif, la croissance accélérée de l'ordre de 7% par an, la réalisation des OMD et la Promotion de la femme.

Les préalables sont la Paix, la Sécurité et la Bonne Gouvernance (politique et économique.)

Le NEPAD s'appuie sur 08 priorités que sont :

1. Les infrastructures
2. L'énergie
3. L'agriculture
4. Les NTIC
5. Les Axes aux marchés
6. L'Education
7. La Santé
8. L'Environnement.

Selon lui, la mise en œuvre doit s'appuyer sur une approche régionale et sous régionale et sur le secteur privé.

Il finira par démontrer que la région de Tambacounda peut devenir de par ses potentialités, sa position, l'absence d'handicap démographique, une agence d'exécution du NEPAD.

Pour cela, il faut nous organiser car, selon lui, c'est l'une des causes du retard du NEPAD.

**LISTE DES PARTICIPANTS DE LA 3^{ème} EDITION JCD
TAMBACOUNDA DU 17 AU 21 MAI 2005**

N°	Prénom(s) & Nom(s)	Organismes	Participe	Contact	Transport	Hôtel	Ch. simple
01	Monsieur Yaham DIOP Retour Mercredi 25 – 05 – 2005	Ministère des Relations avec les Institutions	X	507 11 15	x		
02 03	Mme Stéphanie BERTHOMEAU & Monsieur Alain BERGE	Ambassade de France au Sénégal	X				
04	Monsieur Sogui TINE	Ministère de l'Education Cabinet du Ministre Délégué Chargé des questions Pédagogiques	X		Dans Bus		
05	Monsieur Mamadou BERTHE	Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	X				
06	Monsieur Pape Soulèye FAYE	Ministère des Infrastructures de l'Equipement des Transports Terrestres et des Transports Intérieurs	X				
07	Monsieur Mamadou FALL	Ministère de la Jeunesse	X				
08	Monsieur Abdoukarim DIOUF	Ministère des Sénégalais de l'Extérieur	X				
09	Monsieur Ibrahima MBAYE	Ministère du NEPAD, de l'Intégration Economique Africaine et de la Politique de bonne Gouvernance	X				

10	Madame Geneviève Faye MANEL	Ministère des Affaires Etrangères	X		Propre moyen			
11	Monsieur Ibrahima BA	Ministère du Commerce	X	556 04 06 821 79 62				
12	Madame Fatou CISSE	Ministère du Tourisme et des Transports Aériens	X					
13	Dr Pierluigi Togni	Association Sénégal Ambulatorio Thiemping	X					
14	Monsieur Birahim NDIAYE	Ministère de la Famille	X					
15	Monsieur Ngolo DIARRA	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique	X		Dans le Bus			
16	Monsieur Inigo ARENILLAS	Coopération Espagnole ambassade d'Espagne	X					
17	Monsieur Sérigne FALL	Ministère de l'Intérieur et de l'Artisanat	X					
18	Monsieur Amadou CISSE	Chargé des Programmes Forut - Sénégal	X					
19	Monsieur Christophe GADREY	Chargé de mission Sénégal Région Nord-pas-de-calais	X					
20	Monsieur Mady Founé DIABY	Ministère du Plan et du Développement Durable DPRH/MPDD	X		Dans le Bus			
21	Monsieur Mamadou NIANG	Ingénieur Agronome au Ministère de l'Elevage	X					
22	Ibrahima BEYE	Ministère du Plan et du Développement Durable	X					

23	ARD	Agence Régionale de Développement (ARD)	X					
24	Président des Communautés Rurales	Communautés Rurales	x					
25	Monsieur Youssouf DIEDHIOU	Ministère de la Fonction Publique	x	855 48 30				
26	Monsieur Mamadou SAMOURA	Ex Président Conseil Régional de Tamba	x	547 37 61		Se loge lui même		
27	Ibrahima DIAWARA	Adjoint Maire de Guédiawaye	x	630 74 08				
28	Monsieur Abdourahmane DIENG	Ministère des Forces Armées	x					
29	Monsieur Seydou DIOUF	Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales	x	637 22 36				
30	& Madame Coumba BA			641 31 33				
31	Monsieur Dial DIOP	Ex Gouverneur de Tamba	x	613 03 87 832 18 03	Dans le Bus			
32	Monsieur Falilou GOUMBALA	CONFESEN	x	553 16 84	Dans le Bus			
33	Monsieur Arona DIA (Présentateur de communication)	Ministère du Plan	x					
34	Monsieur Moussa KA	Ministère de l'Élevage	x					
35	Monsieur Mohamed SAKHO	Ecole de Dakar	x	642 15 84	Dans le Bus			

36	Monsieur Sidy KANE	Ecole de Dakar	x	642 15 84	Dans le Bus			
37	Monsieur Ousseynou TRAORE	Ecole de Dakar	x		Dans le Bus			
38	Monsieur Mamadou COULIBALY (Forum et Foire)	MPEEFMF	x		Dans le Bus			
39	Monsieur Sassy CISSE (Forum et Foire)	MPEEFMF	x		Dans le Bus			
40	Madame Youmané Diawara NDIAYE	COSEFE Conseil Sénégalais des femmes	x	689 19 50	Dans le Bus			
41	Madame Mayacine DIAGNE	Université Gaston Berger de Saint-Louis	x	560 18 87 961 19 06	Dans le Bus			
42	Madame Mbayang NDIAYE	ONG Kinkéliba	x	589 04 20	Dans le Bus			
43	Madame Seynabou THIOUNE	AFEC Action pour la femme en Casamance	x		Dans le Bus			
44	Madame Laobé Bassoum KONATE	AFAO	x		Dans le Bus			
45	Monsieur Madior CISSE	Professeur à l'Université de Saint-Louis	x					
46	nom inconnu							
47	Monsieur Amadou SOW	Maire de Pout	x	511 69 84				
48	Monsieur yoro BA	Président commission Pout	x					
49	Monsieur Yakou KANE	Président Communauté Rurale de Gawane	x					

50	Madame Yacine TOURE (3 pers.)	Collectif Citoyen des Femmes de Rufisque	x	501 30 81	Avec FDEA				
51									
52									
53	(11) Présidents	Conseils Régionaux	X						
54									
55									
56									
57									
58									
59									
60									
61									
62									
63									
64	- Madame Mariane SOUMARE	A.P.F Association pour la Promotion de la Femme	x	684 29 90					
65				- Madame Coumba CAMARA					550 28 27
66				- Madame Aby CAMARA					827 71 62
67				- Madame Sine NIANG					835 24 20
68				- Madame Binetou CAMARA					550 86 22
69				- Madame Daba KANDJI					534 37 66
70				- Madame Ndèye Ndiawar					821 38 42
71				- Madame Ndèye TALL					835 65 32
72				- Madame Mame Khary DIOP					835 05 50
73				- Madame Mariame DIAGANA					539 35 48
74	Monsieur Malamine KOUROUMA	Maire de Goudomp	x	528 – 08 – 79	Dans le Bus				
75	Monsieur Ousmane Masseck NDIAYE	Association des Maires au Sénégal	x		Dans le Bus				

LISTE DES PARTICIPANTS DE LA 3^{ème} EDITION JCD TAMBACOUNDA DU 17 AU 21 M

N°	Prénom(s) et Nom(s)	Fonction et Structure	Adresse – Tél & F
01	RODRIGUEZ BLANCA	Coordonnateur de la Coopération Espagnole	Ambassade d'Espagne – 45 République Immeuble SORAF
02	Richard Alan ROTH	Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique	Ambassade des Etats-Unis
03	Agostino MATHIS	Ambassadeur d'Italie au Sénégal	Ambassade d'Italie au Sénégal
04	Balkrisma SHETTY	Ambassadeur de l'Inde au Sénégal	Ambassade d'Inde – D
05	Fernando MORAN CALVO – SOTELO	Ambassadeur d'Espagne au Sénégal	Ambassade d'Espagne –
06	Angelika VÖLKE	Ambassadeur d'Allemagne au Sénégal	Ambassade d'Allemagne
07	André PARENT	Ambassadeur de France au Sénégal	Ambassade de France –
08	Yoro DIALLO	Chargé d'Affaires	Ambassade du Mali – I
09	Hadja Kobé Makalé CAMARA KEITA	Ambassadeur de la Guinée	Ambassade de Guinée –
10	Ebou TAAL	Ambassadeur de la Gambie	Ambassade de Gambie –
11	Mouhamed EBM YAHYA	Ambassadeur de la Mauritanie	Ambassade de la Mauritanie
12	Mouhamadou Kabir SOW	Directeur Général de l'ADM	ADM – Dakar
13	Fali EMBALO	Ambassadeur de la Guinée Bissau	Ambassade de la Guinée Bissau
14	Cheikh Hadjibou SOUMARE	Ministre délégué chargé du Budget auprès du Ministre de l'Economie et des Finances	Dakar
15	Aminata TALL	Ministre d'Etat, Ministre des Collectivités Locales et de la Décentralisation	Dakar
16	Youssoupha NDIAYE	Ministre d'Etat, Ministre des Sports	Dakar
17	Djiba leïty KA	Ministre de l'Economie Maritime	Dakar
18	Cheikh Tidiane GADIO	Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères	Dakar
19	Alioune SOW	Ministre de la jeunesse	Dakar
20	Modou DIAGNE Fada	Ministre de l'environnement	Dakar
21	Mamadou SIDIBE	Ministre du Plan et du développement durable	Dakar
22	Assane DIAGNE	Ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	Dakar
23	Issa MBAYE SAMB	Ministre de la Santé	Dakar
24	Habib SY	Ministre de l'Agriculture	Dakar
25	Abdoul Malal DIOP	Ministre des Sénégalais de l'Extérieur	Dakar
26	Mouhamed SOUMARE	Secrétaire Exécutif de Enda Tiers Monde	Dakar
27		Directeur Général du centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques	Route de Ouakam BP 2503
28	Aby SY SALL	Coordonnatrice de la CAEL	Maison des Elus Locaux -
29	Moustapha GUIRASSY	Directeur Général de l'I.A.M	Mermoz – Dakar
30	Oumar SYLL	Directeur Exécutif Confesercenti Sénégal	78 Av. Maréchal Joffre –

LISTE DES PARTICIPANTS DE LA 3^{ème} EDITION JCD TAMBACOUNDA DU 17 AU 21 M

N°	Prénom(s) et Nom(s)	Fonction et Structure	Adresse – Tél & F
31	Adama SOW	Coordonnateur A.D.O.S	Matam
32	Ibrahima NDIAYE	Directeur Général de l'AGETIP	AGETIP – Dakar
33	Huang YUM – CEH	Ambassadeur de la République de Chine - Taiwan	Ambassade de Chine – J
34	Natasha QUIST	Représentante de OXFAM GB	Dakar
35	Albérie KAACOU	Représentant du PNUD	Dakar
36	Aliou FAYE	Directeur du CEPOD	Dakar
37	Manuel LOPEZ BLANCO	Chef de la Délégation de l'Union Européenne	Dakar
38	Ibrahima THIAM	Représentant de OWFAM AMERICA	Dakar
39	Olivier CARDINER	Directeur Général de l'USAID	Dakar
40	Mouhamed Lamine SEYDI	Président du Conseil d'Administration de la MECAP	Dakar
41	Christian CONNAN	Ambassadeur délégué au co-développement	23, Rue de Pérouse
42	Khadidiatou LO NDIAYE	A.F.D.S	Dakar
43	Luc SUPERA	Directeur de l'Agence Française de Développement	15, av. Nelson Mand
44	Mouhamadou Lamine SOUMARE	Enda Tiers Monde	Tél: 822 – 79 – 70 - D
45	Stephan ROMALET	Vice-président du Conseil Régional	Fax: 839 – 53 - 59
46	Christian FEUILLET	Président Axe de Coopération ACERA RHônes-ALPES	34, rue Vaneau 75007 Paris
47	Michel ALGOUD	Député Maire d'Evryl	5, Chemin des meuniers 6927 sur Saône RHônes-AL
48	Manuel VALLS	Président Province de Bergamon	Place des Droits de l'homme € 91011 Evryl celex - EV
49	Valerio BETTONI	Président	Via T. TASSO, 8 24121 - E
50	CLAUDIO Martini	Maire de Brettevilles-sur-Odon	Via Cavpir 18,50129 FIRENZ
51	Pierre ESTRADE	Directeur des Programmes du groupe	Département de Calvacos BF Bretteville-sur Odo
52	Jean Michel JOLLY	Développement	Bat 106 BP : 07 93352 le Bourget C
53	Don ULISSE	Président Fondazione Nuevo Villagio Del Fanciullo	Cedo Ed Fraxalli ONLUS MU Martini 79, 48 100 RAVEI
54	Bernard DUVERT	Président Club UNESCO	Mssif Central IFMA 63 170 AUBE
55	Marc NOALLY	Chargé de la Coopération Décentralisée	Région Rhônes Alpes 78, Rue 19 - France
56	Biram DIALLO	Président association Bok Jéf des Sénégalais d'Italie	Quinto Romano Sd Via Vares 22 100 COMO - Berga
57	Antonio PILLA	C/O Istituto ALBEGNIERO LE MARTIRI	Via G. GallileiII 50016 MORTECA PISTOLA. Italie
58	Aby SY SALL		Maison des Elus Locaux - 162 ₂ Mermoz – Dakar
29	Moustapha GUIRASSY		
29	Oumar SYLL		78 Av. Maréchal Joffre - J
30			

N°	Prénom(s) et Nom(s)	Fonction et Structure	Adresse – Tél & Fax
58	Philippe BAYON	Président du Conseil Régional de Rhône Alpes	78, Route de paris BP: 69751 charbonn Bains Cedex - France
59	Ngagne BA	Président France - Afrique	6, rue Guizot 94120 Fontenay – sous Bois - I
60	Abobikrine DIOP	Directeur Social Jacques BREL	BP: 18, 13521 Port de Baie CEDEX - F
61	Jean Louis MASSON	Maire de la Commune de Garde	BP 121, 83957 La Garde - Frzance
62	Amadou Ciré SALL	Député des Sénégalais de l'Extérieur	12, Mail des houssières 92290 Chatenana
63	Jean François HUMBERT	Président Région France COMTE	Caslan 25031 Besançon CEDEX - Fran
64	Alain LEVERN	Président Région Haute Normandie	78, Route de Paris BP 19 69751 charbon Bains Cedex - France 78, Route de paris
65	Anne Marie COMPARINI	Président Région RHônes-ALPES	charbonnières des Bains Cedex - Fr Via G. Savelli, 8 – 35129 PADOVA - .
66	Nicolas ROSSI	Président de CONFESERCENTI de	Via G. Savelli, 8 – 35129 PADOVA - .
67	Maurizio FRANCESCON	Padou	VIATTASSO 8-24121 Bergamo - I
68	Valerion BETTONI	Président de CESCOT - Veneto	Centre Rihour 59555 Lille Cédex - F
69	Daniel PERCHERON	Président de la Province de Bergamon	Centre Rihour 59555 Lille Cédex - F
70	Geneviève SEVRIN	Président du Conseil Régional Nord-Pas de	Palazio marina Piazza della Scala 2 2013
71	Gabriel ALGERTINI	Calais	Italie
72	Monsieur	Directrice des Relations de Coopération	7, Quai chateaubriand 35000 – Rennes –
73	Alioun DIAO	Internationale – CR Nord-Pas de Calais	Portaferrisa, 13, bis, Pral, 088002 Barc Espagne
74	Monsieur péré NAVARO	Maire de la vile de Milan	Portaferrisa, 13, bis, Pral, 088002 Barc Espagne
75	Monsieur	Directeur Général de ARICOD	22, rue du Pré Saint Gervin 93500 – Sures 30 ? RUE D4Alsace – Lorraine 45000 (
76	Monsieur	Département migrations et développement	France 57, Boulevard des Invalides 75007 Paris – F
77	Monsieur	Directeur Général du Fonds Catalan pour la coopération au développement	24, rue du Pré Saint Gervais 93500 – F France 75008 – PARIS – France
78	Monsieur	Président de l'AFICOD	69-09123 CAGLIARI – Italie* Regione Lombardia via pota, 14 – 20124
79	Bernard STASI	Président de la I.U.I.A	Italie
80	Italo MASALA	Directeur de la Commission Nationale de	Dorsoduro 3901 – 30123 Venezia –
81	Roberto FORMIGONI	Coopération Décentralisée	Palazzo Lascaris Via Alfieri 15 10121 Torino
82	Giancarlo GALAN	Directeur de UNADEL	8, Place Jeanne d'Arc BP 322
83	Roberto COTA	Présidente Viale trento	13611 Aix-En_Provence Cedex – Franc
84	Jean Pierre SABZ	Présidente della Giunta	44802 Saint Herbain Cedex – France
85	Charles GAUTIER	Pte Regione de Sardegna Palazzo Basbi Présidente de la Réion de Piemonte Maire de Venelle Pays d'Aix	
86			
87		Sénateur Maire de la Loire Atlantique	163
88			
89			

N°	Prénom(s) et Nom(s)	Fonction et Structure	Adresse – Tél & Fax
86		Président du Conseil Régional de Rhône Alpes	78, Route de paris BP: 69751 charbonniè Cedex - France
59			6, rue Guizot 94120 Fontenay – sous Bois -
60	Monsieur	Président Région Haute Normandie	BP: 18, 13521 Port de Baie CEDEX -
61			BP 121, 83957 La Garde - Frzanc
62	Monsieur	Président Région RHônes-ALPES	12, Mail des houssières 92290 Chatenan
63	Monsieur		Caslan 25031 Besançon CEDEX - Fra
64		Président de CONFESERCENTI de Padou	78, Route de Paris BP 19 69751 charbo Bains Cedex - France 78, Route de paris
	Bernard STASI		charbonnières des Bains Cedex - F
65	Italo MASALA	Président de CESCOT - Veneto	Via G. Savelli, 8 – 35129 PADOVA -
	Roberto FORMIGONI	Président de la Province de Bergamon	Via G. Savelli, 8 – 35129 PADOVA -
66		Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais	VIATTASSO 8-24121 Bergamo -
67	Giancarlo GALAN		Centre Rihour 59555 Lille Cédex -
68	Roberto COTA	Directrice des Relations de Coopération Internationale – CR Nord-Pas de Calais	Centre Rihour 59555 Lille Cédex -
69	Jean Pierre SABZ		Palazio marina Piazza della Scala 2 201
70			Italie
71	Charles GAUTIER	Maire de la vile de Milan Directeur Général de ARICOD	7, Quai chateaubriand 35000 – Rennes - Portaferrisa, 13, bis, Pral, 088002 Barcelo
72			Portaferrisa, 13, bis, Pral, 088002 Barcelo
73		Département migrations et développement	22, rue du Pré Saint Gervin 93500 – Surc 30 ? RUE D4Alsace – Lorraine 45000
74			France
		Directeur Général du Fonds Catalan pour la coopération au développement	57, Boulevard des Invalides 75007 Paris –
75		Président de l'AFICOD	24, rue du Pré Saint Gervais 93500 – Ren 75008 – PARIS – France
76		Président de la I.U.I.A	69-09123 CAGLIARI – Italie
		Directeur de la Commission Nationale de Coopération Décentralisée	Regione Lombardia via pota, 14 – 2012
77			Italie
78		Directeur de UNADEL	Dorsoduro 3901 – 30123 Venezia -
		Présidente Viale trento	Palazzo Lascaris Via Alfieri 15 10121 Torin
79		Présidente della Giunta	8, Place Jeanne d' Arc BP 322
80			13611 Aix-En_Provence Cedex – Fran 44802
81		Pte Regione de Sardegna Palazzo Basbi	Saint Herbain Cedex – Franc
		Présidente de la Réion de Piemonte	
82		Maire de Venelle Pays d'Aix	
83			
84		Sénateur Maire de la Loire Atlantique	
85			

86			
87			
88			
89			
90			
29			
30			

42	Monsieur THIAM				
43	2ème Personne	MECAP	X	631.61.52	Dans le
44	Monsieur A. B. MBENGUE	Ministère de l'Intérieur DAGAT	X	821.19.32	
45	Monsieur Boubacar SECK	CONGAD	X	824.41.10	
46	Monsieur Ibrahima FALL	ENEA	X	557.59.86	
47	Monsieur Mamadou NDIAYE				
48	Monsieur Raoul NIANG NDIAYE	ISADE / CEDS	X		
49	Monsieur Babacar DIALLO 4ème Personne				

N°	Prénom(s) & Nom(s)	Organismes	Participe	Contact	Tra	
01 02	Monsieur Seydou DIOUF & Madame Coumba BA	Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales	X	637 – 22 – 36 641 – 31 - 33		
03 04 05 06 07 08 09 10	Président Abdoulaye FAYE Président Moustapha NDIAYE Le Secrétaire permanent MBALLO Mme NDAO – Assistante du PCR de Dakar Vice Président Matam Vice Président St. Louis M. SOW Vice Président Fatick M. DIAGNE Vice Président Ziguinchor A. BOISSY	Conseils Régionaux	X			
11	Ibrahima DIAWARA	Adjoint Maire de Guédiawaye	X	630 – 74 – 08		
12	Monsieur Malamine KOUROUMA	Maire de Goudomp	X	528 – 08 – 79	I	
13 à 35	Monsieur Ousmane Masseck NDIAYE (22)	Association des Maires au Sénégal	X		I	
36	Monsieur Amadou SOW	Maire de Pout	x	511 – 69 - 84		
37	Monsieur Yoro BA	Président commission Pout	x			
38	Monsieur Yakou KANE	Président Communauté Rurale de Gawane	x			
39 à 72	A. N. C. R. / 33 Personnes	Association des Présidents de Conseil Rural au Sénégal	x		I	

?	Les A. R. D.		x			
N°	Prénom(s) & Nom(s)	Organismes	Participe	Contact	Tra	
1	Madame Yacine TOURE (3 pers.)	Collectif Citoyen des Femmes de Rufisque	x	501 – 30 – 81	A	
2	-					
3	-					
4	- Madame Mariane SOUMARE	A.P.F Association pour la Promotion de la Femme	x	684 – 29 – 90	I	
5	- Madame Coumba CAMARA			550 – 28 – 27		
6	- Madame Aby CAMARA			827 – 71 – 62		
7	- Madame Sine NIANG			835 – 24 – 20		
8	- Madame Binetou CAMARA			550 – 86 – 22		
9	- Madame Daba KANDJI			534 – 37 – 66		
10	- Madame Ndèye Ndiawar			821 – 38 – 42		
11	- Madame Ndèye TALL			835 – 65 – 32		
12	- Madame Mame Khary DIOP			835 – 05 – 50		
13	- Madame Mariame DIAGANA			539 – 35 – 48		

48	Monsieur Mor DIENG	Editions KALAAMA	X	636.18.20	Dans le Bus			
41	Monsieur Sidy NIANG	Consultant	X		Dans le Bus			
42	Monsieur THIAM	MECAP	X	631.61.52	Dans le Bus			
43	2ème Personne							

3.

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Prénom(s) & Nom(s)	Organismes	Participe	Contact	Transport	Hôtel	Ch. simple	Ch. double
01	Monsieur Yaham DIOP Retour Mercredi 25 – 05 – 2005	Ministère des Relations avec les Institutions	x	507 – 11 – 15	x			
02 03	Mme Stéphanie BERTHOMEAU & Monsieur Alain BERGE	Ambassade de France au Sénégal	x					
04	Monsieur Sogui TINE	Ministère de l'Education Cabinet du Ministre Délégué Chargé des questions Pédagogiques	x		Dans Bus			
05	Monsieur Mamadou BERTHE	Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	x					

06	Monsieur Pape Soulèye FAYE	Ministère des Infrastructures de l'Équipement des Transports Terrestres et des Transports Intérieurs	x					
07	Monsieur Mamadou FALL	Ministère de la Jeunesse	x					
08	Monsieur Abdoukarim DIOUF	Ministère des Sénégalais de l'Extérieur	x					
09	Monsieur Ibrahima MBAYE	Ministère du NEPAD, de l'Intégration Economique Africaine et de la Politique de bonne Gouvernance	x					
10	Madame Geneviève Faye MANEL	Ministère des Affaires Etrangères	x		Propre moyen			
11	Monsieur Ibrahima BA	Ministère du Commerce	x	556 – 04 – 06 821 – 79 - 62				
12	Madame Fatou CISSE	Ministère du Tourisme et des Transports Aériens	x					

13	Dr Pierluigi Togni	Association Sénégal Ambulatorio Thiemping	x					
14	Monsieur Birahim NDIAYE	Ministère de la Famille	x					
15	Monsieur Ngolo DIARRA	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique	x		Dans le Bus			
16	Monsieur Inigo ARENILLAS	Coopération Espagnole ambassade d'Espagne	x					
17	Monsieur Sérigne FALL	Ministère de l'Intérieur et de l'Artisanat	x					
18	Monsieur Amadou CISSE	Chargé des Programmes Forut - Sénégal	x					
19	Monsieur Christophe GADREY	Chargé de mission Sénégal Région Nord-pas-de-calais	x					
20	Monsieur Mady Founé DIABY	Ministère du Plan et du Développement Durable DPRH/MPDD	x		Dans le Bus			

21	Monsieur Mamadou NIANG	Ingénieur Agronome au Ministère de l'Elevage	x	636.88.31				
22	Ibrahima BEYE	Ministère du Plan et du Développement Durable	x	823.88.91	Dans le Bus			
23	Monsieur Youssouf DIEDHIOU	Ministère de la Fonction Publique	x	855 – 48 – 30				
24	Monsieur Mamadou SAMOURA	Ex Président Conseil Régional de Tamba	x	547 – 37 – 61	Dans le Bus	Se loge lui même		
25	Monsieur Abdourahmane DIENG	Ministère des Forces Armées	x					
26	Monsieur Dial DIOP	Ex Gouverneur de Tamba	x	613 – 03 – 87 832 – 18 - 03	Dans le Bus			
27	Monsieur Falilou GOUMBALA	CONFESEN	x	553 – 16 - 84	Dans le Bus			
28	Monsieur Arona DIA (Présentateur de communication)	Ministère du Plan	x					

29	Monsieur Moussa KA	Ministère de l'Elevage	x					
29	Monsieur Mamadou COULIBALY	Ministère des PME	x	822.15.44	Dans le Bus			
30	2ème Personne							
31	Monsieur Mohamed SAKHO	Ecole de Dakar	x	642 – 15 – 84	Dans le Bus			
32	Monsieur Sidy KANE	Ecole de Dakar	x	642 – 15 – 84	Dans le Bus			
33	Monsieur Ousseynou TRAORE	Ecole de Dakar	x		Dans le Bus			
34	Monsieur Mamadou COULIBALY (Forum et Foire)	MPEEFMF	x		Dans le Bus			
35	Monsieur Sassy CISSE (Forum et Foire)	MPEEFMF	x		Dans le Bus			
36	Monsieur Mor DIENG	Editions KALAAMA	x	636.18.20	Dans le Bus			

37	Madame Youmané Diawara NDIAYE	COSEFE Conseil Sénégalais des femmes	x	689 – 19 – 50	Dans le Bus			
38	Madame Mayacine DIAGNE	Université Gaston Berger de Saint-Louis	x	560 – 18 – 87 961 – 19 – 06	Dans le Bus			
37	Madame Mbayang NDIAYE	ONG Kinkéliba	x	589 – 04 – 20	Dans le Bus			
38	Madame Seynabou THIOUNE	A FEC Action pour la femme en Casamance	x		Dans le Bus			
39	Madame Laobé Bassoum KONATE	AFAO	x		Dans le Bus			
40	Monsieur Madior CISSE - nom inconnu	Professeur à l'Université de Saint-Louis	x					
41	Monsieur Sidy NIANG	Consultant	x		Dans le Bus			
42	Monsieur THIAM	MECAP	x	631.61.52	Dans le Bus			
43	2ème Personne							

42	Monsieur THIAM	MECAP	x	631.61.52	Dans le Bus			
43	2ème Personne							
44	Monsieur A. B. MBENGUE	Ministère de l'Intérieur DAGAT	x	821.19.32				
45	Monsieur Boubacar SECK	CONGAD	x	824.41.10				
46	Monsieur Ibrahima FALL	ENEA	x	557.59.86				
47	Monsieur Mamadou NDIAYE	ISADE / CEDS	x			634.78.80		
48	Monsieur Raoul NIANG NDIAYE							
49	Monsieur Babacar DIALLO 4ème Personne							

N°	Prénom(s) & Nom(s)	Organismes	Participe	Contact	Transport	Hôtel	Ch. simple	Ch. doub
01	Monsieur Seydou DIOUF	Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales	x	637 – 22 – 36				
02	Madame Coumba BA			641 – 31 - 33				
03	Président Abdoulaye FAYE Président Moustapha NDIAYE Le Secrétaire permanent MBALLO Mme NDAO – Assistante du PCR de Dakar Vice Président Matam Vice Président St. Louis M. SOW Vice Président Fatick M. DIAGNE Vice Président Ziguinchor A. BOISSY	Conseils Régionaux	x					
04								
05								
06								
07								
08								
09								
10								
11	Ibrahima DIAWARA	Adjoint Maire de Guédiawaye	x	630 – 74 – 08				
12	Monsieur Malamine KOUROUMA	Maire de Goudomp	x	528 – 08 – 79	Dans le Bus			

13 à 35	Monsieur Ousmane Masseck NDIAYE (22)	Association des Maires au Sénégal	x		Dans le Bus			
36	Monsieur Amadou SOW	Maire de Pout	x	511 – 69 - 84				
37	Monsieur Yoro BA	Président commission Pout	x					
38	Monsieur Yakou KANE	Président Communauté Rurale de Gawane	x					
39 à 72	A. N. C. R. / 33 Personnes	Association des Présidents de Conseil Rural au Sénégal	x		Dans le Bus			
?	Les A. R. D.		x					
N°	Prénom(s) & Nom(s)	Organismes	Participe	Contact	Transport	Hôtel	Ch. simple	Ch. doub
1 2 3	Madame Yacine TOURE (3 pers.) - -	Collectif Citoyen des Femmes de Rufisque	x	501 – 30 – 81	Avec FDEA			

4	- Madame Mariane SOUMARE			684 – 29 – 90				
5	- Madame Coumba CAMARA			550 – 28 – 27				
6	- Madame Aby CAMARA			827 – 71 – 62				
7	- Madame Sine NIANG			835 – 24 – 20				
8	- Madame Binetou CAMARA	A.P.F		550 – 86 – 22				
9	- Madame Daba KANDJI	Association pour la Promotion de	x	534 – 37 – 66	Dans le Bus			
10	- Madame Ndèye Ndiawar	la Femme		821 – 38 – 42				
11	- Madame Ndèye TALL			835 – 65 – 32				
12	- Madame Mame Khary DIOP			835 – 05 – 50				
13	- Madame Mariame DIAGANA			539 – 35 – 48				

